

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Mouvements internationaux récents de l'or et des dollars, par M. A. Kriz — Concours officiels et bancaires au financement du commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Statistiques.

MOUVEMENTS INTERNATIONAUX RECENTS DE L'OR ET DES DOLLARS

par M. A. KRIZ,

*Ancien Membre du Département d'Etudes de la Federal Reserve Bank de New-York,
Attaché à la First National City Bank de New-York.*

Entre le 31 janvier et le 31 juillet 1958, le stock d'or des Etats-Unis a diminué de 1,6 milliard de dollars, presque entièrement à cause des ventes d'or aux autorités monétaires des autres pays. Ces ventes récentes s'inscrivent dans le prolongement du cycle d'achats et de ventes qui est intervenu depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Cette étude, qui fait d'ailleurs suite à un article publié dans le *Bulletin* d'octobre 1953, a pour but de placer ces récents mouvements d'or dans une perspective adéquate et d'aider à saisir pleinement leur signification dans le cadre du système international du « gold bullion standard ».

1. LES MOUVEMENTS D'OR INTERNATIONAUX

Les mouvements d'or internationaux dans le monde actuel résultent principalement des transactions effectuées à New-York et à Londres. Aux Etats-Unis les transactions internationales sur l'or se limitent en fait presque exclusivement aux opérations avec des autorités monétaires étrangères (1). La Trésorerie des Etats-Unis vend l'or

au prix officiel à des gouvernements étrangers ou à des banques centrales étrangères « dans le but de régler les paiements internationaux et à d'autres fins monétaires légitimes »; ces gouvernements et banques centrales peuvent échanger des dollars contre de l'or « d'une manière pratiquement automatique » pour ces règlements normaux. D'autre part, la Trésorerie des Etats-Unis est prête à acheter de l'or aux gouvernements étrangers et aux banques centrales au prix officiel « sans limitation de montant » (1). La Federal Reserve Bank de New-York agit généralement en tant qu'agent des banques centrales étrangères qui désirent acheter ou vendre et également comme agent fiscal de la Trésorerie des Etats-Unis. Elle garde aussi l'or pour le compte de ses correspondants étrangers et internationaux (c'est ce que l'on nomme l'« earmarked gold », c'est-à-dire l'or sous dossier).

A Londres, le marché de l'or a été rouvert en mars 1954 après seize ans d'interruption. Seuls les résidents de pays en dehors de la zone sterling peuvent acheter de l'or sur le marché de

(1) La Trésorerie des Etats-Unis vend également de l'or aux personnes autorisées, en vertu des règlements de la Trésorerie des Etats-Unis, à acquérir de l'or pour des usages industriels, professionnels ou artistiques. D'autre part, elle achète de l'or importé ou nouvellement produit et des déchets d'or aux personnes autorisées.

(1) Cfr. Les réponses du Secrétaire au Trésor aux « Questions sur le contrôle général du crédit et la gestion de la dette publique » soumises par Wright Patman, député, président du sous-comité du Contrôle du Crédit et de la Gestion de la Dette publique. Ces réponses et d'autres documents utilisés par ce sous-comité ont été publiés dans un recueil (82^e Congrès, 2^e session) sous le titre *Monetary Policy and the Management of the Public Debt*, Washington, 1952. Les extraits cités ci-dessus proviennent de la partie I, pp. 37-38.

Londres (1); de plus, ils ne peuvent acquérir de l'or que si le paiement en est effectué en dollars des Etats-Unis ou du Canada vendus à cette fin sur le marché des changes de Londres, ou contre sterling en comptes américain et canadien qui sont entièrement convertibles en dollars, ou encore contre sterling enregistré (registered sterling). Les comptes en sterling enregistré ne peuvent être ouverts que contre vente de dollars ou d'or même à Londres; ils ont d'ailleurs été instaurés dans ce but au moment de la réouverture du marché de l'or. Les vendeurs à Londres d'or nouvellement produit dans la zone sterling reçoivent naturellement le paiement en comptes de sterling pour résidents (resident sterling), mais les pays producteurs d'or de la zone sterling ont également libre accès au marché des changes de Londres et leurs avoirs en sterling sont donc convertibles en dollars. Pour ce qui est de l'or vendu par des pays en dehors de la zone sterling, il est réglé, soit en compte américain, soit en compte de sterling enregistré; l'un et l'autre peuvent, soit être librement convertis en dollars, soit servir à des achats d'or. Le marché de l'or de Londres fonctionne donc en fait comme un marché où les opérations se font, en dernier ressort, en dollars.

Les ventes et les achats d'or des Etats-Unis sont effectués au prix légal de 35 dollars l'once troy avec une marge de 1/4 p.c. en plus ou en moins, c'est-à-dire à un prix d'achat de 34,9125 dollars et un prix de vente de 35,0875 dollars (2). (Il y a également un droit à payer pour la refonte de tous les lingots d'or autres que les lingots standard des Etats-Unis.) Au Royaume-Uni, par contre, le prix de l'or n'est pas fixé par une loi. Le Royaume-Uni a cependant, en vertu de l'accord du Fonds Monétaire International, l'obligation de maintenir une parité de change officielle de £ 1 = \$ 2,80, correspondant à une parité de l'or — ou à une valeur au pair — de 250 sh. par once de fin. En vertu des statuts du Fonds, un membre ne peut acheter ou vendre de l'or que dans des limites admises et basées sur la parité de sa monnaie; ces limites ont été fixées, depuis octobre 1954, à 1 p.c. au-dessus ou au-dessous de sa parité (ce pourcentage ne comprend pas les frets, les conversions et certaines autres commissions bien spécifiées). Cet écart de 1 p.c. au-dessus ou au-dessous de sa parité constitue la limite à l'intérieur de laquelle la Banque d'Angleterre traite pour son propre compte (c'est-à-dire pour le compte du Fonds d'Egalisation des Changes). Les limites sont donc de 247 sh. 6 d. et de 252 sh. 6 d.

L'évolution du prix de l'or à Londres depuis 1954 apparaît au graphique 1 (3). Ainsi qu'il ressort de

(1) Sauf pour des usages autorisés dans l'industrie, le commerce et les arts.

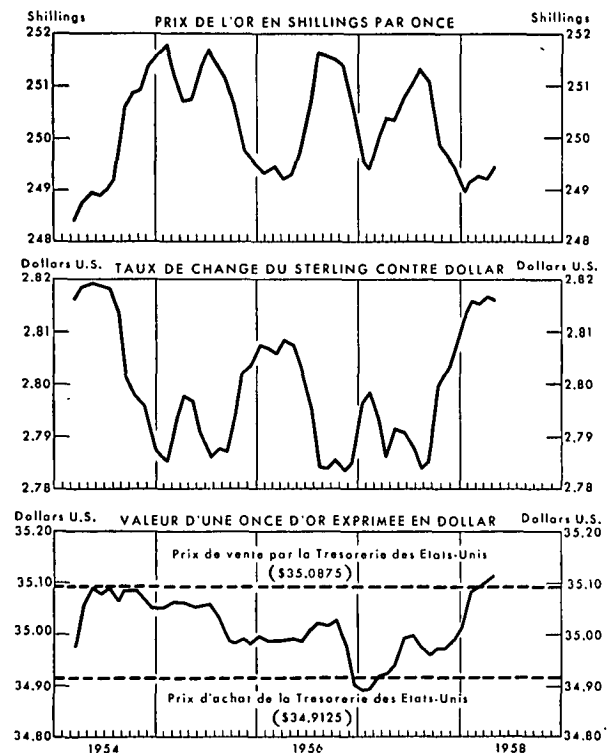
(2) Les achats et les ventes du Fonds Monétaire International sont exempts de cette commission de 1/4 p.c.

(3) Le prix en shillings qui apparaît à la partie supérieure du graphique est celui qui est fixé journalièrement lors de la

la courbe inférieure de ce graphique, le prix de l'or à Londres, exprimé en dollars, a fluctué, depuis la réouverture du marché de Londres en 1954 jusqu'à

Graphique 1.

Cours de l'or au marché de Londres
(Moyennes mensuelles)



Note : Le marché londonien de l'or a été rouvert le 22 mars 1954.

la fin de 1957, d'une manière quasi continue à l'intérieur de la marge existant entre les cours d'achat et de vente fixés aux Etats-Unis. Ce n'est qu'à de très rares occasions qu'il a atteint le prix

réunion des principaux agents opérant sur le marché du lingot. Lors de cette réunion, ils essaient d'équilibrer leurs ordres d'achat et de vente, compte tenu de leur connaissance de la demande et de l'offre d'or sur le marché global et du fait qu'ils s'attendent à ce que la Banque d'Angleterre, acheteur ou vendeur marginal, s'efforcera d'équilibrer le marché. Les transactions pendant la journée sont effectuées sur base de ce prix convenu, mais elles peuvent s'en écarter en raison de développements nouveaux ou de modifications du taux de change sterling-dollar. Ce dernier taux apparaît dans la partie médiane du graphique. La comparaison des courbes supérieure et médiane indique qu'il existe une corrélation généralement négative entre le prix de l'or exprimé en sterling et le cours du dollar (qui est coté « certain » à Londres). Cette corrélation reflète évidemment deux aspects essentiels du mécanisme du marché de Londres — le fait qu'il s'agit surtout d'un marché ouvert aux banques centrales qui ont également la possibilité d'opérer à New-York, et le fait que les autorités britanniques, en ajustant leurs offres d'or, peuvent influencer les cessions de dollars des acheteurs d'or étrangers et donc réduire la nécessité d'une intervention sur le marché des changes (par exemple, les autorités monétaires peuvent vendre plus d'or lorsque le taux dollar-sterling est faible). Les modifications du prix de l'or en sterling ne sont cependant pas toutes prises en considération sur ce marché. La courbe inférieure du graphique montre l'équivalent en dollars du prix de l'or à Londres (c'est-à-dire le prix de l'or en sterling multiplié par le taux de change sterling-dollar). Cette courbe reflète la demande et l'offre d'or fondamentales. Cette question sera étudiée plus loin.

de vente de la Trésorerie des Etats-Unis (il en a été ainsi par moments en 1954); de la même manière, ce n'est que très rarement qu'il est tombé au-dessous du prix d'achat fixé par la Trésorerie des Etats-Unis (ce fait s'est produit à la fin de 1956 et au début de 1957). Cependant, au cours des six premiers mois de 1958, le prix de l'or à Londres, exprimé en dollars, a dépassé parfois le prix de vente fixé par la Trésorerie des Etats-Unis. Il a atteint ainsi le niveau de 35,10 à 35,12 dollars contre 35,0875 dollars pour la Trésorerie américaine.

Les intermédiaires du marché de l'or ne peuvent pas, comme dans le système de l'ancien étalon-or, acheter de l'or aux Etats-Unis (ils peuvent cependant en vendre). Mais cette impossibilité pour les particuliers d'opérer des arbitrages sur or ne rend pas le cours de l'or fixé à Londres moins important par rapport aux cours d'achat et de vente de New-York. En effet, les banques centrales, les fonds de stabilisation et les trésoreries étrangères (de même que les institutions internationales) peuvent opérer, soit à la Federal Reserve Bank de New-York, soit sur le marché de Londres. En fait, leurs transactions se font sur la place où le prix est, à un moment donné, le plus avantageux — à condition, bien entendu, que l'acheteur n'ait pas de raisons particulières pour garder l'or à Londres plutôt qu'à New-York, ou vice-versa, et que le marché de Londres puisse satisfaire à tout moment tous les vendeurs et acheteurs possibles. De cette manière, la relation qui existe entre le prix de l'or exprimé en sterling, le taux de change du sterling en dollars et le prix de l'or à Londres converti en dollars, explique en grande partie la direction et l'ampleur qu'ont prises les mouvements d'or internationaux au cours des dernières années.

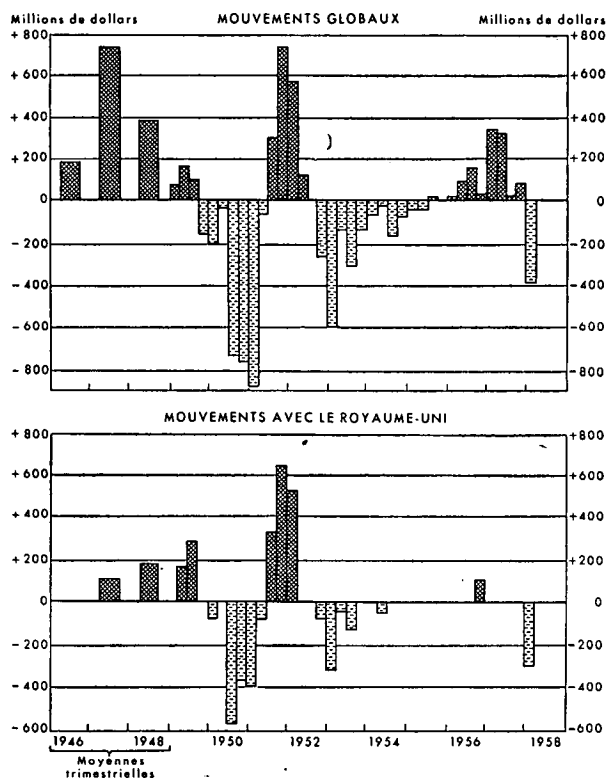
On peut voir au graphique 2 l'ampleur et la direction des transactions sur or des Etats-Unis avec les autres pays et avec le Fonds Monétaire International depuis la fin de la guerre jusqu'en mars 1958. Il apparaît clairement dans la partie supérieure de ce graphique que les mouvements d'or des Etats-Unis se sont effectués en six phases successives, de larges achats alternant avec d'importantes ventes. Le tableau I résume ces mouvements; il montre aussi les modifications des avoirs officiels en dollars détenus par les pays autres que les Etats-Unis. Ces avoirs consistent en dépôts des autorités monétaires étrangères auprès des Federal Reserve Banks et des banques commerciales américaines, et en valeurs à court terme (titres du gouvernement américain et papier commercial).

Ces modifications successives de la position des Etats-Unis comme acheteur et comme vendeur nets d'or, de même que l'évolution des avoirs officiels en dollars détenus par les autres pays, reflètent essentiellement deux éléments : d'une part, l'état de la balance des paiements des Etats-Unis (c'est-à-dire le surplus des paiements aux autres pays sur les recettes en provenance de ces derniers

et vice-versa) et, d'autre part, les décisions des autorités monétaires des autres pays d'acheter de l'or plutôt que d'augmenter leurs avoirs en dollars, ou de vendre de l'or dans le but de reconstituer leurs avoirs en dollars.

Graphique 2.

Achats (+) et ventes (-) d'or par les Etats-Unis (Mouvements nets)



Il n'est pas besoin de discuter ici les circonstances des opérations sur or des Etats-Unis durant les premières années d'après-guerre (1). Il suffira de rappeler que les ventes d'or importantes — 5.440 millions de dollars — et la diminution des avoirs en dollars — 1.591 millions — de janvier 1946 à septembre 1949 étaient dues en grande partie à des achats aux Etats-Unis de biens de première nécessité qui ne pouvaient pas être financés d'une autre manière. D'octobre 1949 à juin 1951, les autres pays ont acheté pour 2.808 millions de dollars d'or aux Etats-Unis et ont augmenté leurs avoirs officiels en dollars de 982 millions; c'était une période de reconstitution des réserves d'or et de dollars et ces pays ont utilisé en grande partie les dollars provenant de leurs transactions avec les Etats-Unis au rachat de l'or vendu antérieurement. Le mouvement d'or a été renversé à nouveau au milieu de 1951, et de juillet de cette année à juin

(1) Pour des études annuelles des mouvements d'or internationaux, voir la *Monthly Review* de la Federal Reserve Bank de New-York, numéros de janvier 1951 et de février pour chacune des années suivantes, et le *Federal Reserve Bulletin* de mars ou avril de chacune des années depuis 1946.

1952 les pays étrangers ont vendu aux Etats-Unis pour 1.670 millions de dollars, tandis qu'ils n'augmentaient leurs avoirs officiels en dollars que de 540 millions. La période suivante, qui va de juillet 1952 à juin 1955, offre un intérêt tout particulier; elle se caractérise par une reconstitution remarquable des avoirs en dollars des pays étrangers

en même temps que par des achats d'or aux Etats-Unis. Ces derniers se sont élevés à 1.838 millions, tandis que les avoirs en dollars ont augmenté de 2.661 millions. Il apparaît clairement que ces pays, dans leur ensemble, ont préféré conserver plus de la moitié de leurs dollars nouvellement acquis sous forme de dépôts en dollars et de placements à

Tableau I. **Cessions d'or entre autorités monétaires des Etats-Unis et des autres pays et variations des avoirs officiels en dollars détenus par l'étranger**
(En millions de dollars)

Source : Chiffres adaptés d'après le *Federal Reserve Bulletin*.

	Mouvements d'or nets entre les autorités monétaires des Etats-Unis et des autres pays		Evolution des avoirs officiels en dollars détenus par l'étranger
	Ventes nettes aux Etats-Unis	Achats nets aux Etats-Unis	
Janvier 1946 - septembre 1949	5.440	—	- 1.591
Octobre 1949 - juin 1951	—	2.808	+ 982
Juillet 1951 - juin 1952	1.670	—	+ 540
Juillet 1952 - juin 1955	—	1.838	+ 2.661
Juillet 1955 - décembre 1957	1.062 (a)	—	+ 1.134
Janvier 1958 - mars 1958	—	877 (b)	+ 73
Total ...	8.172 (a)	5.023 (b)	+ 3.799
Excédent des ventes sur les achats	3.149		

(a) Y compris 800 millions en provenance du Fonds Monétaire International.

(b) Y compris 7 millions en provenance du Fonds Monétaire International.

court terme plutôt que d'acheter de l'or aux Etats-Unis. Cette reconstitution des avoirs officiels en dollars des autres pays s'est poursuivie de juillet 1955 à décembre 1957; l'accroissement totalise 1.134 millions. Mais, en même temps, ces pays ont vendu 262 millions de dollars d'or aux Etats-Unis et le Fonds Monétaire International en a vendu 800 millions (1).

Pendant le premier trimestre de 1958, le mouvement d'or international a de nouveau été renversé; les autres pays ont acheté aux Etats-Unis

370 millions d'or et leurs réserves officielles en dollars ont augmenté de 73 millions. Les chiffres du deuxième trimestre de 1958 seront publiés en septembre, mais on peut déduire de la diminution du stock d'or des Etats-Unis que les ventes aux autres pays ont continué durant cette période : entre le 31 mars et le 30 juin, le stock d'or a baissé de 1.075 millions. De janvier 1946 à juin 1958, les Etats-Unis ont donc acquis 8.170 millions de dollars d'or, mais en ont vendu par ailleurs 6.100 millions. Par solde, ils ont accru leurs réserves d'or de 2.070 millions.

Les achats et les ventes d'or aux Etats-Unis par les autres pays et les institutions internationales sont résumés dans le tableau II. Il en ressort tout

Tableau II.

Achats nets d'or des Etats-Unis ¹

(En millions de dollars - Signe — = ventes nettes)

Années	Total général	Royaume-Uni	Total Europe continentale	Canada	Total Amérique latine	Tous autres pays	Fonds Monétaire International
1946	721	—	82	338	171	130	—
1947	2.864	407	1.069	311	816	261	—
1948	1.510	734	193	—	82	501	—
1949	193	446	— 250	3	— 148	244	—
1950	— 1.725	— 1.020	— 359	— 100	— 172	— 74	—
1951	75	470	— 184	— 10	— 126	— 75	—
1952	394	440	— 114	7	58	3	—
1953	— 1.164	— 480	— 537	—	— 132	— 16	—
1954	— 327	— 50	— 328	—	63	— 12	—
1955	— 69	—	— 78	—	14	— 5	—
1956	280	100	— 6	14	— 28	—	200
1957	772	—	68	5	81	18	600
1958 1 ^{er} trimestre	— 379	— 300	— 76	—	—	— 3	—

¹ Y compris les opérations avec les institutions financières internationales.

Note : Pour des chiffres plus détaillés ou plus récents, voir le *Federal Reserve Bulletin*.

d'abord que les achats et les ventes entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni constituent une part particulièrement importante des mouvements d'or internationaux. Très souvent, le Royaume-Uni a racheté aux Etats-Unis de l'or qu'il lui avait vendu dans une période antérieure. Pour l'ensemble des années considérées jusqu'en mars 1958, le Royaume-Uni a acheté 3.157 millions aux Etats-Unis et vendu 2.410 millions. Ces ventes, alternant avec des achats importants, reflètent naturellement les très larges fluctuations dans les paiements en or et en dollars de la zone sterling. Elles résultent cependant également de l'habitude britannique de détenir une grande partie de ses réserves sous forme d'or et de vendre de l'or en périodes de déficits de la balance des paiements pour en racheter en périodes de surplus.

Les autres pays effectuent également des transactions sur or avec les Etats-Unis, mais pour des montants moindres que le Royaume-Uni. Parmi les pays d'Europe continentale, la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse ont opéré de la sorte, de manière assez régulière, au cours des années d'après-guerre; la France et l'Allemagne, de manière intermittente. Le Canada a vendu des montants importants au cours des premières années d'après-guerre. L'Argentine, le Mexique et le Venezuela ont également vendu et acheté de l'or en quantités importantes.

Le graphique 2 fait apparaître également, de manière très claire, la diminution des transactions sur or des Etats-Unis depuis la réouverture du marché de l'or à Londres en 1954 jusqu'à la fin de 1957. Le contraste avec les années antérieures à cette période est très marqué. Il l'est encore plus si l'on exclut les achats d'or des Etats-Unis en 1956 et 1957 au Fonds Monétaire International; ces achats se sont en effet élevés à 800 millions en 1956 et 1957 pour des achats totaux des Etats-Unis de 1.052 millions. Cette diminution de l'importance des transactions à New-York depuis la réouverture du marché de Londres s'explique par le fait que, d'une manière presque continue, le prix de l'or à Londres, exprimé en dollars, est demeuré entre les limites officielles fixées par la Trésorerie américaine pour l'achat et la vente d'or. En conséquence, les vendeurs recevaient pour l'or un prix plus élevé à Londres qu'à New-York et les autorités monétaires bénéficiaient, à l'achat, de prix plus avantageux.

Par contre, depuis le premier semestre de 1958, le prix de l'or à Londres, exprimé en dollars, a dépassé le prix demandé par la Trésorerie américaine : en conséquence, il est devenu plus avantageux pour les banques centrales d'acheter de l'or à New-York. Ce fut un facteur important dans les récentes ventes d'or des Etats-Unis.

Aucun chiffre concernant le volume de l'or nouvellement produit qui se vend à Londres n'est publié. Les statistiques du commerce extérieur du Royaume-Uni comprennent cependant des chiffres d'importa-

tion d'or; bien que ces derniers ne correspondent pas exactement aux ventes d'or nouvellement produit (en raison des variations éventuelles du montant de l'or détenu sous dossier), on sait que de l'or, pour une valeur d'environ 450 millions de dollars, a été envoyé à Londres pendant chacune des années 1953 à 1955 (1); la plus grande partie de cet or provenait de l'Union sud-africaine et d'autres pays producteurs de la zone sterling, alors que l'or russe représentait environ 11 p. c.

Les producteurs d'or de l'Union sud-africaine sont obligés de vendre leur production totale à la Banque de Réserve de l'Afrique du Sud qui vend, par la suite, la quasi-totalité de cet or sur le marché de Londres. Cette banque n'a pas l'obligation de vendre son or à Londres, mais, selon une déclaration officielle, on utilise « au maximum » les facilités du marché de Londres, car « vu le caractère international et la position centrale du marché de Londres, il est peu probable que l'on puisse normalement obtenir un meilleur prix de l'or ailleurs ». Au cours de l'exercice se terminant en mars 1957, les ventes d'or de la Banque de Réserve de l'Afrique du Sud ont atteint 538 millions de dollars, dont 524 millions ont été dirigés vers le marché de Londres et 10 millions ont été négociés contre des francs suisses. En plus de la production de l'Union sud-africaine, qui représente 80 p.c. environ de la production de l'ensemble de la zone sterling, Londres reçoit également des quantités appréciables d'or du Ghana, de la Rhodésie du Sud et de certains autres pays de la zone sterling. L'or provenant de divers pays en dehors de la zone sterling est aussi vendu à Londres.

L'or vendu à Londres pendant ces dernières années ne provenait cependant pas seulement d'importations, mais aussi de prélèvements sur les réserves monétaires du Royaume-Uni; ces opérations résultaient évidemment des pressions sur la livre, qui nécessitaient une intervention officielle sur les marchés des changes et, par conséquent, des ventes sur le marché de l'or dans le but de reconstituer les réserves officielles en dollars. Les réserves d'or du Royaume-Uni sont tombées d'environ 500 millions de dollars en 1955 et de 250 millions en 1956 (2). Comme le Royaume-Uni n'a pas exporté d'or aux Etats-Unis en 1955 et comme il ne leur en a vendu qu'environ 100 millions en 1956, il est

(1) Cfr. *L'Annual Statement of the Trade of the United Kingdom with Commonwealth Countries and Foreign Countries, 1955*, Vol. II, Londres, 1957. Selon la déclaration du Chancelier de l'Echiquier à la Chambre des Communes en mars 1958, le total des importations d'or du Royaume-Uni en 1957 se serait élevé à 840 millions de dollars. Parmi celles-ci, l'or en provenance de l'U.R.S.S. représente quelque 200 millions. En prenant pour hypothèse que tout l'or vendu par l'U.R.S.S. au Royaume-Uni a été, en fait, importé dans le pays, les autres importations d'or totalisent 640 millions. Ce chiffre peut être comparé à la production de l'Union sud-africaine, qui était de 556 millions de dollars en 1956 et de 596 millions en 1957. En 1957, les envois de l'Union sud-africaine ont atteint environ 550 millions et les importations d'or d'autre provenance peuvent être estimées à une centaine de millions.

(2) Estimation du Fonds Monétaire International dans *International Financial Statistics*.

évident qu'il en a cédé à d'autres pays. En 1957, le Royaume-Uni a également vendu 200 millions de dollars d'or à des pays autres que les Etats-Unis. Par contre, vers la fin de 1957 et pendant les six premiers mois de 1958, le cours de la livre a été ferme; ainsi, les autorités britanniques n'ont pas seulement récupéré leurs pertes antérieures de réserves, mais elles ont également acheté la production d'or de l'Afrique du Sud et d'autres pays qui, en d'autres circonstances, eût été cédée au marché de Londres. La demande d'or sur ce marché n'ayant pas été entièrement satisfaite, le prix exprimé en dollars a monté au-delà du cours officiel de vente des Etats-Unis (voir graphique 1). C'est ainsi que les autorités britanniques ont non seulement accru leurs réserves en achetant la majeure partie de la production d'or sud-africaine, mais elles ont, de plus, acheté de l'or à New-York, ainsi qu'il apparaît au graphique 2.

Les principaux acheteurs à Londres sont les banques centrales de pays continentaux de l'Europe occidentale. Celles-ci y acquièrent de l'or, soit pour accroître leurs réserves d'or, soit pour régler leurs déficits vis-à-vis de l'Union Européenne de Paiements. Ces derniers règlements peuvent être effectués, au choix du débiteur, soit en dollars, soit en or au cours de 35 dollars l'once de fin. Ceci rend les règlements mensuels des débiteurs en or acheté à Londres plus avantageux chaque fois que le prix de l'or, exprimé en dollars, sur ce marché est inférieur à 35 dollars l'once de fin. Il est également évident que lorsque le prix dépasse 35 dollars, les banques centrales vendent leur or à Londres en vue de se libérer en dollars envers l'Union Européenne de Paiements. L'or est également vendu sur le marché de Londres à des intermédiaires privés qui l'exportent surtout vers le Moyen-Orient et l'Extrême-Orient.

Il n'y a pas de statistique disponible en ce qui concerne les achats ou les ventes d'or à Londres. Certaines indications peuvent cependant être obtenues en comparant les changements dans les réserves d'or, publiées dans les relevés des banques centrales, avec les montants des ventes et des achats d'or des Etats-Unis; on peut en conclure que l'or provenant de sources autres que les Etats-Unis a été acheté, au moins partiellement, à Londres. Ainsi, la Banque centrale d'Allemagne a acquis pendant la période 1955-1957 1.916 millions de dollars, dont 10 millions seulement aux Etats-Unis; la Banque Nationale Suisse, 205 millions, dont 8 millions seulement aux Etats-Unis. La France, pour sa part, a acheté en 1955 un total de 285 millions de dollars d'or, mais elle en a vendu 68 millions aux Etats-Unis; en 1956-1957, elle a cédé 320 millions à des pays autres que les Etats-Unis. La Banque centrale des Pays-Bas a également acheté en 1954 et 1955 128 millions d'or en provenance de sources autres que les Etats-Unis et a cédé en 1956 et 1957 96 millions ailleurs qu'aux Etats-Unis.

En résumé, le facteur le plus important des mouvements d'or des dix dernières années a été consti-

tué par les variations très amples enregistrées par la balance des paiements de la zone sterling. De 1947 à 1953, les variations du solde de cette balance ont déterminé en grande partie les importants achats et ventes d'or du Royaume-Uni aux Etats-Unis. De 1954 à 1957, elles ont été à l'origine des mouvements d'or en provenance du Royaume-Uni et de la zone sterling d'outre-mer vers les pays de l'Europe continentale, principalement l'Allemagne. Durant la première moitié de 1958, l'évolution favorable de la balance des paiements du Royaume-Uni lui a permis de récupérer en partie ses pertes antérieures en rendant possibles les achats de l'or nouveau arrivé sur le marché de Londres ainsi que de l'or aux Etats-Unis.

Les achats et les ventes d'or à New-York et à Londres par les autorités monétaires constituent la majeure partie des transactions internationales, mais il y a encore certaines autres transactions entre banques centrales qui devraient être signalées ici. Lorsqu'une banque centrale désire vendre de l'or conservé sous dossier par la Federal Reserve Bank de New-York, par exemple, et qu'une autre désire acheter cet or, elles entrent parfois directement en contact l'une avec l'autre ou ont recours aux services de la Banque des Règlements Internationaux ou du Fonds Monétaire International qui interviennent alors comme intermédiaires pour ces opérations. Le Fonds Monétaire International a ainsi assuré depuis 1952 un « service des transactions sur or » grâce auquel les pays membres — et d'autres pays non membres de même que des institutions internationales — qui ont l'intention d'acheter ou de vendre de l'or et désirent faire appel au Fonds, s'enquière, d'une manière confidentielle, auprès de celui-ci des diverses possibilités; c'est alors que le Fonds met acheteurs et vendeurs éventuels en rapport. Ces opérations sont évidemment limitées, car maintes fois l'offre d'or est supérieure à la demande et inversement (1).

L'or ne se négocie évidemment pas seulement entre autorités monétaires, mais aussi entre particuliers. Des indications du montant de la production nouvelle d'or, ou de l'or sorti des réserves officielles et des avoirs privés, figurent au tableau III.

La production d'or dans le monde, à l'exclusion de l'U.R.S.S., s'est élevée, entre 1946 et 1957, à quelque 10,5 milliards de dollars. Entre 1946 et 1951, elle s'est accrue à un rythme annuel d'environ 2 p.c. et de 4 p.c. entre 1952 et 1957. En 1957, l'accroissement a été de 6 p.c. contre 4 à 5 p.c. au cours de chacune des trois années allant de 1954 à 1956. La production de l'année dernière, soit environ 1.050 millions de dollars, dépassait d'environ 300 millions celle de 1945, année d'après-guerre où la production fut spécialement basse; elle était néan-

(1) Durant les cinq années se terminant en avril 1957, le Fonds Monétaire International a facilité la réalisation de 71 transactions qui ont permis d'échanger environ 562 millions de dollars.

moins inférieure d'environ 400 millions par rapport au chiffre record de la production mondiale de 1940. L'augmentation de la production d'or après la guerre résultait principalement de l'expansion enregistrée en Afrique du Sud. Atteignant quelque 595 millions de dollars, la production de l'Afrique du Sud était, en 1957, supérieure d'environ 35 millions de dollars

à celle de 1956, soit de 7 p.c. Elle dépassait également d'environ 90 millions celle de 1941, qui avait marqué le point culminant de la phase d'expansion qui avait débuté avant-guerre.

Indépendamment de l'offre résultant de la production nouvelle du monde libre, l'Union Soviétique, qui est probablement le deuxième producteur mon-

Tableau III.

Estimation de l'offre et de l'utilisation de l'or

(En millions de dollars)

Sources : Chiffres adaptés d'après le *Federal Reserve Bulletin* et autres sources.

Années	Offre			Utilisation				« Or disparu » (en p.c. de l'offre totale)
	Production d'or nouveau (à l'exclusion de l'U.R.S.S.)	Ventes présumées de l'U.R.S.S.	Offre totale	Augmentation des réserves officielles (à l'exclusion de l'U.R.S.S.)	Usages industriels et artistiques aux Etats-Unis (nets)	« Or disparu »	Utilisation totale	
1946	755	45	800	350	155	295	800	37
1947	765	30	795	490	50	255	795	32
1948	805	—	805	420	45	340	805	42
1949	840	—	840	490	110	240	840	29
1950	865	—	865	445	100	320	865	37
1951	840	—	840	165	70	605	840	72
1946-1951	4.870	75	4.945	2.360	530	2.055	4.945	42
1952	868	—	868	320	95	453	868	52
1953	865	75	940	430	75	435	940	46
1954	914	75	989	660	44	285	989	29
1955	959	75	1.034	665	45	324	1.034	31
1956	994	150	1.144	495	45	604	1.144	53
1957	1.050	260	1.310	740	45	525	1.310	40
1952-1957	5.650	635	6.285	3.310	349	2.626	6.285	42
Total général ...	10.520	710	11.230	5.670	879	4.681	11.230	42

(p) provisoire.

dial d'or, semble avoir vendu des quantités importantes d'or à d'autres pays entre 1946 et 1957. Les seules ventes aux Etats-Unis ont eu lieu pendant les années 1946 et 1947; elles se sont élevées à 75 millions de dollars. Pendant les premières années d'après-guerre, des ventes d'or russe à d'autres pays n'avaient été signalées que de façon tout à fait intermittente, mais, depuis la fin de 1953, elles semblent avoir pris une importance accrue. Pour chacune des années de 1953 à 1955, ces ventes ont été estimées de différents côtés à 75 millions de dollars, puis à 150 millions pour 1956 et à 260 millions pour 1957. L'or russe a surtout été vendu à des pays d'Europe occidentale; ces opérations ont permis à l'U.R.S.S. d'acquérir du sterling et d'autres monnaies pour couvrir ses déficits extérieurs.

On peut donc estimer que la production globale d'or dans le monde, en dehors de l'Union Soviétique, et les ventes connues d'or russe au reste du monde se sont élevées ensemble à 11,2 milliards de dollars pendant la période 1946-1957. De ce chiffre, 5,7 milliards ont été acquis par les banques centrales, tandis qu'un peu moins de 0,9 milliard était utilisé dans des buts artistiques ou industriels aux Etats-Unis (seul pays pour lequel de telles données soient disponibles); la thésaurisation privée et l'utilisation d'or à des fins diverses en dehors des Etats-Unis se seraient donc élevées à environ 4,7 milliards de dol-

lars, qui ont « disparu ». Pour la période entière, la « disparition » d'or représente donc quelque deux cinquièmes de l'offre d'or nouveau. Elle semble avoir atteint son point culminant en 1951, année au cours de laquelle environ 70 p.c. de la production annuelle furent acquis pour des usages privés en dehors des Etats-Unis. Pour la période de six années allant du début de 1952 à la fin de 1957, la « disparition » peut être évaluée à 40 p.c. de l'offre d'or nouveau, soit un pourcentage équivalent à celui de la période 1946-1951. En chiffres absolus, le montant de l'or acquis pour des usages privés en dehors des Etats-Unis reste considérable; en 1957, il s'est chiffré à environ 500 millions de dollars, soit un niveau plus élevé que pendant toutes les années de la période d'après-guerre, à l'exception de 1951 et 1956.

Malgré la thésaurisation, l'augmentation des réserves officielles d'or au cours des dernières années s'explique par le fait que l'offre d'or nouveau a elle-même fortement augmenté au cours des quelques dernières années. Ainsi, de 1952 à 1957, l'offre totale d'or nouveau a atteint 6,3 milliards de dollars contre 4,9 milliards en 1946-1951. L'augmentation des réserves officielles peut être évaluée pour ces deux périodes à 3,3 milliards et à 2,4 milliards respectivement.

Encore plus important est le fait que l'or qui

s'est ajouté aux réserves officielles s'est dirigé, au cours des dernières années, d'une manière presque constante vers des pays autres que les Etats-Unis. Ces pays ont, en effet, ainsi que le montre le tableau IV, reçu 3,3 milliards de dollar d'or pendant

la période 1952-1957, soit environ 500 millions par an. La plus grande partie de ces 3,3 milliards est allée vers les pays d'Europe continentale, qui ont également acquis, par ailleurs, de l'or du Royaume-Uni.

Tableau IV.

Augmentation des réserves officielles par l'acquisition d'or nouveau

(En millions de dollars)

Source : Chiffres adaptés d'après le *Federal Reserve Bulletin*.

Années	Total	Variations nettes des réserves			
		Etats-Unis	Royaume-Uni	Tous les autres pays (à l'exclusion de l'U.R.S.S.) ¹	Fonds Monétaire International
1946	+ 350	+ 623	+ 450	- 738	+ 15
1947	+ 490	+ 2.162	- 410	- 2.603	+ 1.341
1948	+ 420	+ 1.530	- 415	- 775	+ 80
1949	+ 490	+ 165	- 255	+ 565	+ 15
1950	+ 445	- 1.743	+ 1.550	+ 595	+ 43
1951	+ 165	+ 53	- 700	+ 776	+ 36
1946-1951	+ 2.360	+ 2.790	+ 220	- 2.180	+ 1.530
1952	+ 320	+ 380	- 700	+ 478	+ 162
1953	+ 430	- 1.162	+ 800	+ 782	+ 10
1954	+ 660	- 297	+ 250	+ 669	+ 38
1955	+ 665	- 41	- 500	+ 1.138	+ 68
1956	+ 495	+ 306	- 250	+ 555	- 116
1957	+ 740	+ 799	- 200	+ 653	- 512
1952-1957	+ 3.310	- 15	- 600	+ 4.275	- 350
Total général ...	+ 5.670	+ 2.775	- 380	+ 1.095	+ 1.180

¹ Y compris la Banque des Règlements Internationaux et l'Union Européenne de Paiements.

Les acquisitions, par les pays étrangers, d'or nouvellement produit, de même que la reconstitution par ces pays des réserves qui avaient été fortement entamées au cours de la période antérieure à 1949, expliquent que la proportion d'or détenu par les Etats-Unis par rapport aux réserves officielles de l'ensemble du monde ait fortement diminué. A la fin de 1957, les Etats-Unis possédaient environ 59 p.c. du total des réserves, alors qu'en septembre 1949, ils en possédaient 70 p.c., proportion la plus élevée qui ait jamais été enregistrée; à la fin de 1945, les Etats-Unis possédaient environ 60 p.c. des réserves totales. Actuellement, après les sorties d'or enregistrées au cours du premier semestre de 1958, les Etats-Unis possèdent 55 p.c. des réserves monétaires globales du monde libre.

On se demande parfois si les Etats-Unis ont suffisamment d'or pour couvrir les engagements des Federal Reserve Banks et faire face à la fois aux retraits éventuels des avoirs à court terme détenus par l'étranger. En effet, d'un point de vue monétaire général, il est évident que les dollars détenus par d'autres pays et qui constituent des avoirs pour ces derniers sont des engagements des Etats-Unis. D'ailleurs, d'une manière générale, tous les avoirs en devises étrangères sont à la fois des avoirs pour les détenteurs et des engagements pour les émetteurs. Les engagements à court terme des Etats-Unis envers l'étranger constituent donc, dans un certain sens, une créance de l'étranger sur les réserves d'or

des Etats-Unis; dans un autre sens, ces engagements, qui peuvent servir à financer les commandes aux Etats-Unis, constituent une créance sur les ressources économiques de ce pays.

Il n'y a aucune raison d'éprouver des craintes en ce qui concerne la position nette des Etats-Unis du point de vue de ses réserves d'or. L'opinion qu'il n'y a pas assez d'or aux Etats-Unis pour assurer à la fois le pourcentage légal de couverture des Federal Reserve Banks et le recours éventuel des pays étrangers détenteurs de dollars, est fondée sur une comparaison purement numérique qui a peu de signification économique. En mars 1958, les réserves d'or officielles des Etats-Unis s'élevaient à 22,5 milliards de dollars, dont 11,5 milliards représentaient les 25 p.c. de couverture des engagements des Federal Reserve Banks. Le solde, soit 11 milliards, était, il est vrai, inférieur de 2,8 milliards aux engagements à court terme en dollars envers l'étranger, qui atteignaient 13,8 milliards (1). Cependant, parmi ces 13,8 milliards de dollars, 5,8 milliards étaient détenus par les banques commerciales ou des entreprises privées et

(1) Cette situation dans laquelle les engagements en dollars excèdent l'or « disponible » (c'est-à-dire l'or qui ne sert pas de gage à la circulation monétaire) est assez récente; avant 1953, c'était l'or disponible qui dépassait les engagements envers les pays étrangers et les surplus avaient été assez élevés jusqu'en 1951. Le niveau relativement bas de l'or « disponible » est attribuable, d'une part, à l'accroissement du volume des engagements des Federal Reserve Banks et, d'autre part, aux sorties d'or des Etats-Unis; mais la principale explication se trouve dans l'augmentation des avoirs étrangers en dollars.

servaient en grande partie aux transactions. Ces détenteurs ne peuvent pas acheter de l'or aux Etats-Unis; ils pourraient éventuellement vendre leurs dollars à la banque centrale de leur pays qui, de son côté, serait en mesure d'acheter de l'or aux Etats-Unis. Cependant, ces détenteurs privés ne peuvent liquider tous leurs avoirs en dollars puisqu'une partie importante — mais indéterminée — représente nécessairement des avoirs servant aux transactions et qu'une autre partie est détenue pour faire face à des obligations contractuelles envers des Américains. Le solde de 8 milliards de dollars représente des avoirs des autorités monétaires étrangères qui pourraient être offerts pour acheter de l'or aux Etats-Unis; mais, ici encore, une partie importante de ces avoirs consiste en avoirs que les banques centrales et les fonds de stabilisation des changes utilisent pour faire face à des obligations de change actuelles ou futures, ou pour intervenir sur les marchés des changes étrangers.

Il est plus important encore de signaler que les pays étrangers détiennent des avoirs en dollars en raison du fait que leurs besoins de cette devise se sont considérablement accrus au cours de la période d'après-guerre, à mesure que leur commerce avec les Etats-Unis prenait plus d'ampleur et que les règlements en dollars devenaient courants même parmi les pays étrangers. De plus — et ceci est fondamental —, la possession de dollars est, pour un pays, une façon parmi beaucoup d'autres d'employer ses ressources, l'alternative étant d'utiliser les réserves monétaires pour des achats à l'étranger. Depuis que les réserves ont atteint dans beaucoup de pays des niveaux plus satisfaisants, tout gain ultérieur en dollars est donc susceptible d'être utilisé davantage pour financer des importations additionnelles que pour accroître les réserves monétaires existantes. A cet égard, les avoirs extérieurs nets d'un pays ne sont pas différents des avoirs individuels.

Enfin, même si l'on fait abstraction du niveau de leurs réserves d'or, la position des Etats-Unis dans le domaine des finances internationales demeure réellement forte. Il est exact que les créances à court terme des banques et commerçants américains sur des pays étrangers ne s'élevaient, au printemps de 1958, qu'à 2,2 milliards de dollars, soit 15 p.c. seulement des engagements à court terme des Etats-Unis envers les pays étrangers; mais, par contre, la position des Etats-Unis comme créancier net à long terme était de l'ordre de 30 milliards.

2. SIGNIFICATION DES MOUVEMENTS D'OR INTERNATIONAUX DANS LE CADRE DU GOLD BULLION STANDARD

Les achats et les ventes d'or par des autorités monétaires constituent évidemment le moyen ultime d'effectuer des paiements. Cependant, la plus grosse partie des transactions internationales est et a tou-

jours été compensée par l'intermédiaire des marchés des changes, tandis que les soldes subsistant après cette compensation sont réglés les uns par rapport aux autres, dans une mesure variable selon les pays, au moyen de dollars des Etats-Unis. Ceux-ci constituent donc pour beaucoup de banques centrales et de trésoreries une partie des réserves monétaires. (La livre sterling est également utilisée en tant que monnaie dans laquelle beaucoup de pays gardent leurs réserves monétaires.) Par conséquent, les mouvements d'or internationaux ne peuvent être interprétés valablement que si l'on tient compte en même temps des mouvements des avoirs en dollars des pays autres que les Etats-Unis.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, les pays qui ont acquis des dollars des Etats-Unis s'en servent non seulement pour acheter de l'or, mais aussi pour se constituer des avoirs extérieurs en dollars; de même, ils vendent leur or lorsqu'ils doivent augmenter leurs avoirs en dollars pour effectuer des paiements. Dans la plupart des cas, leurs achats d'or aux Etats-Unis sont payés au moyen de dollars provenant d'un surplus des transactions courantes. Ce n'est qu'exceptionnellement que les achats d'or sont payés en prélevant sur des avoirs en dollars existants. Les autres pays, considérés dans leur ensemble, n'ont jamais réduit sensiblement leurs avoirs en dollars; au contraire, si l'on envisage l'ensemble de la période d'après-guerre jusqu'en mars 1958, ils ont progressivement accru ces avoirs de 3,5 milliards.

La politique et la pratique des différents pays varient beaucoup quant à la forme sous laquelle ils détiennent leurs réserves internationales, que ce soit en or, en dollars ou en sterling. Certains d'entre eux gardent, sous forme d'or, la partie la plus importante de leurs réserves, et lorsqu'ils acquièrent du dollar par suite d'un boni des opérations commerciales ou financières avec les Etats-Unis, ils tendent à convertir une partie importante ou même la totalité de ces nouveaux avoirs en dollars en achetant de l'or aux Etats-Unis. D'autre part, il y a des pays qui, au lieu d'acheter de l'or, augmentent leurs avoirs en dollars en y ajoutant tout simplement les dollars nouvellement acquis. Dans l'ensemble, les pays qui effectuent les transactions sur or les plus importantes et les plus fréquentes aux Etats-Unis — le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse — possèdent des avoirs en dollars relativement peu élevés; les pays qui ont les avoirs en dollars les plus larges — l'Allemagne fédérale, l'Italie et le Japon — n'ont acquis de l'or aux Etats-Unis que d'une manière plutôt occasionnelle.

Les mouvements d'or et de dollars entre les Etats-Unis et le reste du monde résultent naturellement de l'évolution de la balance des paiements des Etats-Unis. Lorsque cette dernière présente un surplus, les autres pays, pris globalement, doivent céder une partie de leurs avoirs en dollars et certains d'entre eux vendent de l'or aux Etats-Unis s'il leur faut reconstituer des avoirs en dollars

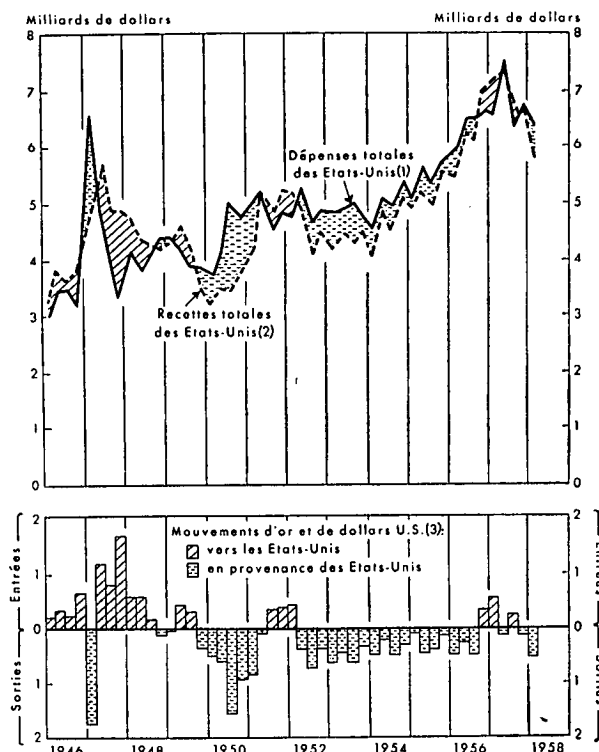
devenus insuffisants pour régler les transactions en cours. Inversement, lorsque la balance des paiements des Etats-Unis présente un déficit, certains pays étrangers cherchent à convertir en or une partie des dollars provenant des transactions avec les Etats-Unis, tandis que d'autres accroissent leurs avoirs en dollars.

L'évolution de la balance des paiements des Etats-Unis, avec ses états successifs de surplus et de déficit, apparaît au graphique 3. La partie

Graphique 3.

Balance des paiements des Etats-Unis

Source : United States Department of Commerce, Survey of Current Business.



- 1 Dépenses relatives aux importations, aux investissements à l'étranger et aux donations.
 - 2 Recettes d'exportations, investissements étrangers à long terme aux Etats-Unis, erreurs et omissions.
 - 3 Différence entre les dépenses et les recettes totales.
- Note : Ces chiffres comprennent les transactions avec les institutions internationales.
Les données relatives au premier trimestre de 1958 sont provisoires.

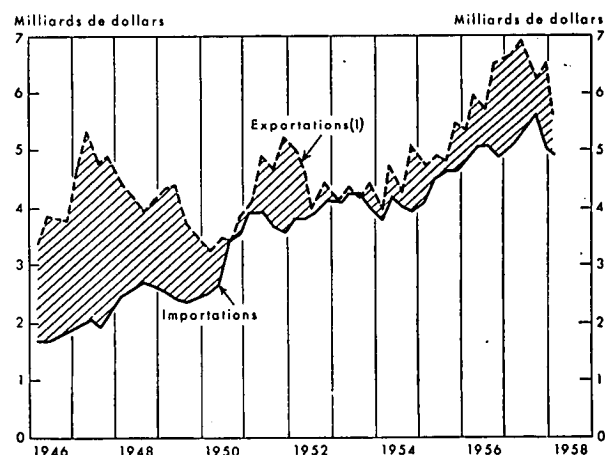
supérieure du graphique montre l'évolution des recettes totales des Etats-Unis en provenance d'autres pays — recettes résultant autant des exportations de marchandises et de services que des transactions en capital — et des paiements totaux des Etats-Unis à l'étranger — paiements occasionnés par des importations de marchandises et de services, des dépenses du gouvernement américain et des investissements américains à l'étranger. L'excédent des recettes des Etats-Unis sur les paiements au reste du monde détermine les transferts d'or et de dollars de ces pays vers les Etats-Unis et vice-versa; ces transferts apparaissent dans la partie inférieure du graphique.

Pour toute la période d'après-guerre, le facteur qui a principalement déterminé les mouvements d'or et de dollars entre les Etats-Unis et les autres pays, est constitué par les variations du solde bénéficiaire des transactions sur biens et services (graphique 4). En second lieu interviennent, d'une part,

Graphique 4.

Exportations et importations de biens et de services par les Etats-Unis

Source : United States Department of Commerce, Survey of Current Business.



- 1 A l'exclusion des envois de biens militaires en vertu de l'aide accordée par le gouvernement des Etats-Unis.
- Note : Ces chiffres comprennent les transactions avec les institutions internationales.
Les données relatives au premier trimestre de 1958 sont provisoires.

les règlements résultant de l'aide économique des Etats-Unis et des prêts du gouvernement américain et, d'autre part, les sorties de capitaux privés (graphique 5).

Ainsi qu'il apparaît à la partie inférieure du graphique 3, le reste du monde, après avoir cédé 4,7 milliards d'or et de dollars aux Etats-Unis pendant la période qui s'étend de janvier 1946 à septembre 1949 (époque des dévaluations du sterling et d'autres monnaies) (1), a acquis 5 milliards entre octobre 1949 et juin 1951. Cette seconde période est caractérisée, d'une part, par une stabilité monétaire plus grande dans beaucoup de pays et, d'autre part, à partir de juillet 1950, par le déclenchement de la guerre de Corée et les conséquences inflatoires qui en ont résulté aux Etats-Unis et dans d'autres pays. A partir du milieu de 1951, les pressions inflatoires se sont atténuées aux Etats-Unis et dans certains autres pays, tandis qu'elles subsistaient dans la plupart des pays de la zone sterling. Le renversement des soldes des balances des paiements résultant de cette évolution et certains autres facteurs ont déterminé un transfert de un milliard d'or et de dollars vers les Etats-Unis

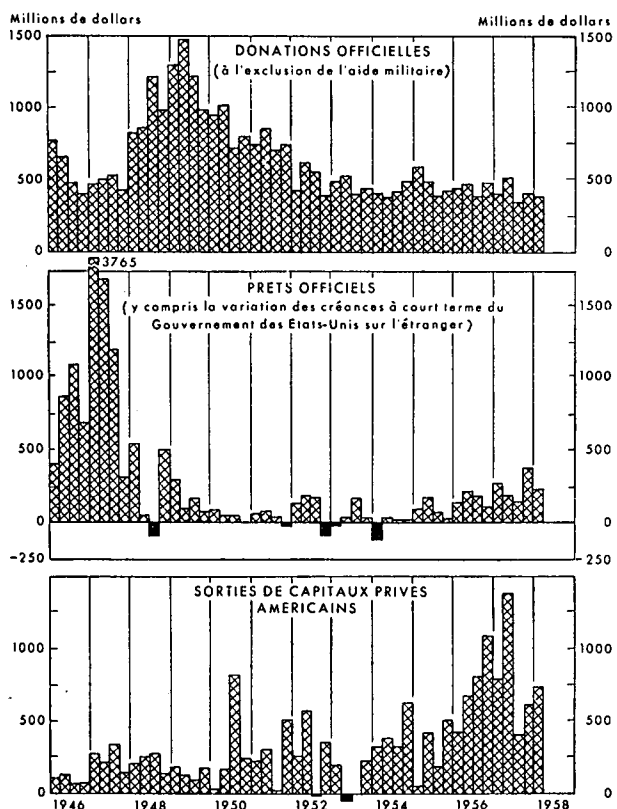
(1) Le chiffre cité ne tient pas compte des paiements des Etats-Unis résultant des souscriptions au Fonds Monétaire International et à la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.

pour la période allant de juillet 1951 à mars 1952. A partir d'avril 1952 jusqu'en septembre 1956, période caractérisée par un accroissement de la production et par une stabilité monétaire plus grande de la plupart des pays du monde libre, les pays

Graphique 5.

**Dons et prêts à l'étranger
du gouvernement des Etats-Unis
et sorties de capitaux privés américains**
(· = rentrées nettes)

Source : United States Department of Commerce, Survey of Current Business.



Note : Les chiffres relatifs au premier trimestre de 1958 sont provisoires.

autres que les Etats-Unis, considérés dans leur ensemble, ont acquis 7,5 milliards de dollars des Etats-Unis. Pendant le dernier trimestre de 1956 et en 1957, par contre, les pays étrangers ont perdu 0,8 milliard de leurs réserves en raison d'événements qui seront décrits succinctement dans le paragraphe suivant. Cependant, au cours des derniers mois de 1957, une nouvelle modification de la position du reste du monde vis-à-vis des Etats-Unis est intervenue et, pendant le premier trimestre de 1958, les transactions des autres pays considérés dans leur ensemble se sont soldées par un boni de 0,5 milliard. Cette tendance a persisté pendant le deuxième trimestre.

Les pertes d'or et de dollars des pays autres que les Etats-Unis en 1957 ne s'expliquent ni par une diminution des achats des Etats-Unis à l'étranger ni par une réduction des autres paiements (le total

des paiements a, au contraire, augmenté en 1957 pour la quatrième année consécutive), mais plutôt par une forte augmentation des achats de marchandises américaines en même temps que par un afflux de capitaux étrangers aux Etats-Unis. L'accroissement des exportations des Etats-Unis au début de 1957 était dû aux différents facteurs accidentels ou temporaires — en particulier la crise de Suez —, mais il provenait aussi d'une expansion considérable de la demande de matières premières et de produits industriels résultant des pressions inflationnistes qui s'étaient fortement intensifiées à l'étranger à la fin de 1956 et au début de 1957. Vers la fin de cette dernière année, ces pressions faiblirent dans la plupart des pays et les exportations américaines diminuèrent. Par contre, les importations des Etats-Unis se maintinrent sensiblement au cours de la seconde moitié de 1957 et du premier semestre de 1958, malgré la récession aux Etats-Unis. Le surplus d'exportation en compte courant fut ainsi réduit et ce fait, joint à une exportation importante de capitaux (occasionnée notamment par l'émission Royal Dutch-Shell, par le placement de différents emprunts sur le marché de New-York et par le rapatriement des fonds qui avaient été convertis en dollars pendant la crise du sterling en 1957), permit à certains pays d'accroître pour un montant considérable leurs avoirs en dollars. Ainsi qu'il a déjà été dit plus haut, il en résulta d'importants achats d'or dans la plupart des cas.

En mars 1958, les avoirs en or et les avoirs officiels et privés en dollars des pays autres que les Etats-Unis s'élevaient à 30,4 milliards de dollars (1), soit 11,1 milliards de plus qu'en mars 1952, au moment où débuta ce mouvement de hausse, et 14,9 milliards de plus qu'en septembre 1949. Il est vrai que ces avoirs auraient diminué en 1957 s'il n'y avait pas eu les tirages sur le Fonds Monétaire International. D'autre part, on remarquera que la perte d'or et de dollars des autres pays en 1957 était inférieure à 3 p.c. de leurs avoirs en or et en dollars; de plus, cette perte fut plus que compensée par leurs tirages sur le Fonds Monétaire International. Dans cette perspective, ce mouvement ne pouvait avoir qu'un effet de peu d'ampleur sur l'état des liquidités internationales. Les réserves d'or et de dollars sont évidemment constituées pour qu'on s'en serve et il aurait été étrange que, pendant certaines années tout au moins, on n'eût pas tiré sur ces avoirs.

(1) A l'exclusion également des réserves d'or de l'U.R.S.S. et des autres pays de l'Europe orientale et de la Chine continentale; les avoirs en or et en dollars des institutions financières internationales autres que la Banque des Règlements Internationaux et l'Union Européenne de Paiements sont aussi exclus. Les « avoirs en dollars » comprennent à la fois les avoirs officiels et privés et consistent principalement en dépôts à vue et à terme, en certificats à court terme du gouvernement des Etats-Unis, en acceptations bancaires; on a estimé, d'autre part, le montant en billets et en obligations sur le gouvernement des Etats-Unis. Des chiffres détaillés sur l'évolution des avoirs en or et en dollars sont publiés régulièrement dans le *Federal Reserve Bulletin*.

Dans le monde actuel cependant, le dollar sert non seulement à régler les soldes du reste du monde vis-à-vis des Etats-Unis, mais aussi à effectuer les paiements d'un pays à l'autre. Par conséquent, le déficit extérieur global d'un pays a pour effet, en règle générale, de provoquer une diminution de ses avoirs en dollars — tout autant que de ses réserves en or — et cette perte d'or et de dollars peut être interprétée à tort comme un « déficit de dollars » (dollar gap), bien qu'elle soit le résultat des transactions avec des pays tiers, et non pas avec les Etats-Unis. Des déficits de ce genre, nécessitant des règlements en dollars des Etats-Unis et en or, se sont produits à différentes reprises en 1957 et ont provoqué des sorties d'or et de dollars particulièrement importantes pour des pays tels que le Royaume-Uni et la France; en contrepartie, c'est surtout l'Allemagne qui a bénéficié d'entrées d'or et de dollars.

Considérés dans leur ensemble, les autres pays possèdent aujourd'hui des réserves d'or et de dollars beaucoup plus importantes qu'il y a quelques années; grâce à ces réserves, ils sont en mesure de faire face à bien des difficultés qui pourraient résulter d'une récession américaine d'une ampleur modérée. Il est évidemment impossible de prévoir avec une exactitude suffisante la perte de réserves d'or et de dollars que pourrait provoquer un déclin de l'activité économique aux Etats-Unis. Pendant les récessions précédentes de l'après-guerre, la diminution des importations de marchandises des Etats-Unis a été de l'ordre de 500 millions de dollars en 1949 (par rapport à 1948) et de 700 millions en 1954 (par rapport à 1953). Pendant la première moitié de 1958, on ne constate qu'un déclin modéré des importations, et même s'il devait persister et atteindre 1 milliard pour l'année entière, on ne pourrait le considérer comme sérieux, vu le total de plus de 30 milliards d'or et de dollars détenus par les pays autres que les Etats-Unis — sans compter les 2,1 milliards d'avoirs en or ou en dollars des Etats-Unis que détient le Fonds Monétaire International. Une réduction des investissements privés américains pourrait évidemment être un autre facteur de dépression; mais, en fait, les investissements privés ont augmenté considérablement pendant la première moitié de 1958. D'autre part, il n'y a aucune raison, à l'heure actuelle, de s'attendre à une réduction sensible de l'aide économique ou des autres dépenses extérieures du gouvernement des Etats-Unis. En résumé, les avoirs en or et en dollars des autres pays semblent donc avoir atteint un niveau qui leur permet de résister à une récession américaine dans des circonstances meilleures que celles où ils se sont trouvés précédemment au cours des vingt-cinq dernières années.

Et cependant, on entend à nouveau des commentaires mettant en garde contre une sérieuse insuffisance de réserves internationales. Dans le but d'empêcher que cette insuffisance n'entrave le commerce mondial, on recommande une augmen-

tation générale des réserves mondiales par une hausse du prix de l'or. L'évolution des paiements internationaux et des réserves d'or et de dollars, comme nous l'avons vu, ne justifie aucunement cette opinion (1). De plus, les difficultés qui surgissent à l'heure actuelle dans les paiements internationaux et dans l'évolution des réserves monétaires diffèrent profondément de la « pénurie de dollars » qui avait constitué le fléau du monde libre au cours des premières années d'après-guerre. A cette époque, les déficits dans les balances des paiements, loin de démontrer l'existence d'un « déséquilibre » chronique, étaient essentiellement un signe de la rapide reconstruction d'après-guerre que les dons et les prêts des Etats-Unis cherchaient à accélérer. Au contraire, les problèmes d'aujourd'hui proviennent, pour la plus grande partie, de la croissance rapide des économies, qui n'ont pas encore appris à augmenter la production, l'emploi et les revenus sans provoquer des pressions inflationnistes et des déficits de balance des paiements.

Pour cette raison même, les difficultés de paiement et l'insuffisance des réserves monétaires n'ont plus une ampleur et un caractère mondiaux. De même, elles ne justifient pas un accroissement massif des liquidités internationales. Les problèmes de paiement de certains pays, pris individuellement, sont évidemment sérieux et il reste encore beaucoup à faire pour restaurer et assurer, d'une manière permanente, l'équilibre externe de nombreux pays, dont la balance des paiements extérieurs s'est d'ailleurs améliorée à la fin de 1957 et pendant la première moitié de 1958. Mais un relèvement mondial du prix de l'or serait une formule trompeuse et non une manière rationnelle de traiter l'insuffisance des réserves. De plus, il pourrait être pris par erreur comme le succédané des mesures, à la fois d'ordre intérieur et international, que le monde libre devra adopter afin de résoudre efficacement ses problèmes économiques et financiers fondamentaux. D'un point de vue intérieur, chaque pays doit nécessairement faire face aux difficultés de paiement, de sa propre initiative et sous sa propre responsabilité; d'un point de vue international, il y a d'autres et de meilleurs moyens qu'une hausse du prix de l'or pour remédier aux difficultés des échanges et des paiements internationaux dans l'éventualité où une récession sérieuse aux Etats-Unis amènerait une forte dimi-

(1) Pour un examen plus complet de la question de la réévaluation éventuelle du prix de l'or dans les circonstances actuelles, voir « The Price of Gold », *First National City Bank Monthly Letter*, juin 1958, pp. 63-66. La thèse invoquant une réévaluation du prix de l'or est examinée de manière systématique et critique par M. A. Kriz dans *The Price of Gold*, un essai publié en juillet 1952 par la Section des Finances Internationales, Département des Institutions Economiques et Sociales, Université de Princeton. Cet essai a été réédité en 1954 par le National Industrial Conference Board de New-York dans « Shall we return to a Gold Standard ... Now ? » (*Studies in Business Economics*, n° 43). Il avait été préparé à l'origine pour la troisième Session des Experts des Banques Centrales du Continent américain tenue à La Havane du 25 février au 7 mars 1952 et avait été publié en espagnol dans les comptes rendus de cette conférence.

nution des paiements de ce pays au reste du monde. Parmi les mesures qui peuvent être envisagées dans une telle crise, il y a en particulier un relèvement des quotas au Fonds Monétaire International. Au fond, un meilleur équilibre international ne pourrait être restauré que par une politique vigoureuse des Etats-Unis cherchant à stimuler une reprise économique interne et, par là, un accroissement des achats et des investissements américains dans le reste du monde.

CONCLUSION

L'or a gardé son importance dans les affaires monétaires internationales, non seulement parce que les pays du Commonwealth britannique en sont les principaux producteurs et les Etats-Unis, les principaux détenteurs, mais surtout parce que la communauté des nations en fait un usage important. Tout d'abord, le dollar des Etats-Unis et certaines autres monnaies sont définis en termes d'or et les valeurs des monnaies qui ne sont pas elles-mêmes définies en termes d'or sont fixées, en vertu de l'accord du Fonds Monétaire International, en termes de dollar américain : celui-ci est donc, en fait, comme l'ancre à laquelle sont rattachées les monnaies du monde. D'autre part, les réserves internationales sont détenues principalement sous forme d'or et les autorités monétaires achètent et vendent, à des prix fixes ou dans des limites prescrites de part et d'autre de la parité de leur monnaie, de l'or pour le règlement de leurs soldes internationaux; cet or s'échange sous forme de lingots (c'est-à-dire de l'or non monnayé ou en barres), d'où le nom de « international gold bullion standard » (étalon international d'or-lingots) donné au système actuel. En dernier lieu, les gouvernements et les banques centrales prennent toujours en considération la relation aussi bien actuelle que potentielle qui existe entre les facteurs économiques et monétaires internes, d'une part, et la balance des paiements et le niveau des avoirs

extérieurs, d'autre part. Il est clair qu'aucun pays ne peut, d'une manière indéfinie, consommer ou investir plus qu'il ne produit : il ne peut vivre ainsi au-delà de ses moyens qu'à condition de dépenser ses réserves d'or ou de devises étrangères ou de recevoir des prêts ou des dons de l'étranger. S'il y a une leçon à retenir de l'expérience monétaire de la dernière décennie, c'est que les relations qui existent entre l'équilibre économique interne et le niveau des réserves internationales d'un pays, bien que moins rigides que sous l'étalon-or, n'en demeurent pas moins réelles.

En particulier, les achats et les ventes d'or par des autorités monétaires constituent une fonction normale et même nécessaire du mécanisme des relations monétaires internationales. Beaucoup de pays autres que les Etats-Unis maintiennent la valeur extérieure de leur monnaie en se tenant prêts à acheter ou à vendre des dollars des Etats-Unis dans des limites prescrites. En achetant de l'or chaque fois que d'autres pays éprouvent la nécessité d'augmenter leurs avoirs en dollars pour intervenir sur les marchés des changes, les Etats-Unis contribuent donc à préserver la stabilité de la structure des taux de change existants. C'est ainsi que les Etats-Unis ont acquis de larges montants d'or, qui — malgré la perte de 1,6 milliard de dollars pendant les sept premiers mois de 1958 — s'élèvent encore à plus de 21 milliards. Les achats d'or effectués dans le passé à un prix officiel fixe et la détermination d'en acheter à l'avenir n'auraient aucune raison d'être si les Etats-Unis n'étaient également prêts à en vendre au même prix dans le but de stabiliser les relations entre l'or et le dollar. En effet, un refus éventuel de vendre de l'or au prix officiel aux autorités monétaires étrangères n'engendrerait pas seulement des troubles dans les économies du monde libre, mais il serait de plus contraire à l'intérêt même des Etats-Unis. C'est pour cette raison qu'il est de la plus haute importance pour ces derniers de maintenir la stabilité du cours international du dollar par des achats et des ventes d'or.

CONCOURS OFFICIELS ET BANCAIRES AU FINANCEMENT DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE (1)

Dans le système mondial de production, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise apparaît comme une économie essentiellement transformatrice qui est tributaire de l'étranger pour son approvisionnement en matières premières et qui, par ailleurs, écoule environ 40 p.c. de la valeur de ses produits sur les marchés extérieurs. L'U.E.B.L. doit disposer en conséquence d'une organisation de financement du commerce extérieur qui réponde à tous les besoins, qu'il s'agisse de l'importation de matières premières ou de l'exportation de produits demi-finis et finis.

D'autre part, à la différence de celles des très grands pays, les entreprises belges sont souvent des établissements de moyenne ou même de petite importance, et la vente de produits à l'étranger constitue pour beaucoup d'entre eux une part très considérable de leur chiffre d'affaires. Il s'ensuit que les entreprises belges ne pourraient pas supporter elles-mêmes la charge des délais de paiement qu'elles consentent à leurs clients étrangers, et qu'elles doivent faire appel le plus souvent au concours d'organismes spécialisés.

Cette fonction de financement était normalement remplie avant la guerre par les banques privées seules. A leur clientèle d'importateurs ou d'exportateurs, elles accordaient, comme elles le font encore, des facilités pour assurer le financement de transactions commerciales individualisées pendant une partie plus ou moins longue du processus de l'opération. A l'heure actuelle, des organismes de crédit publics ou semi-publics interviennent pour permettre aux banques de mobiliser les crédits accordés pour le financement du commerce extérieur.

La suppression de la convertibilité extérieure de la plupart des monnaies et les difficultés surgies dans les règlements internationaux après la dernière guerre mondiale ont créé une nouvelle forme d'aide financière au commerce extérieur, à savoir les crédits globaux de pays à pays consentis par les autorités monétaires dans le cadre d'un accord de paiement bilatéral ou multilatéral ou par l'entremise d'une institution financière internationale. Le financement du commerce extérieur a pris dès ce moment deux formes : celle de crédits individuels couvrant des opérations commerciales déterminées et celle de crédits globaux entre pays.

La première catégorie de crédits se situe à l'échelon des entreprises, privées ou publiques, banques ou autres; un exportateur a octroyé à son client étranger un délai de paiement qu'il essaie de faire financer par une banque, par un organisme de crédit semi-public ou par le marché; un importateur belge ayant dû régler comptant ou à très bref délai son fournisseur étranger, cherche des liquidités chez son banquier. Il s'agit donc ici du financement d'une transaction commerciale bien déterminée et individualisée : l'exportation de tant de tonnes d'acier ou l'importation de tant de sacs de café.

D'une tout autre nature sont les crédits que s'octroient les autorités monétaires de deux pays. Il ne s'agit plus de financer une transaction individualisée, mais de couvrir le solde d'une masse de créances et de dettes, nées des relations de toutes espèces entre les économies et venues à échéance. Ces crédits servent donc à compenser un déséquilibre des paiements extérieurs.

Ces paiements extérieurs résultent d'une série d'opérations que l'on qualifiera d'« autonomes » en ce sens que leurs agents obéissent, en les effectuant, à d'autres mobiles que la mise en équilibre des comptes internationaux. Dans une économie non centralisée il ne pourrait en être autrement; les particuliers et les entreprises manifestent leurs multiples volontés individuelles et laissent aux autorités la tâche de surveiller l'apparition de déséquilibres dans le système et de trouver des solutions globales si l'équilibre est rompu. Il s'ensuit que ces opérations de crédit compensant des soldes globaux ne se déroulent pas à l'échelon des entreprises. Ce sont les autorités monétaires des pays qui s'accordent mutuellement des lignes de crédit en faveur de leurs économies respectives.

Il n'est plus question, dans ce cas, de délais de paiement accordés par les exportateurs aux firmes clientes; les crédits commerciaux qui ont été octroyés sont échus; les acheteurs étrangers disposent du pouvoir d'achat nécessaire pour se libérer de leurs engagements; mais ils en disposent dans leur monnaie nationale et doivent acquérir du

(1) Cet article met à jour l'étude publiée sous le même titre dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* de février 1953, pp. 72-85. Certaines considérations d'ordre théorique, développées dans la première publication, seront brièvement reprises ici, afin de faciliter la lecture.

change. La difficulté provient donc, non pas de l'insolvabilité des clients, mais de l'insuffisance des moyens de paiement internationaux mis à la disposition des autorités monétaires de leur pays. Ces dernières doivent donc obtenir des crédits de la part des institutions compétentes dans les pays dont la balance des paiements est excédentaire.

Il importe toutefois de souligner qu'il existe une relation entre les crédits commerciaux et les crédits compensatoires, en ce sens qu'un changement massif des délais de paiement accordés ou reçus (c'est-à-dire dans les conditions de paiement) affecte la balance des comptes d'un pays. L'allongement, par exemple, des délais de paiement accordés aux entreprises étrangères ou l'extension de cette pratique à d'autres commerces où elle n'existait pas encore, en détériorant la position financière d'un pays du fait que la rentrée des devises est retardée, influe sur les besoins éventuels en crédits compensatoires. :

Les crédits des autorités monétaires apportent un concours certain — bien qu'indirect — à l'activité des entreprises exportatrices de leur pays; ils approvisionnent en effet les économies déficitaires en devises qui leur manquent. A défaut de cet apport, les autorités monétaires de ces pays devraient sans doute être plus parcimonieuses dans leurs allocations de change sur le ou les pays créanciers : la demande extérieure dont bénéficient les produits de ces derniers serait amputée faute de moyens de paiement internationaux dans les pays acheteurs.

Les crédits commerciaux, c'est-à-dire ceux qui assurent le financement de transactions commerciales extérieures individualisées, seront considérés tout d'abord.

1. CREDITS ASSURANT LE FINANCEMENT DE TRANSACTIONS COMMERCIALES EXTERIEURES INDIVIDUALISEES

Il s'agit donc ici des crédits qui permettent, soit aux exportateurs de reconstituer leur trésorerie en mobilisant anticipativement le paiement, à recevoir à un terme convenu, d'expéditions à l'étranger déjà effectuées, soit aux importateurs de se procurer les fonds destinés au règlement de fournitures payables au comptant ou même avant réception, la réalisation des produits importés, éventuellement après transformation, devant assurer le remboursement des engagements pris par l'importateur.

Définis de cette manière, les crédits aux entreprises exportatrices ou importatrices n'incluent pas les facilités qui n'ont pas spécifiquement une transaction de commerce internationale comme base. Il est évident que tous les autres concours bancaires que l'entreprise s'est assurés facilitent effectivement son activité exportatrice ou importatrice en renforçant son fonds de roulement, ou en finançant ses

programmes de fabrication. Mais il est impossible de déterminer leurs montants, aussi longtemps que ces crédits se confondent avec la masse des avances et des escomptes dont la firme bénéficie auprès de ses banquiers. N'entrent donc en ligne de compte ici que les crédits assortissant une opération commerciale individualisée avec l'étranger.

Suivant les conditions de paiement arrêtées entre les parties, le financement d'une telle opération est plus ou moins à charge de l'acheteur ou du vendeur. Les conditions de paiement varient évidemment suivant les marchés géographiques et suivant les produits. Mais elles seront influencées par un facteur général : le rapport de l'offre et de la demande. Lorsqu'on est en présence d'un « seller's market », c'est-à-dire lorsque la situation du marché est favorable au vendeur, l'exportateur imposera généralement des conditions se rapprochant du comptant : le client étranger devra se charger du financement de la transaction, soit au moyen de ses propres disponibilités, soit au moyen des crédits bancaires qu'il aura obtenus. Il s'agit alors d'un crédit à l'importation, la personne active dans la recherche du financement étant l'importateur. Lorsque, au contraire, la concurrence entre vendeurs permet à la clientèle de subordonner ses achats à l'octroi de facilités de paiement, ce sont les fournisseurs qui devront obtenir les concours bancaires éventuellement nécessaires. Pour vendre, l'exportateur devra consentir un délai de paiement à son client et chercher le cas échéant à le mobiliser.

a) Crédits à l'exportation.

L'exportateur belge qui se trouve devant la nécessité de chercher lui-même les moyens de mobiliser le crédit commercial accordé à son client étranger, peut solliciter de sa banque ou, éventuellement, d'un autre organisme financier un crédit de caisse, garanti ou non par un nantissement de la créance sur l'acheteur étranger. Il a également la possibilité de tirer une traite sur ce dernier et de la négocier sur le marché bancaire.

Les statistiques disponibles ne renseignent que partiellement sur l'ampleur de ces catégories de crédits à l'exportation. D'une part, on ne dispose d'une documentation assez complète que sur les acceptations commerciales visées par la Banque Nationale. Il s'agit ici de traites commerciales libellées en francs belges, acceptées par un acheteur étranger et endossées par une banque belge. La Banque Nationale s'est engagée formellement, par l'apposition de son visa, à les admettre d'office au réescompte, pour autant qu'elles n'aient plus que 120 jours à courir. Elles sont négociées sur le marché hors banque par l'entremise de l'Institut de Réescompte et de Garantie. A la fin du premier semestre de 1958, l'encours des acceptations commerciales visées représentatives d'exportations s'élevait à 0,4 milliard de francs.

D'autre part, en ce qui concerne les acceptations commerciales sur l'étranger non visées et les crédits de caisse accordés par les banques belges aux exportateurs, on pourrait trouver quelques indications dans l'utilisation des « lignes de réescompte » dont les banques disposent auprès de l'Institut de Réescompte et de Garantie. Celui-ci intervient en effet en accordant aux banques des facilités spéciales, dénommées « crédits de réescompte », en contrepartie des crédits octroyés par les banques à leur clientèle pour la vente de produits destinés à l'exportation, à condition que la durée des délais de paiement consentis aux acheteurs étrangers n'excède pas deux ans.

Au cours des dernières années, les crédits-délais de paiement utilisés par les banques ont cependant rarement atteint le montant total de la tranche de crédit (560 millions à la fin de 1957) affectée par l'Institut au financement de la vente de produits à l'étranger. Sauf en 1957, la marge disponible a toujours dépassé 400 millions. Les acceptations commerciales qui financent l'octroi de délais de paiement pouvant être couverts par l'Institut, c'est-à-dire de délais relativement courts, font rarement l'objet de crédits de réescompte, car elles peuvent recevoir le visa de la Banque Nationale et ainsi être offertes sur le marché (1).

La Société Nationale de Crédit à l'Industrie intervient également pour permettre l'octroi de facilités de paiement aux acheteurs étrangers de matériel belge. Elle accorde des crédits aux exportateurs qui doivent supporter des délais de paiement de deux ans au moins, à condition que la demande de crédit soit accompagnée d'une garantie bancaire et d'une garantie de l'Office National du Ducroire, et que le crédit commercial qui se trouve à l'origine du crédit sollicité soit conforme à la politique économique générale. Au 31 décembre 1957, ces crédits s'élevaient à 1,2 milliard, dont 700 millions étaient utilisés.

Outre les techniques mentionnées ci-dessus, l'exportateur belge ayant à financer l'octroi d'un délai de paiement, peut avoir recours à un autre procédé : l'acceptation bancaire, c'est-à-dire qu'une banque accepte, à la demande de l'exportateur, une traite tirée sur elle par ce dernier. Cet effet étant accepté par un établissement de banque, est un actif sûr facilement négociable sur le marché monétaire, dans des conditions avantageuses. L'acceptation bancaire facilite donc largement l'obtention par le vendeur des ressources nécessaires au financement de la transaction.

Cette modalité de financement des opérations avec l'étranger a connu un développement considérable en Belgique après la guerre, par suite de la création d'un marché d'acceptations en francs belges à l'initiative de la Banque Nationale et de l'Institut de Réescompte et de Garantie.

(1) Rapport de l'Institut de Réescompte et de Garantie, Exercice 1955, p. 15.

C'est par le mécanisme du visa que la Banque a apporté un stimulant au marché. Par l'apposition de son visa, elle s'engage formellement à admettre d'office au réescompte les traites visées, pour autant qu'elles n'aient plus que 120 jours à courir et qu'elles soient cédées par un banquier autre que l'accepteur, par une institution publique ou par un comptoir d'escompte. L'Institut d'émission subordonne d'ailleurs l'octroi de son visa à certaines conditions, entre autres : l'utilité économique de la transaction commerciale à la base du tirage et le libellé en francs belges de l'effet.

Une fois visées, les traites sont le plus souvent négociées sur le marché, organisé et régularisé par l'Institut de Réescompte et de Garantie. En principe, celui-ci achète toutes les acceptations visées pour autant que ses moyens le lui permettent. Il se procure des liquidités par ses emprunts d'argent au jour le jour sur le marché monétaire. Si l'état des marchés monétaire et financier le permet, l'Institut cède des acceptations visées à des organismes bancaires ou non bancaires, privés ou paraétatiques. Lorsque les ressources du marché sont insuffisantes, il recourt au réescompte partiel de son portefeuille de traites visées auprès de la Banque Nationale, au taux de l'escompte officiel.

Comme pour les acceptations commerciales visées, on dispose d'une documentation statistique assez complète en ce qui concerne les acceptations bancaires qui ont été soumises au visa. Ces données permettent notamment d'établir une classification des marchandises par nature et par pays de destination et de calculer la durée moyenne des effets.

On ne dispose d'aucun renseignement de ce genre pour les acceptations bancaires non visées; il n'est d'ailleurs pas certain qu'elles servent toujours à financer des opérations de commerce extérieur; il peut s'agir aussi de papier financier.

Dès lors, lorsqu'on veut analyser les concours bancaires au financement des exportations, on ne dispose que des statistiques des acceptations visées, commerciales ou bancaires. On peut toutefois raisonnablement admettre que celles-ci représentent une partie importante des effets finançant les délais de paiement accordés par des exportateurs belges.

En effet, le coût de ce mode de financement est particulièrement avantageux. Les taux appliqués par l'Institut de Réescompte et de Garantie aux acceptations visées à 120 jours et moins (pour les banques de première catégorie) se trouvent toujours au-dessous du taux d'escompte officiel, alors que les conditions d'intérêt appliquées par les banques commerciales à leurs autres opérations sont généralement plus onéreuses que le taux d'escompte. Depuis le 4 septembre 1958, les taux appliqués par l'Institut lors de ses achats d'acceptations visées, bancaires ou commerciales (banques de première catégorie) représentatives d'exportations, ayant au maximum 120 jours à courir, sont respectivement de 2 1/2 et

de 2 5/8 p.c. (1), alors que, depuis le 28 août 1958, le taux d'escompte officiel de la Banque Nationale s'élève à 3,50 p.c.

D'autre part, la Banque Nationale pratique une politique de visa assez large pour les acceptations finançant des exportations. Les besoins de crédits de moins de deux ans destinés à financer les ventes à l'étranger sont sans doute couverts en grande partie au moyen de traites acceptées visées. D'ailleurs, cette hypothèse est confirmée par le fait que les

(1) Depuis le 4 septembre 1958, les taux appliqués par l'Institut au papier à plus longue échéance sont fixés à :

Acceptations bancaires et acceptations commerciales visées
(Banques de première catégorie)

	finançant des importations	finançant des exportations
121 à 240 jours	Taux B.N.B.* + 1/4	Taux B.N.B.* —
241 à 365 jours	» » + 5/8	» » + 1/2
366 à 545 jours	» » + 7/8	» » + 3/4
546 à 730 jours	» » + 1 1/4	» » + 1

(*) Taux des traites acceptées domiciliées en banque.

lignes de réescompte dont disposent les banques pour mobiliser leurs autres crédits à l'exportation sont peu utilisées.

*
**

L'analyse qui suit se base sur la statistique des acceptations visées, établie par la Banque Nationale.

Le montant global des acceptations visées accuse une augmentation constante, sauf pendant l'année 1957; au cours de celle-ci, la Banque Nationale a pratiqué une politique restrictive en matière de visa de traites représentatives des ventes de certains produits, comme les aciers, les métaux non ferreux et les combustibles.

Le volume des acceptations commerciales visées, qui ne représente qu'un faible pourcentage du total des effets visés, évolue de façon assez particulière : il s'accroît constamment jusqu'en 1956 et décline nettement au cours de la période plus récente. Ces acceptations assortissent souvent des envois de biens

Tableau I. **Financement des exportations par le mécanisme d'acceptations visées**
(Moyennes mensuelles - En millions de francs)

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958 1er semestre
Acceptations bancaires visées	n.d.	466	665	766	801	746	983
Acceptations commerciales visées	n.d.	85	97	110	114	57	50
Total ...	517	551	762	876	915	803	1.033
Total des acceptations visées en p.c. de la valeur des exportations	5	6	8	8	7	6	8

d'équipement et leur évolution peut dépendre de l'exécution de quelques contrats importants.

Mais les montants absolus ne donnent pas d'indications sur l'importance de l'utilisation des crédits par acceptation pour financer les ventes à l'étranger. C'est pourquoi on a rapproché, dans le tableau I, le montant des acceptations visées, au cours d'une année ou d'un semestre, de la valeur des exportations de l'U.E.B.L. au cours de la même période. Ce rapprochement par périodes est assez légitime, car il n'existe pratiquement pas de décalage entre le moment où le visa est accordé et celui où la vente est recensée, c'est-à-dire au moment de l'expédition des marchandises. Seulement, les tirages peuvent être renouvelés et leur montant sera compris dans le volume des traites visées. Pour que le rapprochement soit parfaitement rigoureux, il faudrait éliminer les renouvellements de traites; l'erreur par excès que l'on commet n'est cependant pas très large, sauf en 1952.

La fraction des exportations financée par le procédé de l'acceptation est relativement faible. Comme il semble qu'en général les besoins de crédits pour le financement d'exportations aient été couverts, on supposera, soit que le règlement au comptant reste

plus répandu que l'octroi d'un délai de paiement dans le commerce d'exportation de l'U.E.B.L., soit que les exportateurs financent eux-mêmes les facilités de paiement qu'ils accordent à leurs clients, soit qu'ils recourent à d'autres moyens de financement. Cette dernière hypothèse paraît assez faible étant donné le coût peu élevé des crédits d'acceptation et la politique généralement souple de la Banque Nationale en matière de visa de traites représentatives d'exportations.

Par ailleurs, ce rapprochement entre le volume des acceptations visées et la valeur des exportations ne donne que peu d'indications au sujet de l'utilisation plus ou moins grande des crédits par acceptation suivant les différentes phases de la conjoncture. Certes, les exportateurs ont utilisé davantage le crédit d'acceptation de 1952 à 1954, période d'une demande extérieure assez faible. De même, pour des raisons tenant également à l'évolution de la demande mondiale, on assisterait de 1956 à 1957 à une diminution du recours au financement par acceptations visées et, pendant le premier semestre de 1958, à une utilisation de nouveau accrue de ce procédé de financement. Il faut cependant interpréter les mouvements avec beaucoup de réserve en ce qui concerne

la période récente. Les mesures restrictives prises par la Banque en matière de visa à l'exportation pendant les derniers mois de 1956 ont probablement influencé le degré d'utilisation de l'acceptation visée pour financer les ventes à l'étranger pendant l'année 1957. De même, le relâchement progressif, pendant le dernier trimestre de 1957 et au début de 1958, des restrictions appliquées antérieurement ont dû provoquer une augmentation des montants visés pendant le premier semestre de 1958, indépendamment de l'influence de la conjoncture. Même en excluant l'année 1957 et le premier semestre de 1958, on ne pourrait pas en conclure que les exportateurs emploient davantage les crédits par acceptation en période d'effritement de la demande extérieure, afin d'accorder à leur clientèle des facilités de paiement plus larges : en effet, l'utilisation du financement par acceptations se maintient à son maximum de 1954 à 1955, période de forte reprise de la demande mondiale.

rence, lors d'une récession, ne provoquerait pas un allongement des délais de paiement dans les secteurs où ce procédé est utilisé habituellement. A cet effet, on a calculé la durée moyenne des acceptations bancaires et commerciales visées représentatives d'exportations. Ces données ne reflètent pas la politique de la Banque en la matière, car les exportateurs n'épuisent pas, en général, le terme dont peuvent bénéficier les effets présentés au visa. Ici encore on constate que les fluctuations de ces données ne sont pas liées à l'évolution du commerce extérieur, sauf peut-être en ce qui concerne les acceptations commerciales. Mais ces dernières assortissent le plus souvent des ventes de biens d'équipement pour des montants importants et leur durée moyenne dépend de trop de phénomènes occasionnels — la conclusion de un ou de deux contrats importants — pour en dégager une tendance générale.

Tableau II.

Durée moyenne des acceptations bancaires et commerciales représentatives d'exportations
(Nombre de jours)

Périodes	Acceptations	
	bancaires	commerciales
1952 4 ^e trimestre	98	515
1953 Année	78	274
1954 Année	79	269
1955 Année	95	274
1956 Année	88	244
1957 Année	85	283
1958 1 ^{er} semestre	87	254

Mais le montant des acceptations visées au cours d'une période ne tient pas compte d'un élément qui pourrait être important : la durée des effets. On pourrait se demander si le renforcement de la concu-

Jusqu'ici, on s'est limité à l'analyse de l'évolution globale du volume des acceptations visées. On sait que celui-ci n'est pas directement fonction du développement des relations commerciales. Il dépend aussi d'une série d'autres facteurs plus ou moins variables : habitudes de règlement, durée de transport, facilités de crédit offertes à l'importateur dans son propre pays, position plus ou moins monopolistique de l'exportateur et initiatives prises par les principaux pays concurrents dans le domaine des facilités de paiement.

Dans cette perspective, on analysera la répartition géographique de même que la répartition par secteurs des acceptations visées.

La répartition géographique sera considérée d'abord.

La régression de l'encours sur les pays repris sous l'intitulé « Divers » est frappante. L'importance relative des différents pays compris dans cette

Tableau III.

Encours des acceptations bancaires et commerciales visées représentatives d'exportations
(En millions de francs)

Pays	31 décembre 1952	31 décembre 1953	31 décembre 1954	31 décembre 1955	31 décembre 1956	31 décembre 1957	30 juin 1958
Pays U.E.P.	604	928	1.178	1.312	1.118	1.487	1.625
dont :							
Grèce	—	3	22	24	29	25	42
Pays-Bas	78	161	241	268	336	625	490
Royaume-Uni	163	44	68	80	113	105	154
Norvège	3	8	7	15	9	93	147
Suède	6	18	16	12	13	17	156
France	238	149	176	117	91	57	93
Allemagne occ.	99	174	272	324	267	287	281
Italie	128	241	226	253	86	97	133
Zone sterling	33	75	122	125	165	189	196
Etats-Unis	103	155	153	198	269	274	447
Amérique du Sud	768	176	273	267	293	307	703
Divers	1.230	1.257	1.129	1.273	1.124	715	655
Total ...	2.705	2.516	2.733	3.050	2.804	2.783	3.430

rubrique varie d'ailleurs d'année en année. Ainsi, de 1952 à 1955, l'encours représente en grande partie des ventes à la Yougoslavie et en Israël, grâce à la mise sur pied, avec le concours des banques, de l'Institut de Réescompte et de Garantie et de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, d'un programme de financement à moyen terme d'exportations vers ces deux pays. Le financement par acceptation de livraisons importantes de produits sidérurgiques à la Finlande intervient également dans cet encours pendant les années 1952 et 1953. La conclusion d'un accord commercial avec l'Espagne détermine, à partir de 1954, un gonflement de l'encours sur ce pays. Enfin, en 1955 et surtout en 1956 et 1957, l'exécution d'importantes commandes « off-shore » a donné lieu à création d'acceptations visées.

L'encours des acceptations sur les pays de l'Union Européenne de Paiements, qui était assez insignifiant au début de la période considérée, s'est accru régulièrement et représente à l'heure actuelle la moitié de l'encours total. En 1952, le financement par acceptation des ventes vers les pays de la zone U.E.P. était encore influencé par les conditions assez restrictives établies pour l'octroi du visa de la Banque, en raison de la position excédentaire de l'U.E.B.L. à l'U.E.P. pendant le second semestre de 1951 et le premier semestre de 1952. Ces restrictions ont été progressivement assouplies à partir des derniers mois de 1952.

L'encours des acceptations visées sur les Etats-Unis s'est également accru presque continuellement et reflète, lui aussi, davantage l'importance des exportations de l'U.E.B.L. vers ce pays.

L'importance de l'encours sur l'Amérique du Sud, en 1952, provient de mobilisations de créances sur le Brésil au moyen d'acceptations bancaires et de renouvellements d'acceptations en contrepartie du

retard apporté par le Brésil dans le règlement des exportations. Le nouveau gonflement enregistré à fin juin 1958 traduit en ordre principal un encours accru sur l'Argentine représentant des exportations de produits sidérurgiques.

A l'heure actuelle, les traites représentatives d'exportations vers la zone U.E.P. et les Etats-Unis totalisent plus de 60 p.c. de l'encours total des acceptations et ces marchés absorbent ensemble quelque 80 p.c. des ventes à l'étranger de l'U.E.B.L.

Mais ce rapprochement entre la répartition géographique de la valeur des exportations et la répartition géographique des encours d'acceptations visées peut être faussé par suite de l'inégale durée des traites qui affecte la répartition des encours. Ainsi, la part des pays sur lesquels on a tiré des acceptations commerciales peut être surestimée, car leur durée moyenne est le triple de celle des acceptations bancaires.

Pour pallier ce risque d'erreur, on a également pris en considération, par groupe de pays, le montant des acceptations visées au cours d'une période que l'on a comparée à la valeur des ventes au cours de la même période. Comme il a déjà été dit, ce rapprochement peut se faire puisque la Banque Nationale donne son visa en principe au moment de l'embarquement des marchandises.

En général, la fraction des ventes à l'étranger donnant lieu à financement par acceptations visées est assez réduite, sauf pour l'Amérique du Sud à certaines périodes, encore l'importance des acceptations sur cette région provient-elle essentiellement, en 1952, des renouvellements de traites sur le Brésil et, en 1958, du financement de l'expédition de produits sidérurgiques vers l'Argentine seule.

L'importance relative du poste « Divers » diffère fortement selon que l'on considère l'encours à la

Tableau IV. **Montants des acceptations bancaires et commerciales (exportations) visées et valeur des exportations de l'U.E.B.L.**

Répartition géographique

(Moyennes mensuelles - En millions de francs)

Pays	1952			1955			1957			1958 1er trimestre		
	Valeur des exportations	Montants visés	En pour cent	Valeur des exportations	Montants visés	En pour cent	Valeur des exportations	Montants visés	En pour cent	Valeur des exportations	Montants visés	En pour cent
Pays U.E.P.	7.188	159	2,2	8.414	548	6,5	9.522	491	5,2	9.269	500	5,4
dont :												
Pays-Bas	1.562	19	1,2	2.397	134	5,6	3.018	195	6,5	2.491	146	5,9
Royaume-Uni ...	1.132	10	0,9	744	36	4,8	740	47	6,4	754	57	7,6
France	758	62	8,2	1.158	112	9,7	1.464	37	2,5	1.614	45	2,8
Allemagne occ. ...	977	32	3,3	1.361	112	8,2	1.357	95	7,0	1.530	103	6,7
Zone sterling	1.749	16	0,9	1.545	58	3,8	1.614	72	4,5	1.728	79	4,6
Etats-Unis	768	33	4,3	1.015	71	7,0	1.093	141	12,9	1.065	124	11,6
Amérique du Sud	474	172	36,3	416	52	12,5	616	40	6,5	673	127	18,9
Divers	1.783	153	8,6	1.735	205	11,8	2.044	131	6,4	2.198	157	7,1
Total ...	10.213	517	5,1	11.580	876	7,6	13.275	803	6,0	13.205	908	6,9

fin d'une période ou le montant visé au cours de la même période. Cette divergence s'explique évidemment par la durée moyenne plus élevée des acceptations commerciales.

On est frappé une fois de plus par le peu d'importance des crédits par acceptation par rapport aux ventes à l'étranger. On est aussi frappé par l'absence de relation entre les fluctuations de ces crédits et les modifications qui interviennent dans la répartition géographique des exportations de l'U.E.B.L. L'influence des facteurs extra-conjoncturels mentionnés ci-dessus semble être prépondérante dans l'allure du financement par acceptation.

**

La répartition par secteur des ventes ayant donné lieu à création d'acceptations, amène des conclusions similaires.

On a rapproché au tableau V les montants des acceptations visées pour chaque secteur, au cours d'une période, de la valeur globale des exportations de ce secteur pendant la même période.

L'importance relative des montants visés est nulle ou insignifiante dans l'industrie diamantaire, les papeteries, l'industrie des métaux non ferreux et les verreries. Elle est occasionnellement un peu plus élevée dans la sidérurgie et les fabrications métalliques, dans l'industrie chimique, l'agriculture, les cimenteries, les carrières, la céramique et le caoutchouc.

Le financement par crédits d'acceptation des ventes de charbon est assez important de 1952 à 1955. Il s'agit essentiellement de ventes vers la France. La disparition du recours aux acceptations visées dans ce secteur, tout comme dans la sidérurgie, en 1957 s'explique par l'adoption de mesures restrictives en matière de visa à la fin de 1956.

Le volume visé représente parfois une part assez grande de la valeur des exportations de textiles et vêtements, de peaux de cuirs, de produits agricoles, de bois et meubles et de pétrole. En ce qui concerne l'industrie textile, on pourrait mettre l'utilisation croissante d'acceptations visées en relation avec l'accentuation de la concurrence mondiale dans ce domaine depuis la fin du boom de Corée. Quant à

Tableau V. **Montants des acceptations bancaires et commerciales (exportations) visées et valeur des exportations de l'U.E.B.L.**

Répartition par secteurs
(Moyennes mensuelles - En millions de francs)

Secteurs	1952			1955			1957			1958 1er trimestre		
	Valeur des exportations	Montants visés	En pour cent	Valeur des exportations	Montants visés	En pour cent	Valeur des exportations	Montants visés	En pour cent	Valeur des exportations	Montants visés	En pour cent
1. Sidérurgie	2.674	83	3,1	2.471	118	4,8	3.142	12	0,4	3.043	146	4,8
2. Fabrications métalliques	1.910	147	7,7	2.120	132	6,3	2.455	154	6,3	2.708	168	6,2
3. Industries textiles et du vêtement	1.608	104	6,5	1.950	314	16,1	2.203	375	17,1	1.868	364	19,5
4. Industries des métaux non ferreux	1.105	13	1,2	1.068	27	2,5	954	3	0,3	843	27	3,2
5. Industries chimiques	775	56	7,2	879	54	6,1	1.009	98	9,7	1.078	76	7,1
6. Charbonnages	324	66	20,4	526	110	20,9	492	—	—	426	19	4,5
7. Industrie diamantaire	240	—	—	468	—	—	515	—	—	624	—	—
8. Industries alimentaires	278	4	1,4	250	10	4,0	256	12	4,7	227	16	7,0
9. Agriculture	178	9	5,1	255	18	7,1	284	10	3,5	367	6	1,6
10. Verres et glaces	127	—	—	286	5	1,7	294	5	1,7	331	4	1,2
11. Cimenterie	78	17	21,8	95	6	6,3	91	5	5,5	59	4	6,8
12. Industrie des peaux et cuirs	84	7	8,3	104	11	10,6	105	11	10,5	94	12	12,8
13. Papier et livres	108	4	3,7	154	3	1,9	207	2	1,0	211	5	2,4
14. Carrières	50	1	2,0	65	1	1,5	81	4	4,9	66	3	4,5
15. Caoutchouc	52	—	—	72	2	2,8	78	3	3,8	68	5	7,4
16. Bois et meubles	40	3	7,5	75	11	14,7	93	11	11,8	69	16	23,2
17. Céramiques	27	—	—	30	1	3,3	30	2	6,7	23	1	4,3
18. Industrie du tabac	9	—	—	11	—	—	21	—	—	24	—	—
19. Pétrole	256	—	—	308	53	17,2	443	95	21,4	514	36	7,0
20. Divers	290	3	1,0	393	—	—	522	—	—	562	—	—
Total ...	10.213	517	5,1	11.580	876	7,6	13.275	803	6,0	13.205	908	6,9

l'industrie du pétrole, les montants visés représentent habituellement le financement d'un même genre d'opérations, à savoir les exportations de produits raffinés vers les Pays-Bas.

Dans l'ensemble, l'importance minime et les larges variations, d'année en année, des montants visés ne permettent pas de déterminer avec rigueur quels sont les secteurs qui utilisent habituellement l'accep-

tation visée pour financer les exportations, ni d'établir des rapports entre l'évolution du courant d'affaires avec l'étranger et la tendance à recourir au crédit d'acceptation. La présentation au visa de traites portant sur quelques dizaines de millions, suffit souvent à provoquer une fluctuation sensible.

**

Quoiqu'elles n'entrent pas strictement dans la catégorie des crédits à l'exportation, tels qu'on les a définis, il convient cependant de mentionner certaines autres formes d'assistance qui contribuent au développement des exportations.

Outre son intervention dans le financement des délais de paiement par l'octroi de crédits de réescompte aux banques et par l'acquisition d'acceptations bancaires visées, l'Institut de Réescompte et de Garantie consent des facilités de réescompte aux banques pour le financement des programmes de fabrication dans les mêmes conditions que pour les crédits-délais de paiement. Le montant de la tranche spéciale affectée à ce financement a été relevé de 2 à 2,5 milliards en 1957, le premier montant s'étant révélé insuffisant par rapport aux demandes introduites. L'encours des crédits accordés a triplé en 1957, en liaison avec la tension survenue sur le marché monétaire. D'autre part, afin de faciliter le financement des commandes militaires payables en dollars, l'Institut a affecté une tranche de 1 milliard de francs de crédits, ramenée à 750 millions vers la fin de l'année 1957, au financement de l'exécution de commandes « off shore ».

L'Office National du Ducroire procure, quant à lui, une assistance aux exportateurs en les assurant contre les risques politiques qu'ils courent (1).

Enfin, en vue de coordonner les interventions des divers organismes intéressés dans le financement du crédit à moyen terme et de rechercher les solutions financières appropriées aux diverses opérations pour lesquelles une demande de crédit est introduite, un Comité Consultatif de Coordination du Financement à Moyen Terme des Exportations (Cofinex) a été institué en septembre 1952. Pour être recevables, soit par l'Institut de Réescompte et de Garantie, soit par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, les demandes de crédit doivent recevoir l'avis favorable de ce Comité. A l'initiative de ce dernier et afin de pallier dans une certaine mesure l'incidence de la pénurie de capitaux sur l'octroi de crédits à moyen terme, les banques, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et l'Institut de Réescompte et de Garantie ont constitué en 1957 un fonds de financement à moyen terme des exportations de biens d'équipement et d'investissement.

b) Crédits à l'importation.

L'importateur qui doit payer comptant ses achats à l'étranger peut recourir, pour se financer, à diverses formes de crédits.

Il peut obtenir de sa banque un crédit d'escompte ou un crédit de caisse, éventuellement garanti par les documents. Dans le premier cas, l'importateur fait escompter par la banque les traites qu'il tire sur

ses propres clients. Toutefois, ce procédé est mal adapté pour financer des importations de marchandises qui doivent subir quelque manutention ou transformation avant d'être revendues, car il s'écoule forcément un délai plus ou moins long entre le moment où l'importateur paie sa marchandise et celui où il est en mesure de tirer des traites sur ses clients à l'intérieur du pays.

Les statistiques ne permettent pas de recenser les facilités consenties sous ces deux formes, car elles se confondent dans la masse des avances et des crédits d'escompte reçus par les clients.

L'importateur peut aussi accepter une traite tirée sur lui par l'exportateur étranger et la négocier sur le marché. Si cette traite est libellée en francs belges et revêtue d'un endos de banque, elle peut recevoir le visa de la Banque Nationale, qui s'engage ainsi à l'admettre d'office au réescompte pour autant qu'elle n'ait plus que 120 jours à courir. Ces traites sont négociées sur le marché par l'entremise de l'Institut de Réescompte et de Garantie.

En réalité, le financement des importations par acceptations commerciales visées est tout à fait négligeable : leur encours n'atteint que des montants infimes.

Enfin, l'acheteur belge qui doit payer immédiatement l'exportateur peut demander à son banquier une ouverture de crédit par acceptation à utiliser, soit chez un correspondant de la banque belge sur la place de l'exportateur ou sur une autre place étrangère — généralement Londres ou New-York —, soit chez la banque belge elle-même.

Dans le premier cas, le vendeur étranger tire une traite sur le correspondant étranger de la banque belge. Après acceptation, la traite est négociée sur la place étrangère. L'opération se passe à l'initiative de la banque belge qui donne l'ordre à son correspondant étranger, mais le crédit — en tant que débours — est consenti par le système bancaire étranger.

Il en résulte pour la banque belge un engagement d'acceptation en devises envers l'étranger qui figure dans les statistiques bancaires. Pour l'ensemble du système bancaire belge, ces engagements sont passés

de 1,1 milliard au 31 décembre 1952
à 0,7 milliard au 31 décembre 1953
à 1,0 milliard au 31 décembre 1954
à 0,6 milliard au 31 décembre 1955
à 0,6 milliard au 31 décembre 1956
à 0,5 milliard au 31 décembre 1957
à 0,4 milliard au 30 juin 1958.

Les acceptations en devises sont tracées pour la plupart à l'occasion d'achats de laine et de coton. Leur encours est fonction non seulement des importations de ces matières premières, mais aussi de l'évolution relative du coût du crédit à New-York, à Londres et à Bruxelles.

Dans le second cas, l'importateur tire une traite sur la banque belge qui l'accepte et l'acceptation

(1) Voir à cet effet la brochure publiée par l'Office National du Ducroire « L'assurance des risques de crédit à l'exportation ».

est ensuite négociée sur le marché. Moyennant la réalisation de certaines conditions qui sont, *mutatis mutandis*, les mêmes que celles imposées pour l'octroi du visa à l'exportation, la Banque Nationale accorde son visa aux acceptations bancaires représentatives d'importations et facilite ainsi leur négociation sur le marché.

Le visa constitue un des instruments de la politique monétaire de la Banque. Celle-ci a été amenée à se montrer plus ou moins libérale en la matière suivant l'évolution des paiements extérieurs et la situation des marchés. Ainsi, au moment où la position de l'U.E.B.L. à l'U.E.P. était nettement excédentaire, la Banque a favorisé la réorientation des achats en pratiquant une politique très souple à l'égard des acceptations représentatives d'importations en provenance des pays de l'U.E.P.

En août 1955, la situation de l'U.E.P. ne justifiant plus la continuation d'une politique aussi souple, la Banque a exclu du bénéfice du visa les traites finançant des achats de biens d'équipement ou de biens de consommation. On évitait en même temps de pratiquer une politique discriminatoire envers les fabricants belges qui devaient financer leurs ventes de produits finis aux taux normaux du marché. Enfin, en 1957, la Banque a réduit deux fois successivement la durée générale du

visa afin de ne pas intervenir dans le financement de la constitution éventuelle de stocks.

Par suite de ces changements intervenus dans la politique de visa de la Banque, les fluctuations qu'on enregistre dans l'utilisation du crédit par acceptation visée comme moyen de financement des importations ne sont pas représentatives de l'évolution des besoins en crédits des importateurs. Cet élément politique de la Banque, qui entraine déjà en ligne de compte dans l'appréciation de l'évolution des acceptations visées représentatives d'exportations, est ici déterminant. Il semble en effet que les importateurs utilisent en premier lieu le mode de financement le moins onéreux. Si leurs besoins en crédits ne sont pas couverts par suite de la politique de visa, ils peuvent recourir au financement par acceptation bancaire non visée. On peut ainsi considérer qu'une bonne partie des acceptations bancaires non visées actuellement en circulation, soit 2,5 milliards au 30 juin 1958, a été tirée à l'occasion d'achats à l'étranger.

Comme on ne peut identifier que les crédits par acceptations visées, force est de limiter l'analyse à ce seul mode de financement.

On a rapproché au tableau VI le montant des acceptations visées, au cours de chaque année ou de chaque semestre, de la valeur des importations

Tableau VI. **Financement des importations par le mécanisme d'acceptations visées**
(Moyennes mensuelles - En millions de francs)

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958 1er semestre
Acceptations bancaires visées *	1.615,0	1.531,0	1.489,4	1.484,1	1.453,8	1.545,3	1.316,3
Total des acceptations visées en p.c. de la valeur des importations	15,8	15,2	14,0	12,5	10,7	10,8	10,2

* Y compris les acceptations commerciales visées, qui ne représentent qu'un montant dérisoire.

pendant la même période. Ce rapprochement par période est valable, étant donné que la date d'octroi du visa coïncide en principe avec la date d'arrivée des marchandises dans l'U.E.B.L.

La fraction des achats à l'étranger financée par crédits d'acceptation va en se rétrécissant constamment, sauf en 1957. Si l'on compare cette évolution à la stabilité relative enregistrée dans l'utilisation d'acceptations visées pour financer les exportations, on serait tenté d'en conclure que l'U.E.B.L. se trouve dans une situation privilégiée, en ce sens qu'elle se voit accorder plus de délais de paiement de la part de ses fournisseurs étrangers, tandis qu'elle-même continue à vendre sans modifier ses habitudes en matière de facilités de paiement.

Cette hypothèse s'avère cependant peu fondée en raison de l'influence sur les montants visés de la politique suivie par la Banque.

Au cours des dernières années, celle-ci a accordé son visa généralement de façon plus libérale lorsqu'il s'agissait d'exportations que lorsqu'il était question d'importations, de sorte que tous les besoins en matière de financement à l'importation n'ont pas été couverts par le recours au crédit par acceptations visées. Comme ce crédit est le moins onéreux, il est probable qu'il a été utilisé dans la limite du possible et que les données statistiques du tableau VI reflètent par conséquent plus la politique de la Banque que l'évolution des besoins de crédit des importateurs.

L'incidence des mesures prises par la Banque apparaît également dans la réduction de la durée moyenne des acceptations bancaires visées, qui passe de 101 jours en 1955 à 82 jours pendant le premier semestre de 1958.

*
**

Tableau VII.

**Encours des acceptations bancaires et commerciales visées
représentatives d'importations**
(En millions de francs)

Pays	31 décembre 1952	31 décembre 1953	31 décembre 1954	31 décembre 1955	31 décembre 1956	31 décembre 1957	30 juin 1958
Pays U.E.P.	2.652	3.252	3.132	2.873	3.091	2.408	2.058
dont :							
Suède	248	281	308	335	176	141	65
Pays-Bas	354	361	275	274	318	190	103
Royaume-Uni	523	490	619	456	629	821	789
France	456	465	672	408	416	88	88
Allemagne occ.	131	113	231	206	346	351	206
Italie	25	31	34	23	14	10	2
Norvège	49	16	39	37	27	28	12
Zone Sterling	1.265	1.781	1.389	1.453	1.642	1.457	1.497
Etats-Unis	1.191	631	635	596	835	974	973
Canada	295	161	153	170	168	92	127
Amérique du Sud	497	326	234	92	291	152	126
Divers	822	691	872	1.134	965	558	326
Total ...	5.457	5.061	5.026	4.865	5.350	4.184	3.610

Si la politique de visa de la Banque a eu pour effet de diminuer dans l'ensemble le degré d'utilisation de l'acceptation visée comme moyen de financement des importations, l'incidence de cette politique ne peut être uniforme. Les mesures prises étant le plus souvent sélectives, elles doivent influencer différemment les encours selon l'origine ou la nature des produits importés.

A cet effet, on a établi respectivement, aux tableaux VII et VIII, la répartition géographique des encours d'acceptations visées représentatives d'importations et la répartition, par catégorie de produits, des montants visés à l'importation.

Quelles que soient les zones monétaires envisagées, l'encours des acceptations visées représente, pendant les années 1952 à 1957, une part presque

Tableau VIII. **Montants des acceptations bancaires et commerciales (importations) visées
et valeur des importations de l'U.E.B.L.**
(Moyennes mensuelles - En millions de francs)

Rubriques	1952			1955			1957			1958 1er trimestre		
	Valeur des impor- tations	Mon- tants visés	En pour cent	Valeur des impor- tations	Mon- tants visés	En pour cent	Valeur des impor- tations	Mon- tants visés	En pour cent	Valeur des impor- tations	Mon- tants visés	En pour cent
I. Biens de production :												
servant à l'agriculture et aux industries alimentaires	1.043	487	46,7	912	267	29,3	1.045	297	28,4	1.082	300	27,7
servant aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques	2.153	203	9,4	2.541	253	10,0	2.827	233	8,2	2.490	227	9,1
servant aux industries textiles ...	1.035	395	38,2	1.211	471	38,9	1.427	419	29,4	1.059	374	35,3
servant à l'industrie du bois ...	143	64	44,8	240	127	52,8	227	102	45,0	115	30	26,1
servant à l'industrie du diamant	234	3	1,3	417	1	0,2	532	—	—	372	—	—
servant à l'industrie du cuir	106	14	13,0	116	11	9,5	125	15	11,9	123	15	12,2
servant à l'industrie du papier et à l'industrie graphique	109	49	45,1	127	38	30,0	148	46	30,9	105	18	17,2
servant à l'industrie du tabac ...	73	3	4,1	74	23	31,1	88	25	28,4	87	18	20,7
servant indirectement aux divers secteurs de la production	1.980	197	10,0	2.601	154	5,9	3.396	279	8,2	3.189	280	8,8
	6.876	1.415	20,6	8.239	1.345	16,3	9.815	1.416	14,4	8.622	1.262	14,6
II. Biens de consommation :												
Produits alimentaires prêts à la consommation	1.078	142	13,2	1.006	78	7,8	1.171	117	10,0	1.169	97	8,3
Biens autres que les produits alimentaires, prêts à l'usage	1.238	16	1,3	1.361	14	1,0	1.673	4	0,2	1.675	2	0,1
	2.316	158	6,8	2.367	92	3,9	2.844	121	4,2	2.844	99	3,5
III. Biens d'équipement	1.060	41	3,9	1.245	47	3,8	1.642	9	0,5	1.666	4	0,3
IV. Monnaies	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
V. Divers	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total général ...	10.253	1.614	15,8	11.851	1.484	12,5	14.302	1.546	10,8	13.132	1.365	10,4

toujours décroissante de la valeur des importations. Exception doit être faite pour les Etats-Unis : après avoir subi un recul — très net en 1953 et moins prononcé en 1954 et 1955 — par suite de la politique suivie par la Banque pour favoriser la réorientation des courants d'achats, l'importance relative de l'encours sur les Etats-Unis a augmenté à partir de 1956. De même, l'encours des acceptations visées représentatives d'importations en provenance des pays de l'U.E.P. constituée, pour les mêmes raisons, une part plus importante des importations en provenance de cette zone en 1953 qu'en 1952.

Quant à l'influence que la politique de la Banque peut avoir sur l'orientation géographique des courants d'importation, elle est sans aucun doute réduite par la fraction assez faible des achats financée par acceptations visées, quels que soient les pays envisagés.

Le tableau VIII donne la répartition des montants visés entre les différentes catégories de produits achetés à l'étranger. Il apparaît que le crédit d'acceptation finance habituellement les mêmes catégories d'opérations, à savoir des achats de certaines matières premières. La fraction des importations de biens d'équipement financée par ce procédé est faible et s'est encore réduite à partir de 1955, en raison des mesures restrictives prises par la Banque en ce qui concerne l'octroi du visa à l'importation de biens d'équipement et de biens de consommation. Par contre, les importateurs de matières premières textiles — laine et coton —, de bois et pâte à papier et de produits agricoles utilisent le crédit d'acceptation sur une assez grande échelle. Cependant, la fraction des importations de biens de production destinés à l'agriculture et aux industries alimentaires, financée par le procédé de l'acceptation visée est surévaluée : les montants visés comprennent les renouvellements de traites servant à financer les stocks de sécurité en céréales et huiles végétales.

En bref, il ressort de ce tableau que la politique monétaire de la Banque ne peut agir de toute façon que sur quelques secteurs bien déterminés qui financent habituellement leurs achats à l'étranger par acceptation de banque. Quant aux autres secteurs, la partie de leurs importations financée de cette façon est plutôt minime et dès lors l'influence de la politique de la Banque est assez limitée.

2. LES CREDITS COMPENSATOIRES CONSENTIS PAR LES AUTORITES MONETAIRES

On les a définis ci-dessus comme des crédits globaux de pays à pays que s'accordent les autorités monétaires dans le cadre d'un accord de paiement bilatéral ou multilatéral ou par l'entremise d'une institution financière internationale. A ce titre, ces

crédits font partie des mouvements compensatoires de la balance des paiements tout comme les cessions d'or et de devises et les donations officielles.

En tant qu'interventions compensatoires, ces crédits ont donc pour but de remédier au déséquilibre de la balance des paiements engendré, soit par un déficit dans les transactions sur biens et services, soit par une série d'opérations en capital ou de transferts privés : donations et mouvements de capitaux privés, remboursements contractuels sur la dette publique extérieure et emprunts de l'Etat à l'étranger lorsqu'ils n'ont pas pour objectif premier d'obtenir des devises.

Ces divers éléments, qui, ensemble, déterminent le solde de la balance globale des paiements, n'ont pas toujours agi tous dans le même sens. Au cours des dernières années, certains postes ont toujours été positifs et ont constitué des rentrées nettes pour l'U.E.B.L. : c'est le cas des donations privées qui représentent souvent pour une large part le rapatriement de fonds de migrants, en l'occurrence de coloniaux de retour en Belgique. Les mouvements de capitaux privés, par contre, ont fait apparaître au total des sorties nettes de capitaux vers l'étranger. Ces mouvements enregistrent d'une part les variations des engagements d'acceptation de banques belges envers l'étranger et des acceptations visées représentatives d'exportations, dans la mesure où ces dernières sont financées en dehors du système bancaire, et d'autre part les fluctuations des entrées et sorties de capitaux privés, soit sous forme d'investissements, soit sous d'autres formes. L'importance des sorties nettes de capitaux privés est très variable d'année en année : ces mouvements peuvent être influencés non seulement par l'évolution relative des taux d'intérêt dans les différents pays, mais aussi par les perspectives de modifications de certaines parités monétaires.

Quant aux opérations des pouvoirs publics à l'étranger, elles ont constitué tantôt des entrées nettes, tantôt des sorties nettes de capitaux, suivant que les possibilités de placement à l'étranger et l'évolution des niveaux relatifs des taux d'intérêt ont permis à l'Etat de placer des emprunts à l'étranger pour un montant supérieur ou inférieur aux remboursements de la dette publique extérieure et des versements à la Colonie.

Il ressort donc que le déséquilibre des paiements extérieurs ne résulte pas seulement des transactions commerciales, mais aussi d'une masse d'autres opérations et que, par conséquent, on ne peut considérer les crédits compensatoires accordés par les autorités monétaires comme une aide directe au commerce extérieur.

Cependant, en approvisionnant l'étranger en devises, ces crédits ont peut-être évité que des mesures de restriction ne fussent adoptées dans les pays qui devaient faire face à un déficit de la balance des paiements. Ces mesures restrictives auraient abouti à une contraction de la demande et, par voie de

conséquence, à une diminution probable des exportations de l'U.E.B.L. vers ces pays. Dans cette mesure, on peut admettre que les interventions compensatoires favorisent indirectement l'expansion des ventes de produits belges et luxembourgeois.

Les institutions qui accordent des crédits compensatoires sont la Banque Nationale, le Trésor et, dans une certaine mesure, les banques privées.

On négligera cependant dans cet aperçu les crédits des banques privées pour ne retenir que ceux des institutions officielles.

Pour l'ensemble de la période considérée, le mouvement des avoirs et engagements extérieurs des banques de dépôts est d'ailleurs peu important. De 1952 à 1957, les engagements extérieurs nets des banques privées n'ont augmenté que de 0,3 milliard. Les fluctuations annuelles peuvent être légèrement plus accusées; elles reflètent essentiellement les variations survenues dans les comptes des étrangers auprès des banques belges. Mais, la situation de ces comptes n'est pas seulement influencée par l'allure des courants commerciaux, mais aussi par l'évolution des taux d'intérêt sur les places étrangères ainsi que par diverses considérations sur l'évolution des différentes monnaies nationales. Quant aux avoirs extérieurs des banques belges, ils ne constituent pas à proprement parler des crédits accordés par le système bancaire belge aux pays étrangers: ces avoirs servent plutôt de base aux opérations sur devises des banques agissant comme agent des autorités officielles et ils ne constituent guère, à ce titre, qu'un fonds de roulement des banques.

De même, on ne tiendra pas compte des devises convertibles qui figurent parmi les avoirs extérieurs de la Banque Nationale. Tout comme pour les avoirs extérieurs des banques privées, cet actif ne constitue qu'un volant de trésorerie constitué sans intention d'octroyer des crédits à l'étranger. Il a évolué comme suit :

1,4 milliard au 31 décembre 1952
0,9 milliard au 31 décembre 1953
3,3 milliards au 31 décembre 1954
0,2 milliard au 31 décembre 1955
1,0 milliard au 31 décembre 1956
1,9 milliard au 31 décembre 1957
1,0 milliard au 30 juin 1958.

Pour le surplus du financement du solde des paiements extérieurs, ce sont en général les autorités monétaires — Banque centrale et Trésor — qui l'ont assuré. Il faut cependant y ajouter la part prise par les exportateurs belges, de septembre 1951 à avril 1954, dans le financement de la créance sur l'U.E.P.

L'ampleur des interventions des autorités monétaires a fortement varié au cours de la période sous revue, suivant l'allure du commerce extérieur de l'U.E.B.L. et les possibilités de paiement des autres pays.

Le tableau IX révèle l'importance, dans le total général, des crédits nets consentis aux pays de

l'U.E.P. Les facilités accordées aux autres pays sont beaucoup moins larges.

Au début de la période sous revue, l'U.E.B.L. se trouvait devant la nécessité de financer les excédents importants accumulés envers les pays de l'U.E.P., alors qu'elle accusait encore un déficit envers la zone dollar. Lors des pourparlers relatifs à la prolongation de l'U.E.P. au-delà du 30 juin 1952, l'U.E.B.L. accepta d'accorder une tranche supplémentaire au-delà de son quota créditeur à l'U.E.P. et obtint en contrepartie un droit de tirage de 50 millions de dollars sur le Fonds Monétaire International. A partir de ce moment, les excédents commencèrent à diminuer et la situation du compte belgo-luxembourgeois resta à peu près équilibrée jusqu'en 1955, époque où les excédents de l'U.E.B.L. réapparurent.

L'évolution de la créance belgo-luxembourgeoise sur l'U.E.P. se reflète dans le mouvement des crédits consentis à l'étranger par les autorités monétaires. Le maximum se situe de mars à juin 1952 et se contracte régulièrement par la suite.

La charge du financement des crédits accordés par l'U.E.B.L. aux pays membres de l'U.E.P. était supportée au début de l'instauration de cette dernière par la Banque Nationale uniquement. Mais l'accumulation rapide de créances importantes sur les pays de l'U.E.P., dès le second semestre de 1951, commençait à poser un problème d'équilibre monétaire intérieur, les avances financées par la Banque Nationale pouvant exercer un effet expansionniste dangereux dans une période de conjoncture ascendante. Aussi, des mesures furent prises pour que les crédits à l'étranger soient financés au-delà d'un certain montant par de l'épargne et non par une création de monnaie. A partir de septembre 1951, lorsque la créance de l'U.E.B.L. sur l'U.E.P. dépassa pour la première fois 10,1 milliards, l'excédent fut financé par une retenue temporaire sur le produit des exportations à destination des pays membres de l'U.E.P. et, pour le surplus, par le Trésor.

Au 30 juin 1952, sur une créance totale de 21.196 millions, la Banque Nationale intervenait dans le financement à concurrence de 10.066 millions, le Trésor, à raison de 6.577 millions et les exportateurs, pour 4.553 millions.

L'intervention maximum de la Banque Nationale fut portée à 12,3 milliards en novembre 1952, puis ramenée à 11,1 milliards en octobre 1953. Elle fut encore relevée jusqu'à 11,6 milliards en janvier 1954 et, enfin, réduite à 10,1 milliards à partir du 1^{er} juillet 1954.

La diminution de la créance sur l'U.E.P. par suite des remboursements en or et en dollars opérés par l'Union et certains pays débiteurs en 1952 et 1954 et par suite du retour à un meilleur équilibre dans les courants d'échange ont fait disparaître pendant un certain temps le problème du financement des excédents, de sorte que les retenues à l'exportation ont pu être supprimées en avril 1954.

(En millions de francs)

	31 décembre 1951	3 avril 1952	31 décembre 1953	31 décembre 1950	juillet 1958
Banque Nationale :					
1. Créances brutes en accords de paiement sur les pays de l'U.E.P. ¹	4.709	4.001	942	422	862
2. Créance sur l'U.E.P. :					
— sans provision spéciale	10.066	10.066	10.623	9.743	7.743
— avec provision spéciale constituée par le Trésor public	4.057	7.169	—	—	—
— avec provision spéciale constituée par les comptes spéciaux ²	1.079	2.690	2.817	—	—
3. Engagements bruts en accords de paiement envers les pays de l'U.E.P. ¹	— 644	— 340	— 352	— 752	— 228
4. Total U.E.P. (1 + 2 + 3)	19.267	23.586	14.030	9.413	8.377
5. Créances brutes en accords de paiement sur les autres pays ¹	832	554 ³	263	702*	770**
Trésor :					
6. Prêts aux Pays-Bas et au Royaume-Uni (deuxième accord de compensation et de paiement intereuropéen)	1.900	1.900	906	—	—
7. Crédits au Royaume-Uni et à la France pour commandes militaires	—	—	1.974	—	—
8. Total U.E.P. (6 + 7)	1.900	1.900	2.880	—	—
9. Crédits consentis aux autres pays directement ou par l'intermédiaire de la B.I.R.D.	97	95 ³	202	421	1.116
10. Crédits nets aux pays de l'U.E.P. (4 + 8)	21.167	25.486	16.910	9.413	8.377
11. Crédits bruts aux autres pays (5 + 9)	929	649	465	1.123	1.886
12. Total général (10 + 11)	22.096	26.135	17.375	10.536	10.263

* dont 275 millions financés par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

** dont 725 millions financés par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

¹ Dans plusieurs cas, il existe à la fois un compte débiteur et un compte créditeur avec un pays déterminé. Dans ce cas, la compensation a été opérée.² Les liquidités créées en contrepartie de cette fraction des avances à l'U.E.P. sont versées en un compte spécial des exportateurs. Ce compte est indisponible pour une durée de six mois.³ Au 31 mars 1952.

Mais la réapparition d'excédents importants en 1955 a rendu nécessaire le recours à de nouvelles modalités de financement. Un accord a été conclu le 11 mai 1955 entre l'Etat belge, la Banque Nationale et la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, aux termes duquel cette dernière doit intervenir dans le financement de la créance sur l'U.E.P. au-delà de 10.066 millions, par la constitution d'une provision auprès de la Banque Nationale qui ne dépassera pas 1 milliard de francs.

Cependant, la créance étant presque toujours restée inférieure à la marge de 10.066 millions de francs, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie n'a dû constituer de provision que pendant une très courte période en 1956. Au 30 juin 1958, la créance sur l'U.E.P. s'élevait à 8.192 millions, entièrement financée par la Banque Nationale.

En dehors de la créance directe sur l'U.E.P., les institutions officielles ont possédé, dans le chef du Trésor belge, des créances bilatéralisées sur les Pays-

Bas, la France et le Royaume-Uni, toutes entièrement remboursées actuellement.

La Belgique a donc consenti de très larges crédits au moment où elle accumulait des excédents considérables sur les pays de l'U.E.P. A l'heure actuelle, tous les crédits que la Belgique a accordés en dehors de son quota ont été remboursés, en partie grâce à des versements en or et en dollars effectués par l'U.E.P. et par certains pays de l'U.E.P. dans le cadre d'accords bilatéraux, en partie aussi grâce au rétablissement d'un meilleur équilibre dans l'orientation de la balance des comptes.

Les crédits compensatoires ont constitué une aide véritable aux exportateurs, non pas qu'ils puissent être assimilés aux facilités bancaires dont il a été question ci-avant, car ils n'augmentent pas les liquidités des firmes exportatrices. Mais il est probable qu'à défaut de ces crédits, les difficultés de paiement de chacune des périodes antérieures auraient provoqué à l'étranger l'adoption de mesures discri-

minatoires à l'égard des achats en provenance de l'U.E.B.L. Ces mesures auraient contraint les exportateurs belges à rechercher de nouveaux débouchés et à perdre éventuellement l'avantage concurrentiel que les produits belges possédaient sur les marchés européens.

Cette aide à l'exportation a été réellement donnée, nonobstant les remboursements qui sont intervenus par la suite.

Elle a posé à l'époque où elle a été consentie, des problèmes intérieurs d'ordre monétaire et financier. D'une part, les avances financées par la Banque centrale ont pu créer à certaines périodes un risque d'expansion monétaire trop rapide; d'autre part, les

autres modalités de financement : retenues sur les recettes d'exportations, concours du Trésor et de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, ont prélevé sur le volume de l'épargne disponible, rendant moins aisé le financement des investissements.

L'octroi de crédits au cours d'une période pose donc des problèmes qui ne sont pas résolus par le remboursement de ces crédits au cours des périodes ultérieures.

Néanmoins, la Belgique a consenti cet effort financier considérable à la fois pour maintenir ses courants d'exportation et pour contribuer, dans la mesure de ses moyens, au redressement économique de l'Europe.

Tableau X.

**Estimation de la participation de quelques pays
aux organismes financiers internationaux ¹**

(En millions de dollars)

	F.M.I. (fin mai 1958)	B.I.R.D. (fin mars 1958)	U.E.P. (situation à fin juin 1958) ²	Société Financière Internationale (fin juin 1958)	Banque Européenne d'Investissement (fin juin 1958)	Fonds de Développement pour les Pays et T.O.M. (fin juin 1958)	Total
Belgique :							
effective	56	27	153	2	4	—	242
prochaine	—	18	—	—	18	70	106
potentielle	169	180	123	—	65	—	537
totale	225	225	276	2	87	70	885
Pays-Bas :							
effective	69	22	87	3	4	—	185
prochaine	—	33	—	—	16	70	119
potentielle	206	220	163	—	52	—	641
totale	275	275	250	3	72	70	945
France :							
effective	131	41	—	6	15	—	193
prochaine	—	64	—	—	60	200	324
potentielle	394	420	312	—	225	—	1.351
totale	525	525	312	6	300	200	1.868
Royaume-Uni :							
effective	240	120	—	14	—	—	374
prochaine	—	140	—	—	—	—	140
potentielle	1.060	1.040	636	—	—	—	2.736
totale	1.300	1.300	636	14			3.250
Allemagne :							
effective	78	65	977	4	15	—	1.139
prochaine	—	1	—	—	60	200	261
potentielle	252	264	— ²	—	225	—	741 ³
totale	330	330	977²	4	300	200	2.141³
Etats-Unis :							
effective	595	635	272	35	—	—	1.537
prochaine	—	—	—	—	—	—	—
potentielle	2.155	2.540	—	—	—	—	4.695
totale	2.750	3.175	272	35			6.232

¹ On a établi une distinction entre les contributions déjà versées par les différents pays et celles qu'ils se sont engagés à apporter dans un avenir plus ou moins proche. Dans la participation effective sont comprises les contributions déjà payées; dans la participation prochaine, celles qui le seront dans un délai maximum de cinq ans. Quant à la participation potentielle, elle représente les versements que les organismes financiers internationaux pourraient exiger des différents pays moyennant la réalisation de certaines conditions qui varient d'organisme à organisme.

² Crédits consentis et (ou) que les pays se sont engagés à consentir dans le cadre de l'U.E.P. Il n'a pas été tenu compte des prêts spéciaux de certains pays à la France (caractère bilatéral).

³ L'Allemagne occidentale s'est engagée jusqu'à fin juin 1959 à accorder des crédits U.E.P. (25 p.c. de son excédent global) dans une mesure illimitée. De ce fait, il est impossible de chiffrer sa participation potentielle à l'U.E.P. Théoriquement, ceci rend impossible tout calcul de participation globale de l'Allemagne. En pratique, on s'est tenu à la situation existante à fin juin 1958. La participation effective et potentielle de l'Allemagne à l'U.E.P. et à l'ensemble des organismes internationaux est donc sous-estimée.

Par sa contribution financière apportée lors de la mise sur pied des différents organismes internatio-

Tableau XI.

**Estimation de la participation effective
et potentielle de quelques pays
aux organismes financiers internationaux ¹**

Pays	En millions de dollars	En pour cent	
		de leur revenu national en 1957	de leurs exportations en 1957
Belgique	885	10,8	27,8
Pays-Bas	945	12,7	30,5
France	1.868	5,0	36,9
Royaume-Uni	3.250	6,7	34,9
Allemagne occidentale .	2.141	5,6	25,0
Etats-Unis	6.232	1,7	30,2

¹ Fonds Monétaire International, Banque Internationale de Reconstruction et de Développement, Union Européenne de Paiements, Société Financière Internationale, Banque Européenne d'Investissement, Fonds de Développement pour les Pays et Territoires d'Outre-Mer.

naux, la Belgique a, dans le même esprit, aidé au développement du commerce international. Sa participation potentielle à ces organismes l'amènerait d'ailleurs à consentir un nouvel effort d'aide à l'étranger si la pénurie en devises de certains pays venait à compromettre sérieusement l'équilibre des échanges mondiaux.

Les tableaux X et XI donnent à cet effet la contribution de la Belgique aux organismes financiers internationaux comparée à celle de quelques autres pays. Il apparaît que la participation de la Belgique est, par rapport à son revenu, plus importante que celle des grands pays. Si l'on se réfère aux exportations, l'importance relative de la contribution belge est plus faible, mais cette proportion doit être interprétée en prenant en considération la structure de l'économie belgo-luxembourgeoise pour laquelle la dépendance à l'égard du commerce extérieur est beaucoup plus importante que dans la plupart des autres nations industrielles.

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* d'août 1958. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

CAMU L., Le financement de l'expansion industrielle de la Belgique. (*Bulletin Social des Industriels, Bruxelles, XXX, n° 249, juillet-août 1958, pp. 274-278.*)

Objet et mécanisme de l'assurance des risques de crédit à l'exportation. (*Office National du Ducroire, Bruxelles, 1958, 22 p.*)

2. BOURSE — EPARGNE

VERTENEUIL J., Le statut légal et réglementaire des fonds communs de placement en Belgique. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXII, nos 7-8, 1958, pp. 497-537.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

de BARSY E., La Trésorerie et l'autorité de l'Etat. (*Revue de la Société Belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, LVII, n° 181, mai-juin-juillet 1958, pp. 479-508.*)

Subsides directs et indirects spécifiques à l'industrie charbonnière belge. (*Bulletin mensuel de la Direction générale des Etudes et de la Documentation, Ministère des Affaires Economiques, Bruxelles, X, nos 8-9, août-septembre 1958, pp. III/2-9.*)

8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX

SERMON L., Le Marché Commun dans le miroir Benelux. (*Meunerie Belge, organe officiel de l'Association Générale des Meuniers Belges, Bruxelles, LIII, n° 31, juin-août 1958, pp. 11-16.*)

9. INTEGRATION EUROPEENNE

BAUMANN W., Die Währungspolitik im Gemeinsamen Markt. (*Europäische Wirtschaftsgemeinschaft, Bonn, I, n° 15, 15 août 1958, pp. 290-293.*)

Bibliographie sur le Marché Commun. (*Assemblée Parlementaire Européenne, Luxembourg, 1958, vol. 2, 217 p.*)

HALLSTEIN W., L'Europe du Marché Commun. (*Société Royale d'Economie Politique de Belgique, Bruxelles, 1958, 16 p.*)

La structure du commerce extérieur de la Communauté Economique Européenne en 1956. (*Office Belge du Commerce Extérieur, Bruxelles, 1958, 150 p.*)

ROEPKE W., European Free Trade — The Great Divide. (*The Banker, Londres, CVIII, n° 392, septembre 1958, pp. 580-588.*)

SERMON L., Le Marché Commun dans le miroir Benelux. (*Meunerie Belge, organe officiel de l'Association Générale des Meuniers Belges, Bruxelles, LIII, n° 31, juin-août 1958, pp. 11-16.*)

10. GENERALITES

L'économie congolaise et les rapports économiques belgo-congolais au cours des dernières années. (*Bulletin mensuel de la Direction générale des Etudes et de la Documentation, Ministère des Affaires Economiques, Bruxelles, X, nos 8-9, août-septembre 1958, pp. IV/2-10.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — *Législation économique générale.*
- II. — *Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière*
- III. — *Législation agricole*
- IV. — *Législation industrielle*
- V. — *Législation du travail*
- VI. — *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. — *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. — *Législation des transports*
- IX. — *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. — *Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)*
- XI. — *Législation en matière de dommages de guerre*

I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Arrêté royal du 22 mai 1958

prescrivant une enquête sur la situation et le fonctionnement des sociétés coopératives en 1955, 1956 et 1957 (Moniteur du 20 août 1958, p. 6.455).

Article 1^{er}. — Il est procédé à une enquête statistique portant sur :

1^o toutes les sociétés coopératives existant au jour de l'entrée en vigueur de l'arrêté, y compris celles qui sont en liquidation;

2^o les sociétés coopératives déjà liquidées qui, au moins durant un des exercices clôturés en 1955, 1956 ou 1957, ont exercé une activité quelconque.

Art. 2. — La statistique est élaborée au moyen des renseignements donnés à l'aide d'un questionnaire conforme au modèle annexé au présent arrêté, suivant le cas :

1^o par le gérant, le directeur ou le préposé dûment délégué;

2^o par le liquidateur;

3^o par la personne responsable de la conservation des livres ou des documents.

Art. 3. — Les personnes visées à l'article 2 sont tenues de fournir les renseignements qui leur sont demandés. A cet effet, elles doivent demander à l'Institut National de Statistique, dans les trente jours après l'entrée en vigueur du présent arrêté, les questionnaires requis, lesquels seront fournis gratuitement.

Art. 4. — Dans les soixante jours après l'entrée en vigueur du présent arrêté, les questionnaires dûment remplis sont envoyés à l'Institut National de Statistique.

Art. 5. — Conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 18 décembre 1936, les assujettis qui refusent de fournir les renseignements demandés ou les donnent d'une manière inexacte et incomplète sont passibles d'une amende de 10 à 25 francs et d'un emprisonnement de un à trois jours ou de l'une de ces peines seulement.

Les prescriptions du présent arrêté peuvent être exécutées d'office par les soins de l'autorité et aux frais des contrevenants.

Art. 6. — Les renseignements individuels fournis en exécution du présent arrêté ne peuvent être utilisés que dans un but statistique, à l'exclusion de tout but fiscal. En aucun cas, ils ne peuvent être divulgués. Les fonctionnaires chargés de recueillir les renseignements ou de collaborer aux travaux statistiques sont personnellement responsables de la stricte observation de cette disposition; conformément à l'article 4 de la loi du 18 décembre 1936, l'article 458 du Code pénal leur est applicable sans préjudice des sanctions disciplinaires éventuelles.

Art. 7. — Notre Ministre des Affaires économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté royal du 7 juillet 1958

approuvant la refonte des statuts de l'Institut belge de Normalisation (Moniteur du 14 août 1958, p. 6.356).

Arrêté royal du 6 août 1958

modifiant l'arrêté du Régent du 1^{er} mai 1947 relatif à la création d'un Comité ministériel de Coordination économique (Moniteur du 9 août 1958, p. 6.280).

Article 1^{er}. — L'article 2, alinéa 1^{er}, de l'arrêté du Régent du 1^{er} mai 1947 abrogeant et remplaçant les articles 1 à 4 de l'arrêté royal du 26 août 1938 portant création d'un Comité

ministériel de coordination économique, modifié par l'arrêté royal du 7 juillet 1958, est remplacé par la disposition suivante :

« La coordination de la politique économique du gouvernement est confiée à un Comité ministériel de coordination économique, qui se compose :

- » 1° du Premier Ministre;
- » 2° du Ministre des Finances;
- » 3° du Ministre de l'Agriculture;

- » 4° du Ministre des Communications;
- » 5° du Ministre du Commerce extérieur;
- » 6° du Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale;
- » 7° du Ministre des Affaires économiques. »

Art. 2. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Art. 3. — Notre Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté ministériel du 1^{er} août 1958

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 9 août 1958, p. 6.281).

Loi du 8 août 1958

contenant le budget du Ministère des Colonies pour l'exercice 1958 (Moniteur du 31 août 1958, p. 6.696).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1958 afférentes au Ministère des Colonies (...) des crédits s'élevant à la somme de 104.924.000 francs.

Art. 4. — Des crédits de paiement résultant des obligations contractées en exécution des autorisations accordées par la présente loi et par les lois antérieures sont ouverts jusqu'à concurrence de 600.000.000 de francs (...).

Il pourra être fait usage, dès le 1^{er} janvier 1959, des crédits de paiement accordés par la présente loi et dont il n'aurait pas été fait emploi au 31 décembre 1958.

Arrêté ministériel du 11 août 1958

relatif à l'amortissement des actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de Fer belges (Moniteur du 15 août 1958, p. 6.376).

Article unique. — Le capital nominal d'actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de Fer belges à amortir au ou avant le 1^{er} septembre 1959 est fixé à 77.000.000 francs se répartissant comme suit :

- a) pour les titres de la tranche belge convertie à 4 p.c. 68.000.000 francs;
- b) pour les titres de la tranche belge 6 p.c. non convertie 1.000.000 francs;
- c) pour les titres de la tranche suisse 4.500.000 francs;
- d) pour les titres de la tranche hollandaise 3.500.000 francs.

Arrêté ministériel du 12 août 1958

relatif à l'émission aux Etats-Unis d'Amérique d'un emprunt de 60 millions de dollars (Moniteur du 13 août 1958, p. 6.332).

Article 1^{er}. — Les conditions de l'ouverture de crédit de soixante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique à consentir à l'Etat belge le 22 août 1958 pour une durée de trois ans par un groupe de banques américaines sont déterminées ci-après.

Art. 2. — La participation de chacune des banques intervenant dans l'ouverture de crédit sera fixée dans une convention à conclure avec les banques intéressées.

Art. 3. — Les avances seront consenties pour des montants non inférieurs à cinq pour cent (5 %) de l'ouverture de crédit globale, à des dates à notifier aux banques au moins cinq jours ouvrables avant le prélèvement. Chacune des avances sera faite par l'ensemble des banques intervenantes, proportionnellement à leur participation dans l'ouverture de crédit.

Art. 4. — Lors de chaque avance, il sera délivré à chacune des banques, une promesse du Trésor d'un montant égal à celui de sa quote-part de l'avance et portant la même date que celle-ci.

Ces promesses seront libellées en dollars des Etats-Unis d'Amérique et émises à l'ordre des banques intéressées; elles seront remboursables à six mois de date; toutefois, elles seront renouvelables, à l'option de l'Etat belge, pour des termes de six mois au moins, sous réserve que l'échéance du dernier renouvellement ne soit pas postérieure à la date d'expiration du crédit, soit le 22 août 1961.

Art. 5. — Les promesses portent intérêt au taux de 4 ¾ p.c. l'an, à compter de la date de leur émission. Les intérêts sont payables trimestriellement le 1^{er} février, le 1^{er} mai, le 1^{er} août et le 1^{er} novembre de chaque année et pour la première fois le 1^{er} novembre 1958; les intérêts courus depuis la dernière échéance trimestrielle jusqu'à la date de remboursement des promesses sont payables à cette dernière date.

Art. 6. — Une commission d'ouverture de crédit de un demi pour cent (½ %) l'an est allouée aux banques sur le montant journalier moyen non utilisé de l'ouverture de crédit pendant la période du 22 août au 22 février 1961.

Cette commission est payable le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année et pour la première fois le 1^{er} février 1959.

Art. 7. — A l'exception des emprunts contractés éventuellement auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, du Fonds Monétaire International ou de l'« Export-Import Bank of Washington », le produit des emprunts en dollars qui seraient éventuellement émis par l'Etat belge aux Etats-Unis d'Amérique, serait affecté, pour la partie dépassant quinze millions de dollars, à la réduction à due concurrence du crédit et, le cas échéant, du montant des promesses en circulation dépassant le montant de l'ouverture de crédit ainsi réduite.

Art. 8. — L'Etat belge se réserve la faculté de renoncer à tout moment au crédit ou de réduire celui-ci, moyennant un préavis de cinq jours au moins.

Aucune réduction ne peut être inférieure à 5 p.c. du montant du crédit.

Art. 9. — Le paiement des intérêts et de la commission d'ouverture de crédit ainsi que le remboursement des promesses seront effectués en dollars des Etats-Unis d'Amérique, aux guichets de J. P. Morgan & C^o Incorporated ou au siège principal de la Guaranty Trust Company of New-York, à New-York.

Les provisions nécessaires pour effectuer ces paiements seront mises à la disposition des deux banques précitées en temps opportun.

Art. 10. — Le principal et les intérêts des promesses ainsi que la commission d'ouverture de crédit sont exempts de tous impôts ou taxes, présents ou futurs, au profit de l'Etat belge, des provinces ou des communes ou de toutes autorités belges ayant un pouvoir de taxation.

Art. 12. — La convention d'ouverture de crédit à conclure avec J. P. Morgan & C^o Incorporated et la Guaranty Trust Company of New-York, sera signée pour l'Etat belge par l'Ambassadeur de Belgique ou le Chargé d'Affaires de Belgique à Washington ou par le Consul général ou le Consul du Royaume de Belgique ayant juridiction dans l'Etat de New-York, à qui des pouvoirs seront donnés à cette fin.

Art. 13. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Arrêté royal du 14 août 1958

établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 15 août 1958, p. 6.398).

Article 1^{er}. — Il est perçu à l'occasion de la délivrance des licences d'importation des produits mentionnés ci-dessous un droit spécial dont le montant est fixé en regard de chaque produit ou groupe de produits, sauf le droit pour Notre Ministre de l'Agriculture et Notre Ministre des Affaires économiques agissant conjointement, de ramener les droits ainsi fixés à un taux inférieur :

Numéro du tarif douanier.	Produits	Montant maximum par 100 kg.
69	Seigle	100
71	Orge	100
72	Avoine	100
ex 73	Maïs (à l'exclusion du maïs travaillé en amidonnerie-glucoserie et en maïserie)	60
74	Sarrasin, millet et autres céréales ...	33
75	Farines de céréales :	
	a) de froment, d'épeautre et de méteil	120
	b) de seigle	166
ex 75b	Farine fourragère de seigle destinée à l'alimentation des animaux	120
	d) d'orge	166
	e) d'avoine	166
	f) de maïs	100
	g) autres farines	100
76	Gruaux, semoules et grains de céréales mondés ou perlés :	
	b) d'orge	166
	c) d'avoine	192
	d) de maïs	100
	e) autres, à l'exception du riz pelé	100
80	Malt	132
ex 89	Plantes, parties de plantes, graines et fruits à usage alimentaire ou fourrager, non dénommés ni compris ailleurs :	
	f) autres, y compris les pelures et autres déchets utilisables de	

	pommes, poires, etc., contenant des céréales ou des dérivés de céréales autres que le riz ...	50
ex 136	Pains d'épices	70
ex 168	Déchets d'origine végétale, non dénommés ailleurs, pour l'alimentation des animaux, contenant des céréales et/ou des dérivés de céréales, autres que le riz	100
ex 169	Préparations fourragères mélassées, contenant des céréales et/ou des dérivés de céréales	120
ex 170	Aliments préparés pour les animaux, non dénommés ailleurs, contenant des céréales et/ou des dérivés de céréales	120

Art. 2. — Le montant du droit spécial, dont question à l'article 1^{er} du présent arrêté, ex 169 et ex 170, est perçu sur la teneur en grain de céréales et/ou leurs dérivés.

Pour l'application des dispositions du premier alinéa du présent article, est considérée comme teneur en grains de céréales et/ou de leurs dérivés, la quantité d'amidon contenue dans chaque produit ou groupe de produits divisée par le facteur 0,45.

Cette quantité d'amidon est déterminée par la méthode polarimétrique Ewers modifiée.

Art. 3. — L'importation des produits mentionnés à l'article 1^{er} est subordonnée à la production préalable d'une licence délivrée après l'entrée en vigueur du présent arrêté. Les licences et les documents validés en tenant lieu émis avant l'entrée en vigueur du présent arrêté cessent d'être valables. Ils seront remplacés par de nouvelles licences à la demande des intéressés.

Les dispositions dont question à l'alinéa précédent peuvent également être d'application en cas de modification des taux des droits spéciaux prévus à l'article 1^{er} du présent arrêté et dans les arrêtés ministériels d'exécution.

Art. 4. — A la demande des intéressés et dans les cas dûment établis de réexportation des produits importés ou d'exportation de produits importés, les droits spéciaux perçus, en application de l'article 1^{er} du présent arrêté, peuvent être restitués en totalité ou en partie, soit aux bénéficiaires des licences d'importation, soit aux transformateurs qui ont acheté et travaillé ces produits en vue de l'exportation des produits transformés. Ils sont restitués lorsque l'importation prévue n'a pas été réalisée.

Les droits spéciaux exigibles peuvent être cautionnés. Les cautionnements peuvent être remboursés et les cautions libérées dans les cas visés ci-dessus.

Art. 5. — Pour ce qui concerne les droits spéciaux exigibles pour les licences d'importation délivrées en application du régime commun en matière de réglementation des importations, des exportations et du transit prévu par la convention belgo-luxembourgeoise approuvée par la loi du 26 juillet 1935, la Commission administrative mixte belgo-luxembourgeoise en assure la perception ; elle ordonne la restitution des droits et des cautionnements ainsi que la libération des cautions ; elle détermine les conditions et modalités des dits cautionnements et cautions ainsi que les modalités de la restitution des droits et des cautionnements et de la libération des cautions.

La part revenant à la Belgique dans le produit du droit est versée au Trésor belge pour être inscrite au crédit du Fonds Agricole.

Notre Ministre des Finances exerce les mêmes attributions lorsqu'il s'agit de droits spéciaux exigibles pour des produits qui ne font pas l'objet du régime commun prévu par la convention du 23 mai 1935, à savoir : le seigle, la farine de froment, d'épeautre et de méteil et la farine de seigle.

Le produit des droits est inscrit au crédit du Fonds Agricole.

Art. 6. — Les produits qui ne font pas l'objet du régime commun, dont question à l'alinéa 3 de l'article 5 précité, sont soumis à licence entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 7. — L'arrêté royal du 16 août 1957 modifié par l'arrêté royal du 16 septembre 1957, établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires, est abrogé.

Art. 8. — Les infractions au présent arrêté et aux arrêtés ministériels qui seront pris pour son exécution sont punies conformément aux articles 1^{er} et 4 de la loi du 20 décembre 1897 relative à la répression de la fraude en matière d'importation, d'exportation et de transit de marchandises prohibées, modifiée par la loi du 30 juin 1951 concernant les douanes et accises.

Art. 9. — Nos Ministres de l'Agriculture, des Affaires économiques, des Affaires Etrangères, du Commerce extérieur et Notre Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art. 10. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Arrêté ministériel du 14 août 1958

relatif à l'intervention du Fonds Agricole en matière de malt et d'orge utilisés en malterie (Moniteur du 20 août 1958, p. 6.466).

Article 1^{er}. — A l'exclusion des orges, qui peuvent bénéficier des remboursements prévus à l'article 4 de l'arrêté royal du 14 août 1958, établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires, les orges indigènes et les orges importées travaillées en malterie bénéficient d'une indemnité de 105 francs par 100 kg.

Art. 2. — Il est alloué aux malteurs une indemnité de 132 francs par 100 kg de malt exporté, provenant d'orge indigène.

Art. 3. — Le bénéfice des dispositions prévues à l'article 1^{er} n'est accordé que :

1^o aux orges indigènes achetées et réceptionnées après le 14 août 1958 et dont les malts auront été livrés après cette date à une brasserie belge ;

2^o aux orges importées après le 14 août 1958 et dont les malts auront été livrés après cette date à une brasserie belge.

Le bénéfice des dispositions prévues à l'article 2 n'est accordé qu'aux malts exportés provenant d'orges indigènes achetées après l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Art. 4. — A l'exclusion des malts, qui peuvent bénéficier des remboursements prévus à l'article 4 de l'arrêté royal du 14 août 1958, établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires, les malts importés après le 14 août 1958, utilisés dans une brasserie belge, bénéficient d'une indemnité de 132 francs par 100 kg.

Art. 5. — Les indemnités prévues aux articles 1^{er} et 2 ci-dessus ne sont allouées au malteur que s'il s'est conformé aux instructions du Ministre des Affaires économiques.

L'indemnité prévue à l'article 4 ci-dessus n'est allouée au brasseur que s'il s'est conformé aux instructions du Ministre des Affaires économiques.

Art. 6. — L'Office Commercial du Ravitaillement est chargé de payer les indemnités prévues aux articles précédents pour le compte du Fonds Agricole.

Art. 7. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Arrêté royal du 20 août 1958

modifiant l'article 6 de la loi du 24 décembre 1948 concernant les finances provinciales et communales (Moniteur du 27 août 1958, p. 6.628).

Article 1^{er}. — L'article 6, alinéa 4, de la loi du 24 décembre 1948, remplacé par l'article 1^{er} de la loi du 4 avril 1958, est remplacé par la disposition suivante :

« Le montant de chaque quart n'est ni majoré ni réduit tant que l'index moyen des prix de détail du Royaume pour le trimestre pénultième demeure supérieur à 83,56 sans atteindre 95,49.

» Il est majoré d'autant de fois 2,5 p.c. que cet index comprend de tranches complètes de 2,39 points au-dessus de 93,10. »

Art. 2. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Art. 3. — Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté ministériel du 29 août 1958

relatif à la franchise des droits d'accise à l'importation (Moniteur du 31 août 1958, p. 6.701).

Article 1^{er}. — Lorsque les marchandises ci-après bénéficient de la franchise totale ou partielle des droits d'entrée en vertu de l'arrêté ministériel du 29 juin 1957, il est accordé, dans la même mesure et aux mêmes conditions, franchise des droits d'accise et de la taxe spéciale de consommation qui seraient dus en raison de leur importation :

1^o Marchandises réimportées à destination ou pour compte de l'exportateur et qui n'ont subi à l'étranger ni main-d'œuvre ni transformation;

2^o Marchandises importées pour subir une main-d'œuvre et pour être ensuite réexportées;

3^o Matières importées pour entrer dans la composition de marchandises qui seront exportées;

4^o Marchandises destinées à l'usage personnel des agents diplomatiques, des consuls de carrière et des agents de chancellerie, pour autant qu'ils soient de nationalité étrangère;

5^o Fournitures de chancellerie destinées à des consulats étrangers;

6^o Marchandises destinées aux organismes chargés par des gouvernements étrangers de la construction, de l'aménagement et de l'entretien des cimetières, sépultures et monuments commémoratifs des membres de leurs forces armées, décédés en temps de guerre;

7^o Marchandises destinées à l'usage personnel des voyageurs au cours du voyage;

8^o Echantillons de valeur négligeable ne pouvant servir qu'à la recherche de commandes;

9^o Echantillons autres que ceux visés au 8^o, importés sous condition de réexportation;

10^o Provisions et fournitures se trouvant à bord de moyens de transport;

11^o Denrées alimentaires de première nécessité et médicaments (à l'exclusion de produits contenant de l'alcool non dénaturé), qui sont donnés à des organismes philanthropiques d'intérêt général qui les distribuent gratuitement ou qui les mettent dans un but analogue à la disposition d'autres institutions de l'espèce;

12^o Marchandises destinées à figurer dans des expositions publiques internationales et qui seront ensuite réexportées;

13^o Marchandises qui, par suite d'avarie, sont à considérer comme n'étant plus propres aux usages auxquels elles sont destinées à l'état non avarié et qui ne peuvent plus être rendues propres à ces usages.

Art. 2. — Lorsque les marchandises énumérées à l'article 1^{er} sont exemptes de droits d'entrée en raison de leur provenance, elles bénéficient à l'importation, de la franchise totale ou partielle des droits d'accise et de la taxe spéciale de consommation, dans la mesure où elles en bénéficieraient si elles n'étaient pas exemptes de droits d'entrée en raison de cette provenance.

Art. 3. — Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 1958.

III — LEGISLATION AGRICOLE

Avis relatif

à la composition de la farine de froment (Moniteurs des 3 et 30 août 1958, p. 6.181).

Arrêté royal du 14 août 1958

établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 15 août 1958, p. 6.398). (Voir texte, rubrique II).

Arrêté ministériel du 1^{er} août 1958

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 9 août 1958, p. 6.281).

Arrêté ministériel du 14 août 1958

relatif à l'intervention du Fonds Agricole en matière de malt et d'orge utilisés en malterie (Moniteur du 20 août 1958, p. 6.466). (Voir texte, rubrique II).

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Avis relatif

à la composition de la farine de froment (Moniteurs des 3 et 30 août 1958, p. 6.181).

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Accord national

relatif au fonctionnement et aux missions des conseils d'entreprise (Moniteur du 14 août 1958, p. 6.364).

Arrêté royal du 8 août 1958

interdisant certains travaux souterrains aux travailleurs âgés de moins de 21 ans, dans les mines, minières et carrières (Moniteur du 21 août 1958, p. 6.483).

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté ministériel du 29 août 1958

relatif à la franchise des droits d'accise à l'importation (Moniteur du 31 août 1958, p. 6.701). (Voir texte, rubrique II).

X — LEGISLATION SOCIALE

(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

Arrêté royal du 29 juillet 1958

mettant en concordance avec le texte français, le texte néerlandais des arrêtés royaux du 15 avril 1958, modifiant respectivement l'arrêté royal du

30 octobre 1956 fixant les règles de fonctionnement du Fonds de solidarité et de garantie et l'arrêté royal du 29 novembre 1956 portant règlement général de la pension de vieillesse des travailleurs indépendants (Moniteur du 22 août 1958, p. 6.510).

Loi du 9 août 1958

portant la pension de retraite des ouvriers mariés à 36.000 francs (Moniteur des 16 et 17 août 1958, p. 6.408).

Article 1^{er}. — Le montant annuel de la pension de retraite prévue par la loi du 21 mai 1955 relative à la pension de retraite et de survie des ouvriers, modifié par les lois des 1^{er} août 1957 et 10 mai 1958, ne peut être inférieur à un minimum garanti de :

a) 36.000 francs pour les bénéficiaires d'une pension de retraite visés à l'article 8, § 1^{er}, alinéa 4, b) de la loi du 21 mai 1955;

b) 24.000 francs pour les autres bénéficiaires d'une pension de retraite.

Art. 2. — Le montant annuel de la pension de survie prévu par la loi du 21 mai 1955 ne peut être inférieur au minimum garanti de 18.000 francs.

Art. 3. — Le montant garanti des pensions de retraite et de survie partielles ou incomplètes est fixé en proportion des minimums garantis par les articles 1^{er} et 2 de la présente loi.

Art. 4. — Les montants minimums garantis prévus aux articles 1^{er}, 2 et 3 de la présente loi comprennent les compléments de pension complets ou proportionnels prévus par l'arrêté royal du 23 septembre 1957 portant exécution de la loi du 12 mars 1957 en ce qui concerne l'amélioration des pensions de retraite et de survie des ouvriers.

Art. 5. — Les ressources destinées aux compléments de pension visés à l'article 4, dans le cadre de l'application de la loi du 12 mars 1957 portant certaines dispositions en matière financière, économique et sociale, sont affectées au financement des prestations prévues par la présente loi.

Art. 6. § 1^{er}. — Les montants minimums garantis par la présente loi sont rattachés à l'indice des prix de détail 107,62 à partir de l'entrée en vigueur de la présente loi.

Ils sont adaptés aux fluctuations de l'indice des prix de détail suivant les modalités prévues par l'article 7, § 2 de la loi du 21 mai 1955.

§ 2. Les compléments de pension prévus par l'arrêté royal du 23 septembre 1957 sont majorés de 2,5 p.c. et rattachés à l'indice 107,62 à partir de l'entrée en vigueur de la présente loi.

Ils sont adaptés aux fluctuations de l'indice des prix de détail suivant les modalités prévues par l'article 7, § 2 de la loi du 21 mai 1955.

Art. 7. — L'article 7, § 2 de la loi du 21 mai 1955, modifié par la loi du 1^{er} août 1957, est remplacé par la disposition suivante :

« Art. 7, § 2. Les montants des pensions de retraite et de survie, ainsi que les montants des prestations qui sont maintenues à leurs bénéficiaires par l'application de l'article 27, § 3 de la présente loi, sont majorés de 5 p.c. lorsque l'indice des prix de détail atteint 105 points. Une nouvelle majoration de 2,5 p.c. est appliquée lorsque l'indice des prix de détail atteint 107,62 points.

» Une nouvelle majoration de 2,5 p.c. est appliquée pour toute hausse de l'indice atteignant 2,5 p.c. par rapport au chiffre de l'indice qui devait entraîner la majoration précédente.

» Les mêmes montants sont diminués de 2,5 p.c. lorsque l'indice des prix de détail sera descendu au-dessous de 97,5 points. Une nouvelle diminution de 2,5 p.c. est appliquée pour toute baisse de l'indice atteignant 2,5 p.c. par rapport au chiffre de l'indice qui devait entraîner la diminution précédente.

» Si l'indice retombe à un chiffre inférieur à celui qui a justifié une majoration en vertu des alinéas 1 et 2 ou remonte à un chiffre supérieur à celui qui a justifié une diminution en vertu de l'alinéa 3, les montants de pensions sont rétablis au montant correspondant initialement à ces indices.

» Les majorations et diminutions visées aux alinéas précédents sont appliquées le premier jour du deuxième mois suivant celui au cours duquel l'indice atteint le chiffre qui les justifie.

» Quelle que soit la date à laquelle la pension prend cours, elle est considérée comme ayant été fixée, compte tenu de l'indice moyen de l'année précédente.

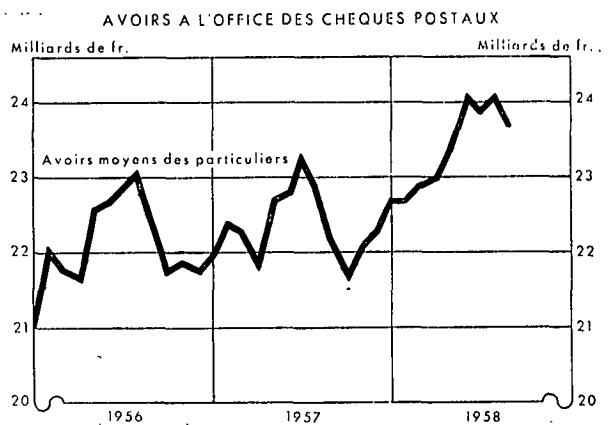
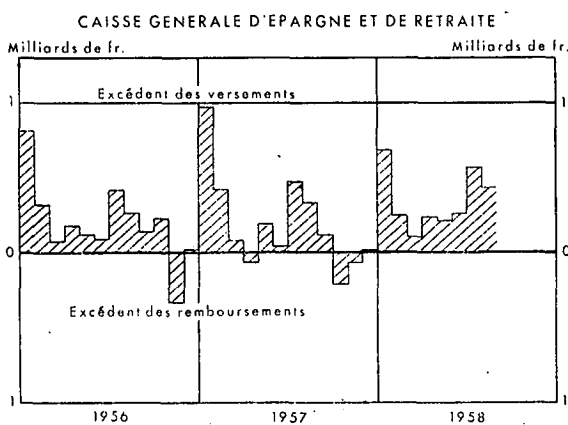
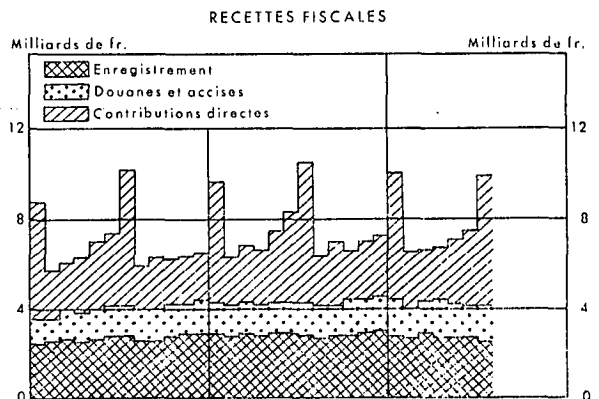
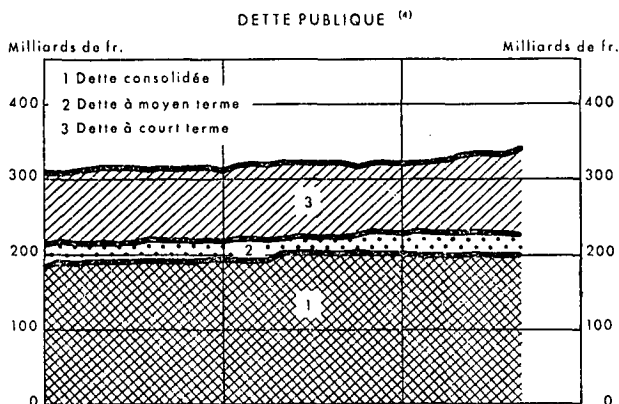
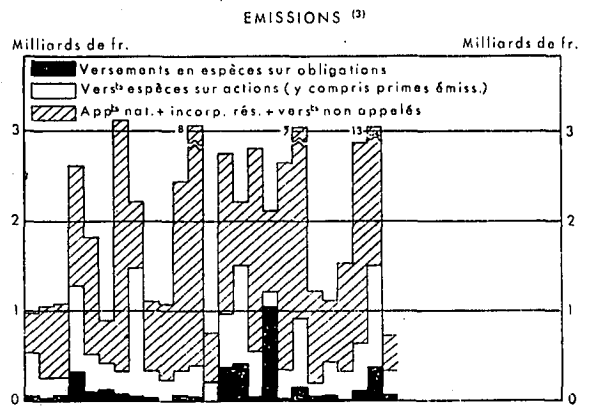
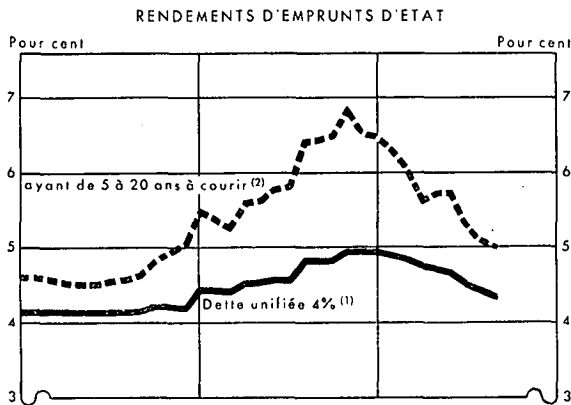
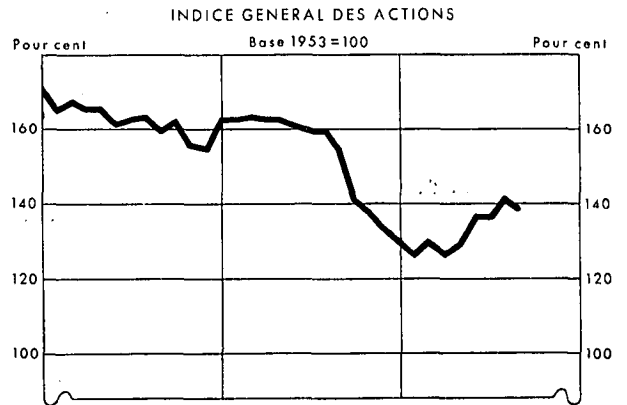
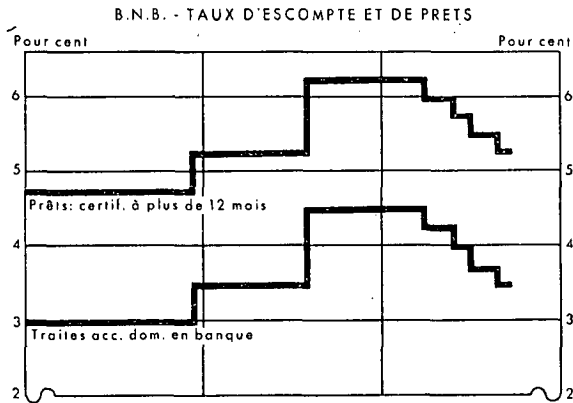
» Par mesure transitoire, la majoration justifiée par l'indice 107,62 prendra cours pour la première fois au plus tôt le 1^{er} septembre 1958.

» Les dispositions du présent paragraphe ne sont pas applicables aux pensions prévues par l'article 5bis. »

Art. 8. — La présente loi entre en vigueur le 1^{er} septembre 1958, à l'exception de l'article 7, qui sort ses effets le 1^{er} janvier 1955.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur belge*.

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE



(1) Rendement eu égard au cours seulement

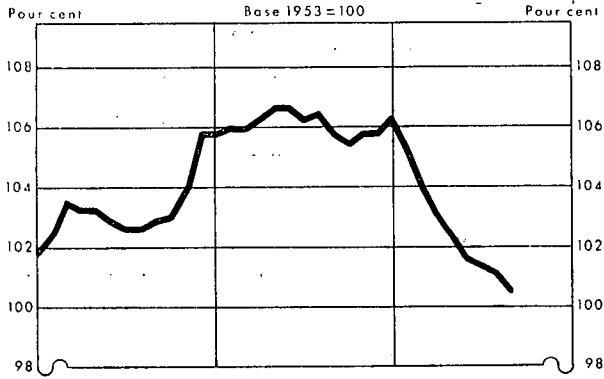
(2) Remboursables par annuités variables (4 à 4,5% nominal)

(3) Emissions des sociétés anonymes, commandites par actions, S.P.R.L. belges et sociétés congolaises

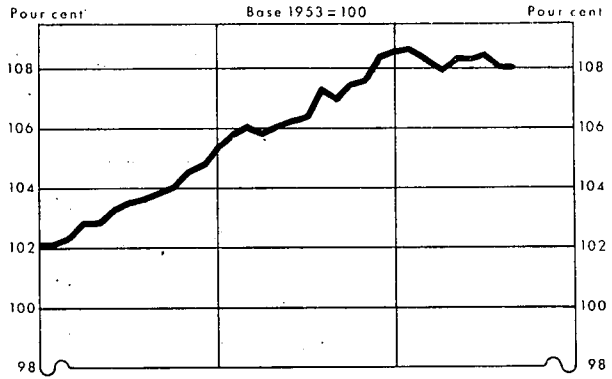
(4) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

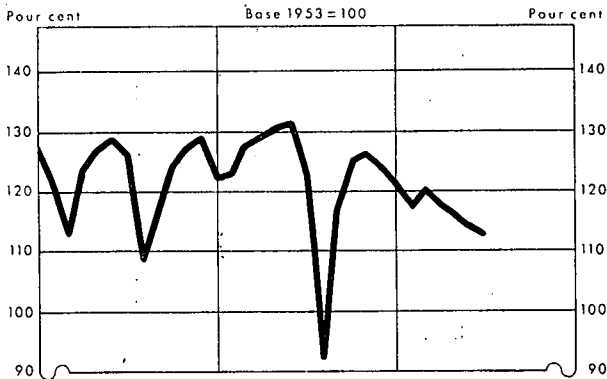
INDICE GENERAL DES PRIX DE GROS



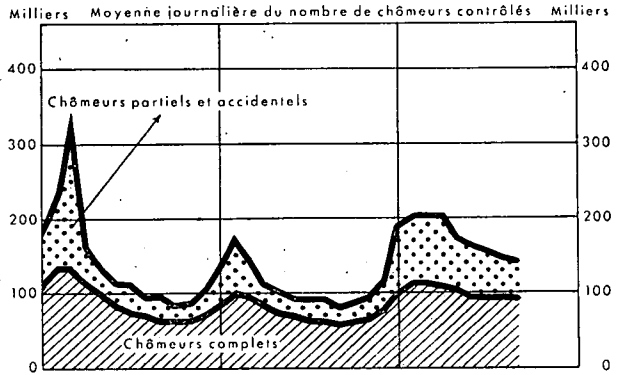
INDICE GENERAL DES PRIX DE DETAIL



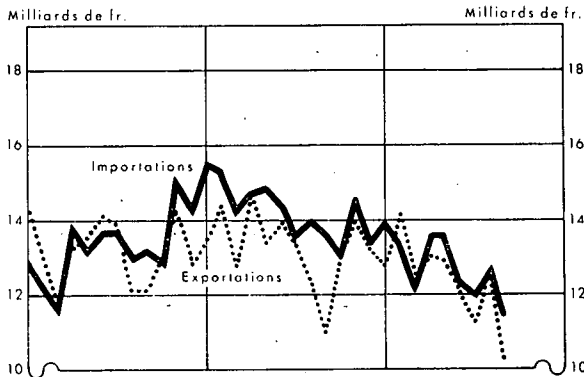
INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE



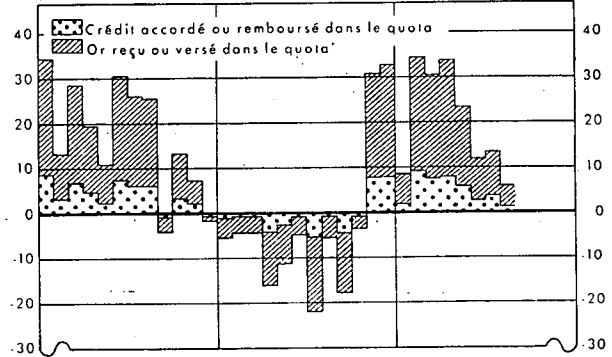
CHOMAGE



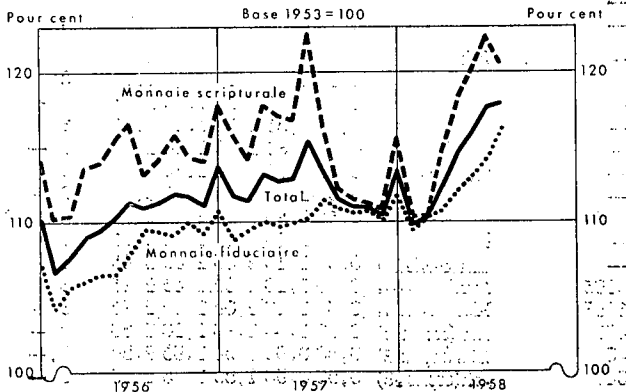
COMMERCE EXTERIEUR



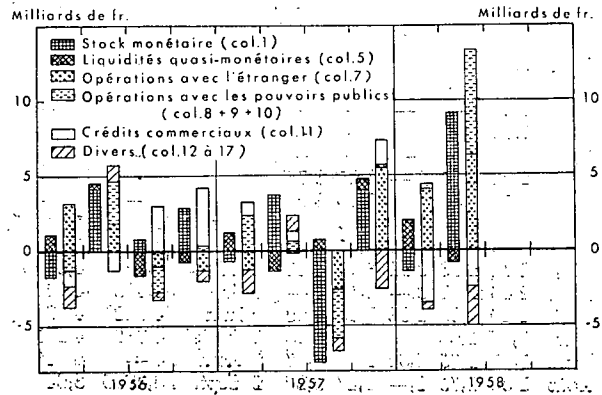
REGLEMENT DE LA POSITION MENSUELLE NETTE DE L'U.E.B.L. A L'U.E.P. (1)



INDICE DU STOCK MONETAIRE



ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE (2)



(1) A l'exclusion des remboursements bilatéraux

(2) Voir tableau B5

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

MARCHE DE L'ARGENT

Ia. — TAUX OFFICIELS D'ESCOMPTE ET DE PRETS

Epoques	Taux officiels de la Banque Nationale de Belgique					
	Escompte				Avances en comptes courant et prêts *	
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées, non domiciliées en banque	Traites non acceptées, domiciliées en banque	Traites non acceptées et non domiciliées en banque, promesses	Certificats de trésorerie 1 émis à maximum 866 jours	Tous autres effets publics
1956 Moyenne	3,04	3,79	4,54	4,79	2,1919	4,79
1957 Moyenne	3,93	4,68	5,43	5,68	2	5,68
1957 Juin	3,50	4,25	5,—	5,25	3	5,25
Juillet (dep. le 25) ..	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Août	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Septembre	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Octobre	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Novembre	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Décembre	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
1958 Janvier	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Février	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Mars (dep. le 27) ...	4,25	5,—	5,75	6,—	3	6,—
Avril	4,25	5,—	5,75	6,—	3	6,—
Mai	4,25	5,—	5,75	6,—	3	6,—
Juin (dep. le 5)	4,—	4,75	5,50	5,75	3	5,75
Juillet (dep. le 3) ...	3,75	4,50	5,25	5,50	3	5,50
Août (dep. le 28) ...	3,50	4,25	5,—	5,25	3	5,25

1 Et certificats du Fonds des Rentes depuis le 12 novembre 1957
 2 Moyenne du 1er janvier 1957 au 20 mars 1957 : 2,25 %. Depuis le 21 mars 1957 :
 taux du certificat plus 5/10 %, minimum 2,25 %.
 3 Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %.

* Quantité de l'avance au 31 août 1958

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 866 jours max. 95 %
 Certificats de trésorerie, émis à plus de 866 jours » 90 %
 Obligations 4,50 %, emprunt 1951, à 10 ou 15 ans » 90 %
 Obligations 4,50 %, emprunt 1952/1962 à 10 ans » 90 %

Obligations 4,50 %, emprunt 1952/1964 à 12 ans max. 90 %
 Obligations 3,50 %, Assainissement monétaire 4^e et 5^e séries » 80 %
 Certificats de trésorerie 4 % 1950 à 5 ou 10 ans du Congo belge » 90 %
 Dette coloniale 4 % 1950/1960 » 90 %
 Autres effets publics » 80 %

Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

Ic. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE

Moyennes	Certificats de trésorerie à très court terme					Epoques	Certificats de Trésorerie à court terme Taux moyen des adjudications		
	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois		6 mois	9 mois	12 mois
1956	1,85 ¹	—	—	—	—	—	—	—	
1957	1,99	2,80 ²	3,05 ²	3,34 ²	3,84 ²	—	—	—	
1957 Juin	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Juil.	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Août	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Sept.	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Oct.	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Nov.	2,28	2,75 ³	3,— ³	3,25 ³	3,75 ³	—	—	—	
Déc.	2,57	2,82	3,07	3,40	3,90	1958 :	—	—	
1958 Janv.	2,76	3,—	3,25	3,75	4,25	6 Janv. ...	4,67625	5,05875	
Févr.	2,75	3,—	3,25	3,75	4,25	6 Févr. ...	4,75	5,—	
Mars	2,71	2,96	3,21	3,71	4,21	13 Mars .	4,725	4,8958	
Avril	2,46	2,71	3,—	3,50	4,—	14 Avril .	4,488	4,75	
Mai	2,10	2,38	2,88	3,38	3,88	3 Juin .	4,2125	4,50	
Juin	1,70	1,88	2,37	2,87	3,53	1 Juillet .	4,035	4,275	
Juill.	1,51	1,75	2,02	2,52	3,27	5 Août .	4,—	4,227	
Août	1,50	1,75	2,—	2,47	3,22	2 Sept. .	3,8829	3,84	

1 Moyenne du 7 mai 1956 au 31 décembre 1956.
 2 Moyenne du 12 novembre 1957 au 31 décembre 1957.
 3 Depuis le 12 novembre 1957.

Ib. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME

Moyennes	En compensation et hors compensation		
	1 jour	5 jours	10 jours
1956	1,58	1,70 ¹	1,80 ¹
1957	1,78	1,87	1,97
1957 Juin	1,70	1,80	1,90
Juillet	1,70	1,80	1,90
Août	1,70	1,80	1,90
Septembre	1,70	1,80	1,90
Octobre	1,70	1,80	1,90
Novembre	2,05	2,12	2,19
Décembre	2,25	2,31	2,39
1958 Janvier	2,08	2,24	2,39
Février	1,80	2,10	2,29
Mars	1,55	1,91	2,11
Avril	1,51	1,81	2,01
Mai	1,49	1,74	1,94
Juin	1,29	1,44	1,56
Juillet	1,25	1,30	1,40
Août	1,22	1,27	1,37

1 Moyenne du 27 février 1958 au 31 décembre 1958.

II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

Epoques	Banques — Comptes de dépôts à *					Casse Gén. d'Épargne (dépôts d'épargne des particuliers)		
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 100.000 fr.	100.001 à 150.000 fr.	au delà de 150.000 fr.
1956 Moyenne ...	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1957 Moyenne ...	0,50	0,90	1,26	1,58	1,94	3,— ¹	—	2,— ¹
1957 Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,— ¹	—	2,— ¹
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Septembre .	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Octobre ...	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Nov. (dep. le 12)	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	—	2,—
Décembre .	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	—	2,—
1958 Janvier ...	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,— ²	—	2,— ²
Février ...	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	—	2,—
Mars (dep. le 27)	0,50	1,10	2,05	2,45	2,85	3,—	—	2,—
Avril	0,50	1,10	2,05	2,45	2,85	3,—	—	2,—
Mai	0,50	1,10	2,05	2,45	2,85	3,—	—	2,—
Juin (dep. le 5)	0,50	1,—	1,80	2,20	2,60	3,—	—	2,—
Juill. (dep. le 3)	0,50	0,95	1,55	1,95	2,35	3,—	—	2,—
Août (dep. le 28)	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,—	—	2,—

* Moyenne de quatre banques.
 1 Depuis le 1er juillet 1957 : jusqu'à 200.000 fr. : 3 %. Au-delà de 200.000 fr. : 2 %.
 2 Depuis le 1er janvier 1958 : jusqu'à 250.000 fr. : 3 %. Ce taux est porté à 3,80 % pour les sommes qui restent inscrites du 1er janvier au 31 décembre. Au-delà de 250.000 fr. : 3 %.

MARCHE DE L'ARGENT (suite)

8

III. — Marché de l'argent au jour le jour
et à très court terme ¹
(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs		Total	par des organismes non compensateurs ³	en compensation ⁴	hors compensation ⁵
	Banques de dépôts	Autres organismes ²				
1956	2.428	312	2.741	2.482	2.726	2.497
1957	2.288	240	2.528	3.065	2.528	3.065
1957 Octobre	2.261	69	2.330	2.848	2.330	2.848
Novembre ..	2.118	174	2.292	3.627	2.292	3.627
Décembre ..	2.422	398	2.820	2.995	2.820	2.995
1958 Janvier ...	2.519	282	2.801	2.902	2.861	2.842
Février ...	1.923	260	2.183	2.906	2.516	2.573
Mars	1.918	211	2.129	2.213	2.272	2.070
Avril	2.116	251	2.367	1.623	2.356	1.634
Mai	2.290	342	2.632	1.921	2.649	1.904
Juin	2.333	387	2.720	1.124	2.931	913
Juillet ...	1.785	226	2.011	1.685	2.055	1.641
Août :	2.074	449	2.523	1.386	2.566	1.343
1 au 7 ..	1.782	215	1.997	2.378	2.071	2.304
8 au 14 ..	2.196	339	2.535	1.485	2.614	1.406
16 au 21 ..	2.309	539	2.848	890	2.854	884
22 au 28 ..	2.153	700	2.853	793	2.873	773

METAUX PRECIEUX

9

Cours de l'or et de l'argent
à Londres ⁶

Moyennes journalières	Or en sh./d. par oz. fin	Argent en pence par oz. fin
1956	250/3	79
1957	250/2 3/8	79
1957 Juin	250/9 1/4	78
Juillet	251/0	78
Août	251/3 1/8	79
Septembre	251/0 1/4	79
Octobre	249/9 1/8	79
Novembre	249/7	78
Décembre	249/4 1/8	77
1958 Janvier	248/10 1/8	77
Février	249/1 3/4	76
Mars	249/3 1/8	76
Avril	249/2 1/8	76
Mai	249/5 1/8	76
Juin	249/8 1/4	75
Juillet	250/5 1/8	75
Août	250/2 1/4	75

¹ Depuis le 27 février 1956 les chiffres comprennent l'encours de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours, s'il y a lieu. — ² Notamment le Crédit Communal de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. — ³ Notamment la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et l'Office National de Sécurité Sociale. — ⁴ Notamment l'Institut de Réescampte et de Garantie et l'Office National du Ducroire. — ⁵ Notamment le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit hypothécaire. — ⁶ Prix de l'oz. d'or fin à New-York : 85 \$ depuis le 1er février 1934.

MARCHE DES CHANGES

Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles **10¹**
(francs belges)

Moyennes	1 franc suisse	1 \$ U.S.A.	100 fr. français	1 \$ canadien ¹		1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1 D. M.	1 Cr. norv.	\$ Accord Argentine U.E.B.L.	100 lire italienne	100 schillings autrichiens
				Câble	Courrier										
1956	11,41	49,92	14,19	50,73		139,48	174,03	13,11	9,63	7,21	11,91	6,98	49,96 ²	7,96	—
1957	11,46	50,24	{ 14,27 ³ 11,89 ⁴	52,400	52,396	140,29	174,02	13,18	9,69	7,24	11,96	7,02	—	8,01	193,10
1957 Juin	11,49	50,31	14,28	52,785	52,781	140,50	174,01	13,19	9,72	7,24	11,99	7,03	—	8,03	193,73
Juillet	11,48	50,23	14,28	52,825	52,820	139,98	174,02	13,16	9,69	7,24	11,99	7,00	—	8,05	193,64
Août	11,46	50,35	12,63	53,142	53,138	139,48	174,02	13,11	9,66	7,21	11,95	6,98	—	8,03	193,05
Septembre ..	11,48	50,32	11,91	52,501	52,497	139,72	174,02	13,15	9,67	7,23	11,96	7,01	—	8,00	193,21
Octobre ...	11,44	50,17	11,86	51,991	51,985	140,22	174,02	13,19	9,68	7,24	11,92	7,02	—	7,99	192,83
Novembre ..	11,42	50,03	11,85	51,979	51,973	140,10	174,01	13,18	9,66	7,23	11,90	7,00	—	8,00	192,33
Décembre ..	11,41	50,02	11,89	51,198	51,194	139,95	174,02	13,19	9,66	7,23	11,90	6,99	—	8,00	192,21
1958 Janvier ..	11,40	50,03	11,87	50,805	50,800	139,71	174,02	13,20	9,64	7,22	11,86	6,98	—	7,98	191,70
Février ...	11,37	49,94	11,83	50,895	50,893	139,60	174,02	13,14	9,61	7,21	11,86	6,97	—	7,98	191,56
Mars	11,39	49,90	11,82	51,051	51,049	139,77	174,03	13,16	9,62	7,22	11,89	6,99	—	8,00	192,00
Avril	11,40	49,88	11,82	51,384	51,382	139,62	174,03	13,15	9,62	7,21	11,90	6,98	—	8,00	192,13
Mai	11,40	49,87	11,82	51,588	51,585	139,42	174,03	13,16	9,62	7,21	11,91	6,97	—	7,99	192,19
Juin	11,40	49,87	11,84	51,850	51,848	139,39	174,03	13,17	9,64	7,21	11,92	6,97	—	8,00	192,49
Juillet	11,40	49,88	11,85	51,965	51,962	139,14	174,03	13,17	9,64	7,20	11,92	6,96	—	8,01	192,53
Août	11,39	49,88	11,85	51,712	51,708	139,01	174,03	13,16	9,63	7,19	11,89	6,95	—	8,00	192,22

¹ Depuis le 25 mars 1957, le dollar canadien est coté séparément sous la forme de dollar canadien livrable par câble et par courrier. — ² Moyenne du 1er janvier au 30 juin 1956. — ³ Compte clôturé le 30 juin 1956; plus de cotations à Bruxelles. — ⁴ Moyenne du 1er janvier au 10 août 1957. — ⁵ Moyenne du 12 août (date des mesures monétaires françaises) au 31 décembre 1957.

MARCHE DES CAPITAUX

I. — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

Désignation des titres	Cotation pour	Cours au				
		2 mai 1958	2 juin 1958	1 juillet 1958	1 août 1958	1 septembre 1958
I. — Dette intér. dir. de l'Etat Belge (Intérêts à bonif.)						
Dette 3 1/2 %, 1937 ^{1 2}	100,—	83,50	84,30	85,45	86,50	87,25
Dette 3 1/2 %, 1943 ^{1 2}	100,—	77,90	78,55	79,80	81,30	82,35
Dette Unifiée 4 % 1 ^{re} s. ^{1 2}	100,—	84,60	85,50	88,50	90,60	91,50
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 ²	100,—	82,20	82,45	84,50	87,10	88,40
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1962, à 10 ans ²	100,—	98,80	99,50	101,10	101,60	102,40
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1964, à 12 ans ²	100,—	96,—	96,55	100,—	100,50	100,70
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1973, à 20 ans ²	100,—	92,20	92,20	94,25	96,40	96,50
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1968, à 15 ans ²	100,—	92,80	92,65	95,15	96,35	97,05
Emprunt 4 1/2 %, 1954-1972, à 18 ans ²	100,—	89,50	89,25	93,50	95,65	94,90
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 1 ^{re} série ²	100,—	88,10	88,35	91,60	93,40	93,50
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 2 ^o série ²	100,—	87,70	87,20	91,—	92,30	92,35
Emprunt 4 %, 1955-1975, à 20 ans ²	100,—	85,25	85,45	87,50	89,60	90,50
Emprunt 4 1/4 %, 1956-1971, à 15 ans ²	100,—	90,55	91,45	94,—	94,80	95,65
Emprunt 4 1/4 %, 1956-1973, à 17 ans ²	100,—	88,70	89,—	92,50	94,30	94,85
Emprunt 5 %, 1957-1969, à 12 ans ²	100,—	95,25	95,10	97,40	99,40	99,70
Certif. de Trés. à 20 ans au plus, 4 %, 1943 ^{1 2}	100,—	106,20	106,40	106,45	108,25	108,90
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 ²	100,—	102,10	102,70	103,55	104,—	104,60
Certif. de Trés. à 5 ans, 4 %, 1954 ²	100,—	99,60	99,50	99,95	100,—	100,10
Certif. de Trés. à 5 ans, 3 3/4 %, 1954 ²	100,—	99,10	99,80	99,80	99,85	100,—
Certif. de Trés. à 5 ans, 5 1/2 %, 1957 ²	100,—	99,45	100,90	102,25	102,50	103,—
Emprunts à lots 1941, 4 %	1 000,—	885,—	891,—	896,—	900,—	920,—
Emprunts à lots 1953 (2 %, 5 % dès 1967) ²	1.000,—	1.055,—	1.072,—	1.067,—	1.069,—	1.080,—
Emprunt de l'Exposition à Lots 1958, 2 % ²	1.000,—	1.074,—	1.066,—	1.039,—	1.027,—	1.019,—
II. — Dette indir. et dette gar. par l'Etat (Int. à bonif.)						
Dominages de guerre à lots 1923, 4 % ^{1 2}	1.050,—	985,—	984,—	990,—	998,—	1.005,—
Empr. de la Reconstr. 1 ^{re} tr. 1947, 5 % ²	100,—	98,70	99,—	99,95	100,20	100,35
Empr. de la Reconstr. 2 ^o tr. 1949, 5 % ²	100,—	98,45	98,90	99,85	100,30	100,25
Empr. de la Reconstr. 3 ^e tr. 1950 (2 %, 5 % dès 1960) ²	1.000,—	1.047,—	1.058,—	1.056,—	1.056,—	1.057,—
Emprunt du Fonds des Routes 4 1/4 %, à 10 ans, 1955-1965 ²	100,—	91,85	93,—	94,55	95,80	96,90
Soc. Nat. Ch. de fer belges (tr. belge), act. priv. 4 % ^{1 2}	500,—	442,—	443,—	448,—	449,—	454,—
Caisse autonome des Domm. de Guerre 1 ^{re} tr. 5 % 1953 ²	100,—	90,70	90,70	90,65	95,35	97,25
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 1 ^{re} s. ²	100,—	94,55	94,80	96,10	98,—	98,80
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 2 ^e s. ²	100,—	94,—	93,90	94,40	97,—	97,30
Régie des Télégr. et Téléph. à 20 ans, 4 1/4 %, 1954, 1 ^{re} s. ²	100,—	90,75	90,90	91,20	92,40	93,50
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/4 %, 1954-1974 ²	100,—	88,20	88,30	90,40	92,70	93,—
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 %, 1955-1975 1 ^{re} s. ²	100,—	84,80	84,75	87,—	89,50	90,40
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1951 ²	100,—	100,—	100,65	100,80	101,70	102,—
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 2 ^e s. ²	100,—	99,65	99,80	102,—	102,60	103,40
III. — Dette directe de la Colonie.						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888	100,—	265,—	270,—	261,—	262,—	266,—
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	78,55	78,50	78,70	81,70	83,—
Dette coloniale 1954-1974, 4 1/4 % ²	100,—	89,10	88,80	88,75	91,75	92,20
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 ²	100,—	102,—	102,60	103,55	103,80	104,30

¹ Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944. — ² Titres créés après le 6 octobre 1944.

II. — INDICES MENSUELS DES ACTIONS COTEES AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS 15¹

MARCHE AU COMPTANT : VALEURS BELGES ET COLONIALES

Source : Institut National de Statistique.

Dates	Indice général	Secteur financier et immobilier	Sociétés à portefeuille (non spécialisées)	Holdings (Transports & électricité)	Transports	Entreprises d'électricité et de gaz	Distribution d'eau	Industries de la métallurgie	Industries des fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Industries chimiques	Charbonnages	Glaceries et verreries	Industries de la construction	Industries textiles	Industries de l'alimentation	Industries diverses	Commerce et services	Sociétés coloniales	Plantations
Indices par rapport aux cours du mois précédent																				
1958 11 août ...	104	104	101	102	103	101	99	105	106	107	105	106	103	100	101	100	103	101	103	102
10 septemb.	98	102	100	101	101	102	103	99	104	98	99	98	106	108	102	101	98	102	94	97
Indices par rapport à la moyenne de l'année 1953																				
1957 2 septembre	154	142	182	173	135	132	178	180	120	182	138	150	230	167	110	166	199	208	141	152
1 ^{er} octobre	142	133	164	165	130	126	181	159	115	163	127	140	206	154	105	161	180	200	130	121
4 novembre	138	131	167	159	122	125	181	150	113	162	125	139	207	148	100	160	164	195	127	109
2 décembre	134	129	161	154	123	121	173	142	107	159	126	130	193	143	97	156	162	195	123	107
1958 10 janvier	133	131	162	154	122	121	166	145	107	153	126	129	189	150	99	162	155	192	121	98
10 février	126	133	155	150	118	120	167	141	104	148	121	117	175	145	97	163	160	193	109	94
10 mars	130	138	157	156	121	124	162	148	105	156	126	116	182	144	95	163	161	198	114	98
10 avril	127	138	152	155	119	124	169	134	101	152	122	111	179	144	90	162	154	201	112	99
12 mai	129	141	156	159	122	127	178	136	104	156	123	110	172	144	87	158	160	202	115	102
10 juin	137	145	166	169	126	131	182	159	107	169	126	116	187	148	89	162	166	201	123	108
10 juillet	137	153	170	173	124	134	179	154	106	166	130	114	201	152	90	160	162	204	120	109
11 août	142	159	172	176	128	136	178	161	112	177	136	121	207	152	91	160	167	207	124	111
10 septemb.	139	162	172	178	129	139	184	160	117	173	135	118	220	157	93	161	163	211	117	108

III. — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15²

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions 1		Total 1	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1956	246	104	111	15.451	27.653	15.555	27.764
1957	246	119	127	18.488	26.002	18.607	26.129
1957 Juin	19	11	12	1.635	2.403	1.646	2.415
Juillet	22	12	13	1.663	2.168	1.675	2.181
Août	20	7	8	1.492	2.052	1.499	2.060
Septembre	21	9	11	1.642	2.184	1.651	2.195
Octobre	23	12	13	1.814	2.446	1.826	2.459
Novembre	18	8	8	1.232	1.461	1.240	1.469
Décembre	20	8	8	1.090	1.180	1.098	1.188
1958 Janvier	20	12	13	1.191	1.431	1.203	1.444
Février	20	8	8	1.095	1.165	1.103	1.173
Mars	21	13	14	1.181	1.280	1.194	1.294
Avril	19	10	11	861	935	871	946
Mai	18	9	9	992	1.036	1.001	1.045
Juin	21	9	10	1.510	1.754	1.519	1.764
Juillet	21	9	10	1.171	1.390	1.180	1.400
Août	20	12	12	1.399	1.493	1.410	1.505

1 Marchés au comptant et à terme.

IV. — RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES 16

(en pourcentages)

Début de mois	Dette unifiée (rendement eu égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 10 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Echéance à plus de 20 ans		Taux médian (non compris la Dette unifiée)
		Paraétat. et Villes	Villes	Etat	Paraétat. et Villes	Etat Emprunts à lots				
						Dette directe	Dette indirecte			
		(remboursement à date fixe)	(remboursement par annuités constantes)	(remboursement par annuités variables)		4 %	4 %			
4 % 1 ^{re} s.	4 à 4,5 %	4 %	4 à 5 %	3 à 5 %	4 %	4 %				
1957 Juillet	4,60	5,13	5,93	5,82	5,71	4,79	5,38	5,7		
Août	4,82	5,56	6,34	6,41	6,44	4,91	5,61	6,2		
Septembre	4,82	5,53	6,43	6,44	6,43	4,90	5,58	6,2		
Octobre	4,82	5,49	6,56	6,47	6,42	4,92	5,62	6,3		
Novembre	4,94	5,87	6,67	6,85	6,66	5,12	5,95	6,6		
Décembre	4,94	5,48	6,72	6,53	6,56	5,14	5,86	6,5		
1958 Janvier	4,93	5,53	7,00	6,47	6,51	5,20	5,87	6,5		
Février	4,91	5,63	7,06	6,33	6,39	5,20	5,78	6,4		
Mars	4,84	5,30	7,02	6,06	6,17	5,16	5,72	6,1		
Avril	4,74	5,16	6,90	5,64	5,84	5,06	5,67	5,8		
Mai	4,73	5,41	6,90	5,75	5,85	5,07	5,67	5,8		
Juin	4,68	5,07	6,87	5,73	5,80	5,04	5,71	5,8		
Juillet	4,52	4,79	6,78	5,29	5,56	5,03	5,67	5,5		
Août	4,42	4,50	6,01	5,06	5,19	4,97	5,54	5,2		
Septembre	4,37	4,43	5,72	5,02	5,10	4,91	5,52	5,0		

N.B. Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de février 1956, p. 84.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions	Primes d'émission	Libération sans espèces		Emissions nettes
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		1	2	

A. — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

1956	2.467	5.444	5.162	767	17.061	12.521	11.869	r 164	r 2.100*	r 20.065	245,0	8.985	4.269	r 5.727
1957	2.643	15.627	13.913	974	28.949	12.290	11.787	r 126	r 3.282	r 31.199	545,7	16.694	4.729	r 8.105
1957 2 prem. mois	517	1.468	1.379	102	2.853	940	918	3	350	2.758	57,9	1.643	97	965
1958 2 prem. mois	541	454	414	83	246	308	299	8	108	870	—	343	96	382
1957 Avril	244	1.655	1.597	91	2.775	664	600	2	46	2.365	13,9	1.573	472	212
Mai	217	529	524	80	1.072	477	467	9	1.005	2.011	17,5	621	223	1.170
Juin	219	760	520	80	5.116	1.683	1.546	3	23	2.466	1,3	1.105	703	282
Juillet	182	3.013	2.011	71	5.248	580	539	5	145	3.738	31,9	1.867	124	736
Août	158	349	341	45	1.277	634	566	1	75	1.058	0,8	733	97	153
Septembre	175	223	191	55	248	345	310	3	78	646	—	259	123	197
Octobre	220	844	824	103	561	375	354	2	16	1.235	—	855	197	142
Novembre	169	1.377	1.302	69	1.609	1.067	1.046	3	87	2.531	—	1.744	90	601
Décembre	286	4.965	4.826	198	6.675	4.513	4.440	1	365	9.843	164,5	5.791	2.515	1.489
1958 Janvier	292	327	297	36	103	149	141	5	58	534	—	190	77	229
Février	249	126	116	47	143	160	158	3	50	336	—	152	19	153
Mars	p	147	133	—	—	293	155	2	442	0,3	—	128	40	122
Avril	p	131	125	—	—	685	652	—	55	871	2,5	152	367	315
Mai	p	84	73	—	—	715	626	—	300	1.099	—	234	405	360
Juin	p	150	89	—	—	323	316	—	16	489	—	83	132	206

B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1956	275	1.641	879	116	8.220	5.581	5.362	r 7	r 342	r 7.564	14,6	767	4.146	r 1.685
1957	296	3.625	3.243	130	4.095	3.134	3.116	r 4	r 312	r 7.071	1,0	3.402	1.606	r 1.664
1956 Novembre	26	63	55	4	28	21	6	—	—	84	—	26	2	33
Décembre	23	72	44	15	5.125	3.183	3.166	—	—	3.255	0,7	60	3.020	131
1957 Janvier	33	33	29	8	332	91	89	—	—	124	—	29	57	32
Février	26	330	126	13	117	234	228	—	—	564	—	62	91	201
Mars	22	52	35	8	55	121	121	—	—	173	—	17	111	28
Avril	23	35	32	10	752	406	406	—	—	441	0,8	22	88	329
Mai	24	41	33	9	24	36	36	—	—	77	—	21	7	41
Juin	21	103	77	10	299	87	82	—	—	190	0,2	76	40	43
Juillet	37	170	165	17	1.579	1.028	1.026	—	—	1.198	—	274	717	200
Août	22	87	37	8	126	64	63	—	—	151	—	15	45	40
Septembre	21	26	24	12	96	44	454	—	—	480	—	193	51	234
Octobre	21	110	51	14	192	174	172	—	—	284	—	12	35	176
Novembre	21	20	17	8	465	314	314	—	—	334	—	10	306	15
Décembre	26	2.619	2.618	13	81	126	126	—	—	2.745	—	2.673	56	13
1958 Janvier	24	97	72	14	235	113	84	—	—	210	—	49	2	105

* Y compris 2 emprunts pour un montant de 25 millions de frs. émis par des sociétés belges exploitant à l'étranger.

r Chiffres rectifiés.

1 Non comprises dans les montants libérés.

2 Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

3 Compris dans les augmentations de capital.

4 Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'emprunts.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

17³

Détail des émissions

(millions de francs)

JANVIER 1958

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Constitutions de sociétés 1						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			Emissions d'obligations		Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces				Dissolutions de sociétés 1 (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)				Réductions de capital (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (sociétés de personnes à responsab. limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre		Montant nominal	dont emprunts de conversion	Apports en nature		Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									Constitutions de sociétés			Nombre	Montant	Nombre	Montant			Nombre
							anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée	Nombre	Montant														
Banques	2	76,0	76,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérat. financières et immobilières	6	15,1	11,1	2	0,4	0,4	2	2,1	3,5	3,5	1	5,0	—	4,2	—	—	3	6,5	—	—	—	—	—	—
Commerce de détail	4	1,1	1,1	38	18,5	18,4	5	2,0	21,0	21,0	—	—	(1)	0,2	13,3	0,2	12,8	8	4,0	2	0,3	—	—	—
Comm. de gros et comm. extérieur	15	56,6	37,0	57	34,5	34,5	4	19,9	27,3	27,3	1	12,0	—	22,1	27,8	25,1	2,2	22,8	2	0,4	2	18,3	—	—
Fabrications métalliques	4	7,1	6,6	5	2,8	2,5	2	8,0	20,0	20,0	—	—	—	4,4	1,5	—	20,0	8	5,9	—	—	—	—	—
Métallurgie du fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Métaux non ferreux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries textiles	1	1,0	1,0	12	11,7	11,0	3	24,1	36,1	29,6	—	—	—	—	7,6	—	28,0	2	72,2	—	—	1	6,9	—
Industries alimentaires	1	9,5	9,0	7	7,7	7,7	4	23,6	21,4	21,4	—	—	—	7,0	6,3	2,0	11,3	1	0,1	—	—	—	—	—
Industrie du bois	2	7,6	7,6	7	3,2	2,0	1	7,7	0,0	0,0	—	—	—	6,7	1,0	0,0	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries chimiques	2	7,6	7,6	7	5,7	5,7	3	8,2	3,6	3,6	1	1,2	—	3,0	5,3	2,3	0,7	4	1,4	—	—	—	—	—
Industrie du verre	—	—	—	2	2,6	2,6	1	0,2	0,0	0,0	—	—	—	—	2,4	—	—	1	19,6	—	—	—	—	—
Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	1	3,1	3,1	1	0,5	0,5	—	—	—	—	—	—	—	3,1	0,5	—	—	1	0,3	—	—	—	—	—
Papier et imprimerie	2	0,8	0,8	3	0,6	0,6	—	—	—	—	—	—	—	0,3	0,1	—	—	1	0,4	—	—	—	—	—
Transport	3	0,7	0,6	12	7,6	7,6	1	0,5	1,0	1,0	1	5,0	—	0,3	6,4	—	1,0	—	—	—	—	—	—	—
Tourisme	2	1,5	1,5	6	4,4	4,4	1	0,5	3,5	3,5	—	—	—	1,0	3,4	—	—	1	0,5	—	—	—	—	—
Intermédiaires	8	5,7	4,7	21	3,6	3,5	2	0,2	0,6	0,6	—	—	—	0,7	2,1	—	0,3	5	0,5	—	—	—	—	—
Déchets et matières de récupérat.	1	2,0	1,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction	1	0,5	0,5	10	8,0	7,3	3	2,0	1,2	0,9	—	—	—	0,4	4,6	0,4	0,4	3	21,6	—	—	1	0,5	—
Charbon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Terre cuite	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ciment et industries connexes	—	—	—	1	1,2	1,2	1	2,5	2,5	1,2	—	—	—	—	0,9	—	—	1	0,1	—	—	—	—	—
Carrières	—	—	—	2	2,5	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	2,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,5	—	—	—	—	—
Industries céramiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1,0	—	—	—	—	—
Industrie du tabac	—	—	—	1	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du diamant	—	—	—	1	1,0	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	—	—	—	1	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	0,3	—	—	—	—	—
Films, théâtres, attractions	3	4,9	4,9	2	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	0,4	0,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Artisanat	2	0,3	0,2	27	7,5	6,9	1	0,5	0,5	0,5	—	—	—	0,1	5,2	—	—	9	3,4	—	—	—	—	—
Agric., hort., élev., pêche	—	—	—	2	0,5	0,5	—	—	—	—	1	35,0	—	—	0,1	—	—	1	0,1	—	—	—	—	—
Divers non dénommés	—	—	—	5	1,5	1,4	2	0,6	6,4	6,4	—	—	—	—	1,0	6,4	—	3	0,3	—	—	—	—	—
Totaux ...	60	201,1	174,6	232	126,3	122,5	36	102,6	148,6	140,5	5	58,2	—	61,1	92,2	36,4	76,7	77	161,5	4	0,7	4	25,7	—

1 Une prime d'émission de 17.000 frs. a été libérée en nature.

2 Coopératives : 8 sociétés constituées au capital minimum de 540.000 francs; 4 sociétés dissoutes au capital minimum de 295.000 francs.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

173

Détail des émissions
(millions de francs)

FEVRIER 1958

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Constitutions de sociétés 1						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces				Dissolutions de sociétés 1 (sociétés anonymes) (sociétés en comman- dite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)				Réductions de capital (sociétés anonymes) (sociétés en command. (sociétés de personnes à responsab. limitée)				
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature		Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant			
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée		Augmentations de capital	Nombre	Montant	Nombre			Montant	Nombre	Montant
							Nombre	Montant	Nombre	Montant																
Banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Opérat. financières et immobilières	1	4,6	1,3	—	—	6	23,8	24,7	24,7	—	—	—	—	—	—	1,0	0,7	2	1,1	—	—	—	—	—	—	
Commerce de détail	2	0,6	0,6	31	7,2	7,2	6	1,3	3,8	3,4	—	—	—	—	0,4	5,5	2,3	0,8	7	2,2	—	—	—	—	—	
Comm. de gros et comm. extérieur	16	17,2	16,5	49	20,0	19,1	7	2,6	2,0	2,0	—	—	—	—	6,2	14,1	0,2	1,3	12	5,9	—	—	1	0,5	—	
Fabrications métalliques	2	3,0	3,0	9	6,7	6,6	5	82,3	53,3	53,3	2	30,0	—	—	2,6	6,3	52,0	0,7	2	0,7	—	—	—	—	—	
Métallurgie du fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Métaux non ferreux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industries textiles	—	—	—	9	6,6	6,5	1	4,0	31,0	31,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industries alimentaires	4	9,4	7,2	4	5,1	4,7	1	1,0	4,0	4,0	—	—	—	—	6,2	3,1	—	—	2	1,6	—	—	1	20,0	—	
Industrie du bois	1	0,1	0,1	8	5,4	5,4	3	3,6	1,7	1,7	—	—	—	—	—	5,1	1,5	—	1	4,0	—	—	—	—	—	
Industries chimiques	—	—	—	1	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,0	—	—	—	3	0,4	—	—	1	15,0	—
Industrie du verre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,1	—	—	—	—	—
Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	—	—	—	1	5,0	5,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Papier et imprimerie	—	—	—	6	4,0	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4,5	—	—	—	1	0,4	—	—	—	—	—
Transport	—	—	—	10	2,4	2,4	3	0,6	1,1	0,8	1	20,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tourisme	2	0,6	0,6	13	3,2	3,2	1	0,4	0,2	0,2	—	—	—	—	0,0	2,1	—	—	3	2,7	1	1,0	1	0,1	—	
Intermédiaires	7	0,9	0,8	19	2,7	2,7	5	1,1	1,5	0,5	—	—	—	—	0,2	1,5	—	0,3	4	1,2	—	—	—	—	—	
Déchets et matières de récupérat.	—	—	—	3	0,5	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	1	1,5	—	—	—	—	—
Construction	3	3,6	2,9	8	3,6	3,4	3	12,8	13,7	13,5	—	—	—	—	1,3	1,5	13,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Charbon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Terre cuite	—	—	—	—	—	—	1	2,2	12,8	12,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ciment et industries connexes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Carrières	1	0,5	0,5	1	0,3	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries céramiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du diamant	3	0,9	0,8	2	0,5	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	0,3	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	—	—	—	3	0,2	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Films, théâtres, attractions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Artisanat	5	1,6	1,4	16	6,3	5,7	4	7,4	9,8	9,8	—	—	—	—	0,8	3,4	3,6	1,8	5	0,5	—	—	—	—	—	—
Agric., hort., élev., pêche	—	—	—	5	1,6	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés	1	0,8	0,8	3	1,0	1,0	1	0,2	0,5	0,5	—	—	—	—	0,8	0,3	—	0,5	4	1,4	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	48	43,8	36,5	201	82,4	80,0	47	143,3	160,1	158,2	3	50,0	—	—	18,8	59,7	73,9	19,5	60	29,7	1	1,0	6	36,3	—	

— 205 —

1 Coopératives : 7 sociétés constituées au capital minimum de 3.383.000 francs ; 8 sociétés dissoutes au capital minimum de 1.134.500 francs.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance
du capital nominal émis ou annulé
(millions de francs)

174

Source : Institut National de Statistique.

Classification	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			Emissions d'obligations			Libérations sans espèces		Dissolutions		Réductions de capital Montant		
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion	Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Apports en nature	Incorporations de réserves		Liquidations	Fusions
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale												Montant	Montant

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité

JANVIER 1958

Belgique	60	201,1	174,6	232	126,3	122,5	35	84,6	123,6	115,5	5	58,2	—	—	166,5	74,9	161,5	0,7	7,7
Etranger	—	—	—	—	—	—	1	18,0	25,0	25,0	—	—	—	—	23,2	1,8	—	—	18,0
Totaux ...	60	201,1	174,6	232	126,3	122,5	36	102,6	148,6	140,5	5	58,2	—	—	189,7	76,7	161,5	0,7	25,7

2. Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	39	20,5	18,7	203	60,3	57,2	14	13,6	6,0	5,7	—	—	—	—	43,0	2,8	17,0	0,7	0,8
plus de 1 à 5 millions	15	41,7	37,0	29	66,0	65,3	13	28,2	34,2	32,9	3	11,2	—	—	84,8	2,7	16,4	—	—
plus de 5 à 10 millions	3	21,5	21,0	—	—	—	5	29,1	39,0	32,6	—	—	—	—	15,9	25,0	6,0	—	6,9
plus de 10 à 20 millions	1	18,0	18,0	—	—	—	2	6,7	23,4	23,3	1	12,0	—	—	17,7	23,4	50,1	—	18,0
plus de 20 à 50 millions	1	24,4	4,9	—	—	—	2	25,0	46,0	46,0	1	35,0	—	—	23,2	22,8	—	—	—
plus de 50 à 100 millions	1	75,0	75,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5,1	—	72,0	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	60	201,1	174,6	232	126,3	122,5	36	102,6	148,6	140,5	5	58,2	—	—	189,7	76,7	161,5	0,7	25,7

* Une prime d'émission de 17.000 frs. a été libérée en nature.

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité

FEVRIER 1958

Belgique	48	43,8	36,5	201	82,4	80,0	47	143,3	160,1	158,2	3	50,0	—	—	152,4	19,5	29,7	1,0	36,8
Etranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	48	43,8	36,5	201	82,4	80,0	47	143,3	160,1	158,2	3	50,0	—	—	152,4	19,5	29,7	1,0	36,8

2. Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	39	12,8	11,7	187	50,3	48,4	36	15,7	15,0	13,1	—	—	—	—	39,5	4,2	15,2	1,0	1,3
plus de 1 à 5 millions	9	31,0	24,8	14	32,1	31,6	6	39,4	18,3	18,3	1	5,0	—	—	49,9	2,5	14,5	—	—
plus de 5 à 10 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 10 à 20 millions	—	—	—	—	—	—	3	34,2	45,8	45,8	1	20,0	—	—	13,0	12,8	—	—	35,0
plus de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	2	54,0	81,0	81,0	1	25,0	—	—	50,0	—	—	—	—
plus de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	48	43,8	36,5	201	82,4	80,0	47	143,3	160,1	158,2	3	50,0	—	—	152,4	19,5	29,7	1,0	36,8

VI. — EMPRUNTS
DES POUVOIRS PUBLICS
ET DES ORGANISMES
D'UTILITE PUBLIQUE¹

18

(long et moyen terme)

Périodes	Emissions publiques en Belgique	Emprunts à l'étranger
	(millions de francs)	(millions)
1956	24.240	fr. s. 60
1957	17.515	U.S. \$ 87,3
1957 Août	—	U.S. \$ 2,5
Septembre ..	—	U.S. \$ 40
Octobre ...	4.568	—
Novembre ..	—	U.S. \$ 40
Décembre ..	—	—
1958 Janvier ...	7.464	—
Février ...	2.000	—
Mars	—	—
Avril	3.400	U.S. \$ 15
Mai	—	U.S. \$ 22
Juin	1.000	—
Juillet	—	—
Août	—	U.S. \$ 60

VII. — OPERATIONS BANCAIRES
DU CREDIT COMMUNAL

20

(Avances et remboursements opérés sur emprunts
consentis aux pouvoirs publics et aux organismes
d'utilité publique pour le paiement des dépenses).

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes 2	Rembourse- ments nets	Avances nettes
	(millions de francs)		
1956 Moyenne ...	561	109	275
1957 Moyenne ...	536	216	314
1957 Août	472	59	188
Septembre ..	478	61	239
Octobre ...	591	253	368
Novembre ..	490	70	273
Décembre ..	553	113	566
1958 Janvier ...	439	688	504
Février ...	447	76	527
Mars	443	70	693
Avril	309	252	617
Mai	347	38	648
Juin	559	36	233
Juillet	917	138	241
Août	511	66	178

VIII. — INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES³

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus
	(millions de francs)
1956 Moyenne ...	1.799
1957 Moyenne ...	1.778
1957 Août	1.778
Septembre ..	1.828
Octobre ...	1.847
Novembre ..	1.644
Décembre ..	1.258
1958 Janvier ...	1.676
Février ...	1.510
Mars	1.598
Avril	1.898
Mai	1.636
Juin	2.007
Juillet	1.851
Août	1.636

¹ Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — ² Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat. — ³ Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p.c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

FINANCES PUBLIQUES

I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE (millions de francs)

25¹

Fin de mois	Dettes consolidées				Dettes à moyen terme ³			Dettes à court terme ⁴			Avoirs des partic. en C.C.P.	Dettes totales ⁵
	Intérieure			extérieure	intérieure	extérieure	totale	intérieure	extérieure	totale		
	directe	indirecte	totale									
1957 Juin	172.110	15.533	187.643	17.192	22.435	1.329	23.764	65.763	5.221	70.984	23.344	322.927
Juillet	171.783	16.790	188.573	17.115	22.163	1.327	23.489	65.104	5.855	70.959	22.601	322.736
Août	171.640	16.779	188.419	17.143	22.162	1.330	23.492	66.072	6.181	72.253	21.621	322.928
Septembre	171.470	16.763	188.233	18.426	22.162	1.325	23.487	62.042	5.965	68.007	21.741	319.894
Octobre	171.015	16.200	187.215	18.498	26.119	1.322	27.441	61.019	5.811	66.830	22.687	322.671
Novembre	170.607	16.185	186.792	18.445	26.019	1.321	27.340	62.758	6.784	69.542	22.215	324.334
Décembre	170.120	16.164	186.284	18.330	25.632	1.071	26.703	60.573	7.709	68.282	23.697	323.296
1958 Janvier	168.837	16.130	184.967	18.324	29.829	1.069	30.898	59.938	7.561	67.499	23.362	325.050
Février	168.353	16.102	184.455	18.284	29.830	1.067	30.897	61.750	8.144	69.894	23.257	326.787
Mars	168.015	16.062	184.077	18.194	29.830	1.068	30.898	64.635	8.751	73.386	22.609	329.164
Avril	167.565	16.115	183.680	18.211	29.519	1.068	30.587	68.328	9.257	77.585	23.991	334.054
Mai	167.426	17.995	185.421	18.200	29.519	1.068	30.587	69.021	9.174	78.195	23.453	335.856
Juin	166.853	17.965	184.818	18.060	27.642	1.069	28.711	71.280	9.703	80.983	23.568	336.140
Juillet	166.506	17.900	184.406	18.005	27.642	1.069	28.711	71.788	10.707	82.495	24.399	338.016
Août	166.350	17.888	184.238	17.994	26.669	1.068	27.737	73.921	14.142	88.063	23.063	341.095

¹ Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — ² Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — ³ Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — ⁴ Certificats à un an d'échéance au plus. — ⁵ Non compris la Dotation des Combattants.

II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (millions de francs)

25²

Fin de mois	A 120 jours au maximum		A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie ¹		Créance consolidée sur l'Etat ²	Effets publics nationaux ³	
1954 Décembre	7.939		34.660	1.792	44.391
1955 Mars	7.882		34.660	1.902	44.444
Juin	7.664		34.660	1.901	44.225
Septembre	8.047		34.660	1.913	44.620
Décembre	8.918		34.660	1.914	45.492
1956 Mars	7.517		34.660	2.069	44.246
Juin	7.283		34.660	2.066	44.009
Septembre	7.973		34.660	2.071	44.704
Décembre	5.989		34.660	2.072	42.721
1957 Mars	7.132		34.456	2.232	43.820
Juin	7.588		34.456	2.230	44.274
Septembre	8.727		34.456	2.235	45.418
Décembre	6.616		34.456	2.239	43.311
1958 Mars	8.690		34.243	2.375	45.308
Juin	8.615		34.243	2.372	45.230

¹ Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 13 de la loi organique de la B.N.B. — ² Art. 3 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — ³ Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

III. — APERCU DE L'EXECUTION DES BUDGETS (millions de francs)

25³

Source : *Moniteur belge*.

Recettes	Du 1/I au 31/VII/1958		Dépenses	Du 1/I au 31/VII/1958	
	Pour compte exerc. 1957	Pour compte exerc. 1958		Pour compte exerc. 1957	Pour compte exerc. 1958
Voies et moyens :			Dépenses ordinaires :		
Impôts	6.116	48.105	Dettes publiques	1.671	7.969
Taxes, péages et redevances	63	2.019	Pensions	758	8.893
Revenus patrimoniaux	615	336	Dotations	15	207
Remboursements	4.403	570	Non-valeurs et remboursements	86	216
Produits divers	— 3	178	Administration { rémunérations	382	13.297
Impôts d'assainissement monétaire	71	100	générale { matériel	1.511	2.690
Recettes résultant de la guerre	23	59	Subventions	3.061	19.057
			Travaux	264	317
			Autres dépenses	4.873	2.586
Total ...	11.288	51.367	Total ...	12.621	55.232
Recettes extraordinaires :			Dépenses extraordinaires :		
Produits d'emprunts consolidés	—	120	Service de la dette publique	—	1.056
Diverses	16	149	Crédits relatifs aux avances	— 37	719
			Crédits relatifs aux participations	—	217
			Crédits relatifs { immob. nouv. ...	— 223	8.300
			aux immobilis. { rest. du dom. pub.	—	286
			Autres dépenses	—	29
			Résorption du chômage	1	9
			Contrepartie de l'aide E.R.P. 1950/1951	—	—
Total ...	16	269	Total ...	— 259	10.616
TOTAL GENERAL ...	11.304	51.636	TOTAL GENERAL ...	12.362	65.848
Mali ...	1.058	14.212			

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux
et les sommes attribuées au Trésor de la Colonie)

(millions de francs)

Source : Moniteur belge.

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1956 Moyenne mensuelle	2.862	1.379	2.617	6.858	—
1957 Moyenne mensuelle	3.214	1.458	2.769	7.441	—
1957 Mai	3.104	1.500	2.755	7.359	36.521
Juin	3.927	1.410	2.816	8.153	44.674
Juillet	6.168	1.528	2.718	10.414	55.088
Août	2.203	1.500	2.609	6.812	61.400
Septembre	2.901	1.407	2.712	7.020	68.420
Octobre	2.256	1.610	2.725	6.591	75.011
Novembre	2.651	1.444	2.885	6.980	81.991
Décembre	2.794	1.470	3.043	7.307	89.298
1958 Janvier	5.602	1.608	2.804	10.014	10.014
Février	2.406	1.342	2.731	6.479	16.493
Mars	2.248	1.397	2.941	6.586	23.079
Avril	2.285	1.682	2.749	6.716	29.795
Mai	2.923	1.453	2.745	7.121	36.916
Juin	3.307	1.483	2.658	7.448	44.364
Juillet	5.740	1.590	2.527	9.857	54.221

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 juillet 1958 pour les exercices 1957 et 1958

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux
et les sommes attribuées au Trésor de la Colonie)

(millions de francs)

Source : Moniteur belge.

	Exercice 1957 2		Exercice 1958		Juillet 1958
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1958
I. Contributions directes 1	38.473	34.623	18.850	20.042	5.740
II. Douanes et accises	17.590	16.604	10.106	10.097	1.590
dont douanes	6.031	5.500	3.477	3.425	491
accises	10.571	10.844	6.023	6.515	1.039
taxes spéciales de consommat.	710		405		50
III. Enregistrement	33.231	31.360	19.150	20.064	2.527
dont enregistrement	3.624	2.900	1.766	2.025	241
successions	1.569	1.500	992	892	139
timbres et taxes assimilées ...	27.702	26.555	16.168	16.920	2.120
Total 1 ...	89.294	82.587	48.106	50.203	9.857
Différence par rapport aux éval. budgét.	+ 6.707		- 2.097		- 993

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

2 L'exercice 1957 commencé le 1er janvier 1957 s'est clôturé le 31 mars 1958.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

REVENUS ET EPARGNE

30²

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire ¹	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfici	en perte			bénéfice	perte			
(millions de francs)										
1956 ²	13.952	10.379	3.573	159.601	103.883	32.169	2.171	17.953	46.931 ³	2.130
1957 ²	14.136	10.826	3.310	176.221	107.949	35.249	2.224	19.927	46.860 ³	2.153
1956 Octobre	553	427	126	11.343	4.625	1.882	207	1.008	3.397	152
Novembre	334	254	80	9.050	6.203	2.276	111	1.060	3.264	143
Décembre	351	249	102	7.938	4.044	882	134	388	4.675	224
1957 Janvier	119	90	29	2.402	884	298	14	179	4.343	202
Février	212	162	50	1.216	1.958	531	9	381	3.484	155
Mars	1.575	1.235	340	11.657	10.178	2.517	194	1.381	3.769	174
Avril	2.805	2.206	599	23.192	13.420	3.754	357	1.931	4.303	203
Mai	2.835	2.222	613	52.397	32.744	12.827	354	8.017	3.407	154
Juin	1.634	1.246	388	27.076	15.601	5.895	320	2.986	3.915	179
Juillet	559	448	111	11.744	7.803	2.461	91	1.512	4.131	191
Août	188	142	46	1.502	970	270	21	114	3.241	139
Septembre	315	236	79	2.187	1.820	374	28	154	3.863	175
Octobre	537	418	119	11.465	5.144	1.765	254	1.069	3.828	178
Novembre	338	267	71	13.069	5.536	1.815	215	1.067	3.489	158
Décembre	384	287	97	7.868	5.422	927	67	468	5.087	245

¹ En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes

² Déduction faite des doubles emplois.

³ Au 31 décembre.

II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE 31 ET DE RETRAITE

Dépôts sur livrets des particuliers
à la Caisse d'Épargne¹ (épargne pure)
(millions de francs)

Périodes	Ver-sements	Rembour-sements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période
1956 Moyenne mens. ...	1.210	1.025	185	56.132 ²
1957 Moyenne mens. ...	1.399	1.205	194	60.144 ²
1957 Juin	1.258	1.224	34	57.770
Juillet	1.668	1.205	463	58.233
Août	1.447	1.103	344	58.577
Septembre	1.273	1.132	141	58.718
Octobre	1.276	1.471	-195	58.523
Novembre	1.149	1.218	-69	58.454
Décembre	1.414	1.408	6	60.144 ²
1958 Janvier	1.887	1.206	681	60.825
Février	1.340	1.089	251	61.076
Mars	1.353	1.250	103	61.179
Avril	1.464	1.220	244	61.423
Mai	1.467	1.257	210	61.633
Juin	1.514	1.256	258	61.891
Juillet	1.809	1.223	586	62.477
Août	1.484	1.054	430	62.907

¹ Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1955 : 6.557.757 et au 31 décembre 1956 : 6.597.866.

² Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

III. — INDICE DES REMUNERATIONS 32 HORAIRES BRUTES DES OUVRIERS

Base 1953 = 100

Méthode d'établissement et conditions d'utilisation :
voir Bulletin de novembre 1957, page 413

Périodes	Gain moyen brut par heure prestée (hommes + femmes)	Salaire horaire type	
		ouvrier qualifié 1	ouvrier non qualifié 1
1954 Mars	100,9	101,4	100,8
Juin	103,0	102,3	102,1
Septembre	102,9	102,8	102,8
Décembre	104,1	103,5	103,7
1955 Mars	104,1	103,9	104,9
Juin	105,5	104,9	105,3
Septembre	105,5	105,4	105,8
Décembre	107,6	106,4	107,2
1956 Mars	109,4	109,5	110,1
Juin	113,8	113,2	113,9
Septembre	115,2	115,1	115,5
Décembre	119,5	118,3	118,1
1957 Mars	121,9	121,8	122,0
Juin	125,3	124,1	124,4
Septembre	124,9	125,1	124,7
Décembre	128,9	127,7	127,8
1958 Mars	128,1	128,3	128,4
Juin	129,7	129,3	129,6

¹ Non compris les ouvriers du transport.

MOUVEMENT DES AFFAIRES

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et province	
		Argent à 1. 5 et 10 jours ¹		Titres effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quitt., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs				
1956 Moyenne	38	2,3	127,2	1,6	10,0	206,4	94,5	3,2	5,6	213,5	237,3	222,5	63,3	436,0	300,6
1957 Moyenne	38	2,1	119,4	1,7	10,3	227,0	111,4	3,2	5,5	234,0	246,6	238,8	66,3	472,8	312,9
1957 Juin	38	2,1	115,6	1,7	8,1	214,5	105,9	2,9	4,8	221,2	234,4	224,6	63,7	445,9	298,1
Juillet	38	2,1	121,6	2,2	10,9	238,2	122,5	3,2	5,8	245,7	260,8	253,6	67,1	499,3	327,9
Août	38	2,1	101,7	1,6	7,7	213,4	111,8	3,3	6,3	220,4	227,5	229,3	63,2	449,6	290,7
Septembre	38	2,0	91,5	1,5	7,2	213,1	107,4	3,4	6,2	220,0	212,3	230,3	60,4	450,3	272,7
Octobre	38	2,2	122,4	1,8	12,1	239,4	115,0	3,4	5,9	246,8	255,4	252,3	67,5	499,2	322,9
Novembre	38	1,8	100,6	1,3	7,3	219,0	107,4	2,9	5,0	225,0	220,3	231,6	60,7	456,7	281,0
Décembre	38	2,1	138,1	1,6	13,9	244,3	116,8	3,2	5,6	251,2	274,4	247,0	70,5	498,2	344,8
1958 Janvier	38	2,2	128,9	2,2	18,5	241,8	115,8	3,2	5,5	249,4	268,7	248,4	67,6	497,8	336,3
Février	38	2,2	106,8	1,3	11,5	219,5	112,0	2,9	5,6	225,9	235,9	222,7	54,4	448,6	290,3
Mars	38	2,3	102,4	1,6	14,1	237,9	115,9	3,3	5,8	245,1	238,2	243,7	61,9	488,8	300,1
Avril	38	3,0	96,5	1,8	17,1	233,5	117,4	3,1	5,5	241,4	236,5	237,6	60,5	479,0	297,0
Mai	38	1,8	102,9	1,9	15,0	240,0	114,9	2,8	6,4	246,5	239,2	237,5	62,4	484,0	301,7
Juin	38	1,9	124,9	2,5	11,7	246,2	112,9	2,7	6,5	253,4	256,0	237,8	66,3	491,2	322,3
Juillet	38	2,2	106,0	1,9	14,8	251,2	113,2	2,9	4,8	258,2	238,8	239,5	62,7	497,7	301,5
Août	38	1,9	125,4	1,9	12,8	221,9	99,0	2,5	4,7	228,2	241,9	206,6	58,8	434,8	300,7

¹ Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille au jour le jour, ou précédemment à 5 et 10 jours.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes de fin de période	Avoir global * (moyenne journalière)	Avoirs des particuliers *	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation ²
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1956 Moyenne	742 ¹	29,8	22,2	32,7	81,9	32,7	81,9	229,3	91	3,91
1957 Moyenne	765 ¹	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91	4,15
1957 Juin	751	31,9	23,3	36,0	86,1	33,8	86,1	242,1	90	4,01
Juillet	752	33,7	22,9	40,1	99,3	43,1	99,3	281,8	91	3,99
Août	754	29,9	22,2	35,2	85,8	36,6	85,8	243,4	91	4,01
Septembre	758	28,9	21,7	32,6	78,2	30,9	78,2	219,8	91	3,85
Octobre	761	30,1	22,1	36,4	92,2	37,5	92,2	258,4	91	4,07
Novembre	763	29,0	22,3	34,7	88,7	35,0	88,7	247,2	92	4,53
Décembre	765	30,5	22,7	40,6	96,3	37,5	96,3	270,7	92	4,47
1958 Janvier	767	32,0	22,7	40,6	102,2	41,4	102,2	286,3	92	4,40
Février	769	31,1	22,9	34,4	86,3	35,3	86,3	242,3	92	4,21
Mars	771	30,6	23,0	35,7	90,7	35,0	90,7	252,1	90	4,03
Avril	772	31,1	23,5	38,6	94,0	38,3	94,0	264,9	91	4,33
Mai	773	31,2	24,1	37,0	92,5	37,2	92,5	259,1	91	4,32
Juin	774	31,5	23,9	38,0	90,8	36,9	90,8	256,5	91	4,05
Juillet	773	33,5	24,1	42,7	104,5	43,7	104,5	295,4	91	4,25
Août	777	30,1	23,7	34,7	87,3	35,5	87,3	245,0	90	4,09

¹ Au 31 décembre.

² Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

* Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

PRIX

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux						Produits chimiques			Peaux et cuirs
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Mine-rais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	Engrais chimiques	
Nombre de produits	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1956 Moyenne	430	391	444	385	455	568	486	297	466	454	320	341	270	326
1957 Moyenne	441	399	449	365	482	654	517	319	468	464	330	354	274	328
1957 Mai	443	390	449	357	491	661	520	338	474	464	329	356	266	328
Juin	441	384	459	350	479	661	520	301	466	465	329	356	268	330
Juillet	442	407	452	357	479	661	520	307	461	464	327	356	263	324
Août	439	404	436	359	478	661	520	301	463	465	327	355	264	329
Septembre	438	399	441	357	476	661	522	301	453	464	328	355	267	329
Octobre	439	405	456	355	475	661	510	301	451	476	329	355	269	329
Novembre	439	406	468	360	472	673	510	301	437	475	331	355	275	328
Décembre	441	431	472	365	469	673	510	300	427	475	331	353	278	327
1958 Janvier	437	410	483	360	467	673	510	297	421	475	332	353	283	331
Février	431	378	479	355	460	673	510	290	408	469	333	353	285	329
Mars	428	377	484	357	453	673	479	285	408	469	330	349	285	328
Avril	425	362	489	355	451	668	475	285	408	468	329	348	285	327
Mai	422	348	496	358	450	668	470	285	407	470	327	348	277	327
Juin	421	339	498	361	451	665	470	285	410	470	325	349	271	324
Juillet	420	347	466	365	451	665	472	288	409	471	326	349	274	323

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Caout-chouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques			
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles		Indice général du groupe	Sidé-rurgie	Fabr. métalliques	Non ferreux
Nombre de produits	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1956 Moyenne	330	675	501	368	416	302	461	437	236	478	489	568	429	533
1957 Moyenne	303	660	511	377	457	300	472	409	242	500	501	607	452	458
1957 Mai	312	658	517	383	489	298	471	438	236	502	505	608	452	477
Juin	320	659	516	381	476	296	471	439	239	505	503	608	452	467
Juillet	320	656	514	382	469	307	471	426	238	506	502	608	452	456
Août	312	656	514	376	460	296	472	410	238	506	501	608	453	451
Septembre	290	657	512	373	455	294	471	379	248	508	497	606	452	433
Octobre	285	657	511	371	439	295	472	376	251	507	495	603	454	422
Novembre	268	657	511	369	421	300	474	376	252	507	492	597	455	412
Décembre	286	657	498	365	406	296	476	376	252	507	491	597	456	402
1958 Janvier	266	648	491	357	399	289	471	341	252	514	488	588	454	403
Février	271	648	491	353	403	285	463	326	249	514	486	588	457	385
Mars	269	645	489	348	386	279	457	345	249	515	477	557	456	390
Avril	273	628	486	344	373	274	451	353	249	515	477	557	456	391
Mai	259	625	486	339	365	269	446	346	249	514	474	549	454	393
Juin	266	622	486	340	375	265	447	337	252	514	475	544	454	405
Juillet	283	613	486	337	365	262	447	341	251	514	479	555	455	408

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE 45²
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Pays-Bas (Centraal Bureau voor de Statistiek)	France (Statistique générale de la France)	Italie (Banco di Roma)	Allemagne occidentale (Statistische Bundesamt) 1	Royaume-Uni (Board of Trade) 2	Etats-Unis (Department of Labor Bureau Labor Statistics)	Suisse (Office fédéral de l'industrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1956 Moyenne	103	104	102	102	103	108	104	103
1957 Moyenne	106	107	108	103	105	112	107	105
1957 Juin	106	107	106	102	105	112	107	106
Juillet	106	108	107	102	105	112	107	105
Août	106	107	108	102	105	112	107	105
Septembre	106	107	109	102	105	113	107	105
Octobre	106	107	112	103	106	113	107	105
Novembre	106	107	116	103	106	113	107	105
Décembre	106	107	119	103	106	113	108	104
1958 Janvier	105	107	120	103	106	113	108	103
Février	104	106	120	102	106	113	108	103
Mars	103	106	120	102	106	111	109	103
Avril	102	106	120	102	106	113	108	103
Mai	102	104	124	102	106	113	109	103
Juin	101	104	121	102	106	113	108	102
Juillet	101		120		106	112	108	101
Août	100		121		106		108	

1 Produits finis industriels.

2 Tous produits manufacturés autres que combustibles, produits alimentaires et tabac.

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL 46
EN BELGIQUE

Base : moyenne 1953 = 100

Source : Ministère des Aff. économ. (Service de l'Index).

Périodes	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services
Nombre de prod.	65	35	25	5
1956 Moyenne	103,65	104,2	101,5	105,5
1957 Moyenne	106,93	107,0	104,5	111,7
1957 Juin	106,46	106,3	104,4	111,7
Juillet	107,32	107,6	104,4	112,0
Août	107,04	107,0	104,6	112,2
Septembre	107,54	107,8	104,7	112,7
Octobre	107,65	108,1	104,5	112,7
Novembre	108,31	108,7	105,2	112,9
Décembre	108,55	108,7	105,8	113,0
1958 Janvier	108,69	108,9	105,8	113,1
Février	108,31	108,1	105,9	113,6
Mars	108,00	107,5	106,0	114,0
Avril	108,31	107,9	106,3	114,2
Mai	108,35	107,9	106,3	114,2
Juin	108,51	108,2	106,3	114,2
Juillet	108,08	107,3	106,3	114,3
Août	108,07	107,2	106,4	114,7

PRODUCTION

50

I. — INDICE DE L'ACTIVITE ET DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Indices de l'activité industrielle Source : Institut National de Statistique							Indices de la production industrielle Source : Inst. de Recherches Econ. et Sociales					
	Indice général	Indice des industries extractives	Indices des industries manufacturières					Indice général	dont				
			Ensemble	dont					Com-bustible et énergie	Sidérurgie	Fabrications métalliques	Fila-tures	Tisanges
				Sidérurgie	Fabrications métalliques	Fila-tures	Tisanges						
1956 Moyenne	113,6	99,2	117,6	140,9	109,3	114,1	121,0	122,8	104,3	139,8	135,2	114,6	115,3
1957 Moyenne p	113,7	97,9	118,0	134,0	108,4	118,5	124,0	122,8	103,4	134,0	134,6	120,8	119,4
1957 Avril	119,2	100,4	124,3	144,9	116,0	123,7	133,1	131,3	104,3	146,2	149,6	126,2	130,1
Mai	122,1	102,7	127,5	146,0	116,9	132,5	136,2	131,9	106,4	145,0	146,5	135,9	131,9
Juin	109,9	97,1	113,4	118,4	104,3	120,8	119,4	121,2	98,7	122,1	135,2	128,4	122,4
Juillet	87,6	83,7	88,7	59,3	68,6	96,7	107,2	91,4	85,2	59,1	92,8	96,0	100,8
Août	109,1	97,0	112,4	137,9	100,1	110,3	102,7	117,1	98,2	135,2	125,9	110,4	98,5
Septembre	114,5	90,1	121,2	142,4	114,1	116,1	121,4	125,7	99,0	144,1	140,1	121,4	119,9
Octobre	125,5	108,0	130,3	148,5	119,5	123,8	137,4	126,9	108,7	143,1	138,8	119,3	121,6
Novembre p	114,4	102,0	117,8	134,2	107,6	109,1	116,6	124,9	109,1	139,0	135,6	118,3	115,6
Décembre p	111,2	100,5	114,1	133,4	111,8	105,6	112,7	122,9	112,3	133,8	138,4	108,8	107,4
1958 Janvier p	115,6	105,0	118,5	140,6	115,2	117,5	116,4	118,9	109,8	137,6	126,8	114,0	105,2
Février p	106,1	95,0	109,1	126,8	103,9	92,3	105,0	120,8	110,8	135,5	136,4	97,2	101,1
Mars p	111,3	100,9	114,1	134,5	108,2	90,1	105,2	118,4	110,2	131,7	134,3	88,2	95,8
Avril p	107,9	97,5	110,7	128,0	107,0	86,9	101,7	116,4	101,9	129,6	130,8	88,4	94,4
Mai p	103,7	94,4	106,4	119,1	99,5	83,6	95,7	114,5	98,6	121,4	130,0	88,1	92,9
Juin p	104,4	86,8	109,2	122,0	101,5	94,2	95,9	112,0	90,8	124,5	121,3	96,4	91,7

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines)

Périodes	Mines de houille									Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)								
	du fond	fond et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Total			
1936-1938 Moyenne	87	125	408	353	640	451	541	2.425 ¹	24,0	1.502	
1956 Moyenne	89	121	332	300	581	378	872	2.463	23,5	179	
1957 Moyenne	91	124	334	289	580	360	861	2.424	23,3	1.413	
1957 Juin	91	125	342	291	574	344	833	2.384	22,7	334	
Juillet	87	122	263	222	442	232	852	2.061	20,8	483	
Août	86	118	333	286	542	356	867	2.384	24,2	548	
Septembre	85	119	309	267	539	325	749	2.189	22,4	603	
Octobre	89	121	357	302	642	389	970	2.659	26,3	873	
Novembre	99	133	370	302	604	366	893	2.535	23,0	1.152	
Décembre	98	132	341	284	620	381	891	2.517	23,0	1.413	
1958 Janvier	98	132	353	326	641	389	957	2.666	24,5	1.946	
Février	98	132	330	277	580	348	882	2.417	22,0	2.546	
Mars	98	132	344	283	601	371	930	2.529	22,9	3.230	
Avril	95	130	341	282	553	369	868	2.413	22,1	3.918	
Mai	94	129	311	263	548	378	829	2.329	21,5	4.516	
Juin	91	122	287	250	516	255	797	2.105	19,4	5.000	
Juillet	p		243	204	449	274	811	1.981		5.319	
Août	p		287	235	454	314	746	2.036		5.734	

¹ Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Sources : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines et Institut National de Statistique) — Ministère des Finances (Accises).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Pétroles bruts mise en œuvre (milliers de kilolitres)	Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers			Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne	435	3.831	142	855	—	37	261	253	202
1956 Moyenne	606	4.621	152	589	522	50	480	532	397
1957 Moyenne	596	4.745	152	589	519	51	466	523	370
1957 Mai	635	4.726	144	569	524	51	507	565	405
Juin	550	4.705	141	563	438	50	414	459	328
Juillet	463	4.606	115	595	411	50	244	242	153
Août	608	4.696	150	575	654	50	486	547	377
Septembre	599	4.841	147	592	628	50	494	557	393
Octobre	622	4.840	169	585	576	51	511	597	405
Novembre	600	4.873	151	599	693	51	476	532	366
Décembre	617	4.881	135	571	738	51	486	541	357
1958 Janvier	615	4.627	117	554	607	51	485	561	385
Février	542	4.605	79	500	569	50	437	492	352
Mars	591	4.568	79	490	652	50	478	528	368
Avril	559	4.586	81	470	566	49	448	500	353
Mai	567	4.639	92	455	584	49	442	469	322
Juin	556	4.633	69	452	624		447	489	328
Juillet	552	4.658			514				

III. — PRODUITS TEXTILES

56¹

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Production de fils (tonnes)							Production de rayonne (tonnes)	Production de tissus écrus tombés de métiers (pour compte propre, services publics et ordres à façon) (tonnes) *				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine			Lin	Jute 1	Coton	Laine 2	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée						
1956 Moyenne .	763	6.374	171	7.602	476	2.219	1.559	2.731	601	3.221	6.636	2.574	687
1957 Moyenne .	882	5.759	167	7.912	456	2.325	1.602	2.888	628	2.929	7.049	2.498	787
1957 Avril	960	5.825	208	7.846	499	2.514	1.766	3.097	669	2.689	7.317	2.783	865
Mai	871	6.094	169	9.082	507	2.635	1.901	3.106	679	2.549	7.573	2.860	862
Juin	902	5.271	182	7.987	455	2.436	1.746	2.973	623	2.467	6.695	2.456	760
Juillet	707	4.750	154	6.430	379	1.702	1.517	2.306	582	2.637	6.074	2.144	674
Août	772	4.548	137	7.403	320	2.348	1.550	2.765	490	2.592	5.871	2.065	641
Septembre .	954	5.586	145	7.921	439	2.338	1.345	2.658	622	3.036	6.853	2.437	776
Octobre ...	918	5.847	131	8.336	480	2.538	1.586	2.865	632	3.324	7.932	2.729	886
Novembre .	900	5.564	121	7.362	410	2.013	1.375	2.839	584	3.208	6.766	2.238	763
Décembre .	918	6.028	126	7.020	413	1.757	1.312	2.926	579	3.244	6.652	2.084	764
1958 Janvier ...	1.019	6.696	97	8.905	389	1.816	1.239	2.719	548	3.465	6.743	2.075	842
Février ...	783	6.005	88	6.054	362	1.529	1.209	2.261	529	3.381	5.946	1.831	739
Mars	771	6.152	85	5.478	394	1.609	1.213	2.142	579	3.601	5.858	1.984	732
Avril	648	6.254	67	5.166	342	1.728	1.068	2.122	565	3.700	5.281	2.042	699
Mai	587	5.618	67	5.086	298	1.588	1.245	2.091	544	3.201	5.008	1.916	647
Juin	695	5.982	62	5.864	315	1.868	1.329	2.170	562	2.894	5.186	1.908	641

* Chiffres rectifiés à partir de janvier 1958.

1 Y compris les tapis en jute.

2 Y compris couvertures et tapis en laine.

IV. — PRODUITS DIVERS

56²

Sources : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Ciment	Chaux	Calcaires	Ammoniaque de synthèse et dérivés		Engrais composés	Papier		Briques		Sucres				Brasseries 4	Distilleries (milliers d'hectolitres)	Allumettes (millions de tiges)	Pêche Vente de poisson 5		
				Azote primaire	Azote dans les engrais finis		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement	Production		Stocks (sucres bruts et raf.) 3	Déclarations en consomm.				Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	
											sucres bruts	sucres raffinés								
1936-1938 Moy.	250 ¹	117 ²	154 ²				15,5 ¹					17,5	17,2	159	20,7	16,4	35,0	4.421	2,9	7,2
1956 Moyenne .	389	154	184	19,6	18,9	13,3	23,8	4,9	176	10,8		25,8	16,2	182	23,6	13,1	22,0	4.934	3,7	36,0
1957 Moyenne .	392	159	187	19,5	17,2	13,1	27,7	4,3	187	14,1		30,1	15,4	251	20,5	13,8	19,1	5.045	3,7	35,9
1957 Mai	478	158	188	21,1	18,8	8,0	29,6	4,5	243	15,9		—	11,6	106	16,2	15,8	14,4	5.389	3,2	32,2
Juin	427	140	249	18,2	16,3	8,1	27,7	4,4	229	14,8		—	10,0	78	21,3	15,8	13,5	4.749	2,8	25,9
Juillet	393	121	185	16,2	14,6	8,5	22,6	3,2	256	17,4		—	11,6	50	24,6	16,9	16,9	4.537	3,4	27,7
Août	436	160	197	22,2	19,8	12,8	26,2	4,0	229	15,5		—	8,7	30	20,4	15,2	12,1	4.162	2,9	26,0
Septembre .	406	168	183	20,1	18,0	13,6	28,2	4,3	234	14,8		0,4	11,2	12	20,4	12,7	21,8	4.465	3,8	34,8
Octobre ...	403	170	210	21,7	19,8	11,4	30,4	4,4	238	15,9		146,2	26,4	113	25,6	11,7	21,4	5.312	4,2	39,1
Novembre .	351	182	200	20,4	18,5	11,6	26,5	4,2	190	12,8		175,1	28,9	245	22,5	12,1	22,9	5.020	3,0	32,9
Décembre .	268	149	187	21,3	19,6	15,2	25,7	4,0	150	13,0		34,1	17,3	251	18,2	11,6	24,1	5.481	4,2	46,8
1958 Janvier ...	262	159	185	21,8	19,7	15,5	29,3	4,8	129	14,6		5,8	15,1	234	21,0	12,0	16,8	5.429	3,4	37,8
Février ...	271	150	152	19,9	18,2	20,4	25,9	4,1	95	10,3		2,9	12,9	211	17,3	12,2	18,6	4.844	4,5	41,6
Mars	322	166	202	23,0	20,8	18,4	28,9	4,1	94	10,0		—	13,2	191	18,8	14,4	18,3	4.990	5,0	45,1
Avril	356	146	247	21,0	18,8	18,8	26,3	3,8	118	13,2		—	11,3	180	21,8	13,4	14,2	4.798	4,0	40,5
Mai	380	134	272	23,8	21,7	15,0	25,0	3,8	192	14,4		—	11,9	159	20,4	15,6	12,6	3.947	3,3	34,7
Juin	372	p137	p266	23,2	21,2	16,7	28,9	4,7	226	13,7		—	10,0	122	24,7	15,8	20,9	4.622		
Juillet	358						p27,5	p4,0				—	13,3	88	29,6	15,0	16,4	4.448		

1 Moyenne 1938.

2 Moyenne 1937-1938-1939.

3 Fin de période.

4 Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

5 Vente aux minques d'Ostende, Nieuport, Zeebrugge et Blankenberge; en 1936-1937-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprots et crevettes.

V. — ENERGIE ELECTRIQUE *

58

(millions de kWh)

Source : Ministère des Affaires économiques — Direction Energie Electrique.

Périodes	Production 1				Importations (5)	Exportations (6)	Solde importation exportation (7) = (5) - (6)	Total énergie absorbée par les réseaux (8) = (4) + (7)
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto- producteurs industriels (3)	Total pour la Belgique (4) = (1) + (2) + (3)				
	Régies communales (1)	Sociétés privées (2)						
1936-1938 Moyenne	20,4	190	228	438	5,5	2,2	3,3	441
1956 Moyenne	36,1	508	443	987	28,9	22,3	6,6	994
1957 Moyenne	36,3	556	459	1.051	24,6	33,2	- 8,6	1.042
1957 Avril	34,6	533	450	1.018	22,7	11,2	11,5	1.029
Mai	32,0	538	465	1.035	19,0	16,4	2,6	1.038
Juin	27,7	482	397	907	40,7	10,3	30,4	937
Juillet	23,7	457	341	822	34,7	15,8	18,9	841
Août	29,8	512	438	980	34,7	8,7	26,0	1.006
Septembre	35,6	547	446	1.029	18,9	16,6	2,3	1.032
Octobre	40,5	605	527	1.172	14,4	47,4	-33,0	1.139
Novembre	39,7	615	508	1.163	11,6	71,2	-59,6	1.103
Décembre	44,2	661	536	1.241	10,4	82,7	-72,3	1.169
1958 Janvier	46,0	655	540	1.241	13,0	81,3	-68,3	1.173
Février	37,3	546	453	1.036	19,6	23,8	- 4,2	1.032
Mars	40,8	581	484	1.106	20,9	17,5	3,4	1.110
Avril	34,4	538	449	1.021	16,8	11,3	5,5	1.026
Mai	36,0	499	422	957	43,1	17,0	26,1	933
Juin	31,7	502	415	949	28,6	3,8	24,8	974

* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1956 : 163; au début de l'année 1957 : 158; au début de l'année 1958 : 160.

1 Production nette des centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

VI. — GAZ

(Production, Importation et Exportation) 1

59

(millions de mètres cubes)

Source : Ministère des Affaires économiques (Administration de l'Industrie).

Périodes	Production					Importations (6)	Exportations (7)	Solde importation exportation (8) = (6) - (7)	Total de gaz disponible en Belgique (9) = (5) + (8)
	des usines à gaz (1)	des cokeries		des charbon- nages (4)	total (5) = (1) + (2) + (4)				
		total (2)	dont production destinée aux fournitures industrielles directes (3)						
1956 Moyenne	0,38	171,18	98,73	15,33	187	0,40	5,76	-5,36	182
1957 Moyenne	0,26	167,45	97,38	17,31	185	0,61	6,12	-5,51	180
1957 Avril	0,23	172,81	103,46	17,89	191	0,38	6,16	-5,77	185
Mai	0,29	178,03	105,23	16,30	195	0,37	6,04	-5,67	189
Juin	0,28	148,86	85,16	15,73	165	0,45	5,62	-5,17	160
Juillet	0,28	118,77	66,11	15,59	135	0,74	4,54	-3,80	131
Août	0,30	168,70	100,88	15,15	184	0,83	3,36	-2,53	182
Septembre	0,27	169,17	100,12	17,23	187	0,78	5,92	-5,14	182
Octobre	0,26	177,36	107,56	18,80	196	0,82	6,43	-5,61	191
Novembre	0,21	170,98	99,94	18,76	190	0,84	6,79	-5,95	184
Décembre	0,24	181,92	103,78	20,65	203	0,92	7,80	-6,88	196
1958 Janvier	0,23	185,36	105,68	20,04	206	0,98	7,94	-6,96	199
Février	0,21	159,54	90,78	18,24	178	0,81	6,90	-6,09	172
Mars	0,24	178,37	101,33	20,66	199	0,93	7,65	-6,72	193
Avril	0,23	168,81	96,39	16,16	185	0,86	7,21	-6,35	179
Mai	0,24	169,93	99,72	14,30	184	0,73	6,55	-5,83	179
Juin	0,24	167,00	98,30	14,01	181	0,67	6,68	-6,01	175

1 Pour les conditions d'utilisation de cette statistique cfr. Bulletin de décembre 1957, p. 528.

CONSOMMATION *

I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100

65²

Source : Institut National de Statistique.

Mois	Grands magasins à rayons multiples																					
	Indice général	Alimentation				Habillement					Ameublement			Ménage		Tabacs	Librairie-Papeterie		Part.			
		Périssable	Non périssable	Restaurant	Total	Annages	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapell.	Total 1	Textiles	Meubles, lustres	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette	Jeux, Jouets, sports, voyage
1957 Juillet	134	111	109	146	114	124	181	142	192	150	122	140	130	130	233	148	136	121	98	101	141	146
Août	121	122	118	143	123	74	120	95	124	104	112	129	120	134	191	143	133	116	209	195	125	93
Septembre ..	117	121	118	125	120	93	122	105	112	106	114	139	126	121	226	139	122	115	182	172	99	56
Octobre ...	127	136	134	131	135	104	166	135	134	129	111	127	118	105	250	130	140	122	112	113	106	104
Novembre ..	157	144	160	152	150	115	169	119	158	141	115	129	122	116	267	142	155	270	157	174	116	493
Décembre ..	173	166	194	167	175	94	150	120	192	160	112	128	119	153	324	181	288	320	233	246	168	254
1958 Janvier ...	129	141	137	141	140	112	111	91	164	124	146	124	136	118	281	146	137	119	121	121	108	55
Février	110	130	130	127	130	102	73	66	106	90	111	127	118	122	190	133	119	101	101	101	102	56
Mars	135	156	158	149	156	132	145	110	132	122	137	157	146	133	197	144	141	127	117	119	119	65
Avril	138	149	152	148	150	118	192	138	145	137	138	155	146	130	184	139	141	138	121	124	129	81
Mai	143	150	153	141	150	114	195	149	164	147	140	156	148	133	205	146	142	120	118	118	129	86
Juin	131	126	114	143	123	115	177	133	176	144	115	142	127	123	199	136	151	104	103	103	126	104
Juillet	145	119	124	161	125	114	203	151	217	165	130	146	137	138	258	158	159	123	117	118	160	136

1 Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans, patrons; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.
 2 Pour la consommation de sucre, voir tableau 502.

65³

Mois	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement			Coopératives										Magasins à succursales		Gros-sistes	Entreprises à succursales	
	Hommes	Dames	Sous-vêtements accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, ten-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale	Alimentation
1957 Juillet	119	93	157	121	103	126	95	188	92	95	150	127	140	142	140	100	p134	119
Août	83	64	61	124	109	131	93	147	101	119	147	123	123	143	87	103	p134	119
Septembre ...	101	98	78	123	103	128	104	172	125	93	193	92	105	142	92	95	p131	123
Octobre	138	147	100	138	111	146	121	145	137	157	154	135	110	144	114	p 99	p147	129
Novembre	133	102	95	126	105	133	118	179	122	112	152	123	116	110	113	p107	p132	132
Décembre	122	89	128	147	117	159	143	133	117	137	129	195	127	129	128	p132	p170	150
1958 Janvier	130	92	128	136	102	149	129	152	91	118	71	115	99	130	p101	p 97	p135	130
Février	78	49	58	120	100	127	120	128	101	100	82	127	100	114	79	p 67	p122	p122
Mars	p156	102	96	133	113	139	129	179	106	120	91	138	116	134	97	p 99	p135	p135
Avril	p192	134	125	126	110	134	118	146	101	118	87	127	119	113	105	p127	p141	p125
Mai	p186	121	102	p136	111	p140	p117	120	105	129	100	132	139	180	116	p143	p133	139
Juin	p141	77	110	127	108	132	104	119	99	144	111	127	127	159	108	p145	p142	p125
Juillet	p137	98	156												p140	p116	p131	

II. — CONSOMMATION DE TABAC 66 (Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher
	(millions de pièces)			(tonnes)
1936-1938 Moy. .	16,2	49,4	430	1.097
1956 Moyenne .	14,4	47,9	740	770
1957 Moyenne .	15,8	49,7	822	755
1957 Août	15,8	55,3	827	718
Septembre .	18,6	55,1	847	776
Octobre ...	19,7	55,5	1.052	1.007
Novembre .	18,0	64,0	763	710
Décembre .	15,7	58,2	571	655
1958 Janvier ...	14,3	31,9	898	779
Février ...	11,7	26,0	706	611
Mars	12,7	36,9	801	627
Avril	12,5	48,1	927	796
Mai	13,1	42,7	886	756
Juin	17,4	57,1	903	832
Juillet	13,9	48,0	1.020	743
Août	16,1	61,9	807	713

III. — ABATTAGES DANS LES 67 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

Périodes	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	(milliers de têtes)				
1936-1938 Moy. .	16,5	0,7	12,2	26,7	6,5
1956 Moyenne .	19,1	3,5	9,5	33,9	5,1
1957 Moyenne .	18,8	2,6	8,8	33,7	4,7
1957 Juillet	19,5	2,1	10,5	37,1	1,7
Août	16,9	2,2	8,1	31,2	1,7
Septembre .	19,2	2,4	8,0	33,7	3,1
Octobre ...	22,0	2,7	9,1	36,6	5,9
Novembre .	19,3	2,7	7,3	31,4	7,9
Décembre .	19,3	3,4	7,8	33,9	8,6
1958 Janvier	20,0	3,1	8,2	31,9	8,0
Février ...	17,1	2,7	7,4	29,4	5,3
Mars	19,2	2,4	8,8	33,4	5,1
Avril	22,1	2,2	11,3	34,2	4,7
Mai	20,0	2,1	10,4	32,0	2,6
Juin	19,1	2,2	10,5	33,7	1,9
Juillet	21,1	2,4	10,4	34,1	2,0

TRANSPORTS

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70¹

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses ²	Total			
1938 Moyenne ¹	74	147	5	226	239	- 13	106
1956 Moyenne	334	628	135	1.097	1.053	44	96
1957 Moyenne	351	614	96	1.061	1.060	1	100
1957 Avril	345	637	91	1.073	1.043	30	97
Mai	339	647	90	1.076	1.056	20	98
Juin	348	595	113	1.056	1.023	33	97
Juillet	410	506	98	1.014	1.051	- 37	104
Août	401	600	91	1.092	1.060	32	97
Septembre	369	591	91	1.051	1.060	- 9	101
Octobre	332	647	96	1.075	1.067	8	99
Novembre	327	602	90	1.019	1.076	- 57	106
Décembre	366	607	100	1.073	1.134	- 61	106
1958 Janvier	p 343	552	102	997	1.138	- 141	114
Février	p 302	514	93	909	1.077	- 168	118
Mars	p 339	566	96	1.001	1.121	- 120	112
Avril	p 358	539	108	1.005	1.095	- 90	109
Mai	p 375	527	93	995	1.085	- 90	109
Juin	p 368	523	103	994	1.088	- 94	109

¹ Y compris le Nord-Belge.

² Y compris les subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

b) Nombre de wagons fournis à l'industrie¹

c) Statistique du trafic 1° Trafic général

70²

Périodes	A	B	C	A + C	Voyageurs		Wagons complets ²				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			Total
								Service interne belge	Service international	Transit	
(milliers)				(millions)		(milliers)	(millions)				
1938 Moyenne ³	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1956 Moyenne	279	93	68	347	20,4	694	5.874	184	264	129	577
1957 Moyenne	260	89	68	328	20,9	713	5.558	167	255	126	548
1957 Mai	277	95	74	351	21,7	737	5.975	184	275	127	586
Juin	254	86	67	321	20,0	694	5.340	164	241	126	531
Juillet	208	68	62	270	18,6	723	4.169	126	175	123	424
Août	266	88	65	331	20,0	754	5.536	167	253	115	535
Septembre	256	82	62	318	20,6	695	5.403	163	259	105	527
Octobre	290	90	68	358	21,5	707	6.077	189	279	110	577
Novembre	260	85	66	326	22,1	722	5.693	172	260	111	543
Décembre	234	84	67	301	21,6	726	5.227	142	260	124	527
1958 Janvier	229	80	65	294	p23,5	p754	5.157	133	270	119	522
Février	208	67	61	269	p21,2	p683	4.603	118	236	107	461
Mars	224	68	65	289	p21,9	p709	4.919	126	256	115	497
Avril	217	64	60	277	p22,3	p750	4.824	128	258	103	489
Mai	212	66	64	276	p22,7	p782	4.638	127	238	100	465
Juin	211	62	63	274	p20,8	p726	4.651	127	236	107	470
Juillet	198	61	64	262			4.460				456

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

¹ Wagons chemins de fer et particuliers.

² Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

³ Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

c) Statistique du trafic

2° Transport des principales grosses marchandises

A. — Ensemble du trafic ¹

Périodes	Tonnes km.	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)										
1956 Moyenne	577	5.874	181	2.306	83	980	918	1.016	25	298	67
1957 Moyenne	548	5.558	159	2.248	73	966	876	870	22	276	68
1957 Avril	568	5.813	106	2.392	71	969	1.013	981	25	231	75
Mai	586	5.975	89	2.418	69	1.059	953	1.016	27	264	80
Juin	531	5.340	75	2.159	63	940	837	902	23	271	70
Juillet	424	4.169	82	1.795	55	546	571	814	16	216	74
Août	535	5.536	84	2.229	63	1.037	817	949	19	277	61
Septembre ...	527	5.403	80	2.089	68	1.035	843	914	25	283	66
Octobre	577	6.077	412	2.263	80	1.082	915	950	17	290	68
Novembre	543	5.693	455	2.183	74	1.018	783	841	16	262	62
Décembre	527	5.226	168	2.140	80	983	825	677	17	279	57
1958 Janvier	522	5.157	105	2.091	81	1.045	759	686	16	317	57
Février	461	4.603	95	1.778	73	906	674	676	14	332	55
Mars	497	4.919	133	1.800	78	985	780	739	15	330	59
Avril	489	4.824	113	1.747	73	984	718	838	15	258	68
Mai	465	4.638	103	1.779	60	911	678	818	13	216	60
Juin	470	4.651	91	1.739	61	923	698	803	13	250	73

¹ Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.B. — Service interne belge ¹

Périodes	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	II Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux T.-km. transportés (milliers)
1956 Moyenne	3.055	86	1.591	30	175	334	682	4	138	15	965
1957 Moyenne	2.866	76	1.570	27	153	311	574	2	133	20	797
1957 Avril	3.013	21	1.674	30	172	348	627	1	119	21	627
Mai	3.107	20	1.712	28	172	334	678	1	135	27	726
Juin	2.786	25	1.558	24	160	259	599	1	135	25	625
Juillet	2.109	30	1.181	16	94	145	497	1	119	26	504
Août	2.899	25	1.571	24	159	323	635	6	134	22	649
Septembre ...	2.802	27	1.463	25	159	342	620	10	135	21	666
Octobre	3.286	304	1.622	26	179	342	653	1	141	18	1.567
Novembre	3.052	320	1.548	24	147	276	577	1	142	17	1.735
Décembre	2.579	67	1.487	26	138	278	438	1	131	13	654
1958 Janvier	2.464	24	1.421	29	122	277	449	1	127	14	454
Février	2.201	18	1.230	25	112	236	443	1	123	13	397
Mars	2.351	22	1.277	22	130	256	487	1	138	18	454
Avril	2.304	20	1.224	22	120	215	556	1	123	23	476
Mai	2.287	19	1.236	19	111	205	567	1	108	21	487
Juin	2.266	21	1.172	19	120	226	548	1	130	29	467

¹ Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

III. — MOUVEMENT DES PORTS

a) Port d'Anvers

71¹

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²
1956 Moyenne	1.299	3.172	1.865	1.087	206	1.279	4.032	1.850	719	3.957	1.821	1.194
1957 Moyenne	1.325	3.296	1.828	1.116	204	1.227	4.109	1.925	753	4.014	1.890	1.167
1957 Juillet	1.311	3.240	1.929	1.100	212	1.311	3.960	1.840	724	4.079	1.899	1.169
Août	1.321	3.425	1.969	1.114	206	1.014	4.324	2.013	749	4.057	1.910	1.261
Septembre	1.266	3.154	1.940	1.040	211	1.169	4.084	1.982	795	3.997	1.897	1.147
Octobre	1.385	3.589	1.752	1.175	229	1.190	4.220	2.029	794	4.322	2.102	1.321
Novembre	1.342	3.503	1.926	1.134	184	1.247	4.094	1.953	728	3.999	1.933	1.170
Décembre	1.367	3.560	1.820	1.122	205	1.067	4.276	2.011	690	4.012	1.893	1.157
1958 Janvier	1.310	3.432	1.905	1.165	188	1.275	4.338	2.076	724	4.265	2.029	1.277
Février	1.292	3.318	1.639	1.102	169	1.232	3.919	1.906	771	3.760	1.842	1.103
Mars	1.435	3.586	1.651	1.242	198	1.223	4.371	2.116	872	4.318	2.099	1.233
Avril	1.315	3.384	1.716	1.183	164	1.194	4.067	1.947	723	4.103	1.965	1.092
Mai	1.333	3.568		1.132	178		3.954	1.848	693	3.788	1.771	1.014
Juin	1.376	3.505		1.210	170		4.316	2.002	712	4.057	1.892	1.088
Juillet	1.438	3.789		1.227	193		4.234	2.063	795	4.239	2.106	1.199

¹Trafic international. — ² Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

71²

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises ¹	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Entrées	Sorties
1956 Moyenne	196	178	216	195	177	82	143	92
1957 Moyenne	213	171	209	213	171	79	154	96
1957 Juillet	217	189	275	214	186	74	198	106
Août	228	183	197	237	195	53	164	91
Septembre	191	180	208	191	172	86	141	80
Octobre	210	155	189	201	149	99	148	75
Novembre	186	151	231	191	149	53	124	78
Décembre	192	160	143	189	159	62	97	64
1958 Janvier	204	168	188	207	155	91	93	67
Février	184	172	147	163	145	66	122	92
Mars	250	189	146	246	151	58	118	68
Avril	188	147	79	187	125	136	118	83
Mai	191	131		194	146			
Juin	175	132		179	146			
Juillet	232	210		220	195			

¹ Trafic international.

IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés														
	Trafic intérieur					Importations					Exportations				
	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.
1956 Moyenne	7.348	3.713	3.230	578	14.869	1.930	1.372	1.218	139	4.659	186,0	89,5	79,2	19,7	374,4
1957 Moyenne	7.130	3.866	3.148	707	14.851	1.936	1.419	1.110	177	4.642	189,4	94,8	73,6	25,6	383,4
1957 Février	5.909	3.445	2.458	464	12.276	1.627	1.406	926	108	4.067	154,7	86,0	54,3	13,8	308,8
Mars	7.704	4.088	3.467	637	15.896	1.967	1.494	1.175	160	4.796	202,2	98,7	83,5	23,0	407,4
Avril	7.556	4.290	3.460	584	15.890	1.957	1.580	1.233	147	4.917	196,7	112,5	87,1	20,9	417,2
Mai	7.799	4.471	3.852	785	16.907	2.058	1.605	1.309	196	5.168	203,6	113,2	88,3	28,1	433,2
Juin	7.154	3.996	3.634	778	15.562	1.828	1.407	1.197	191	4.623	176,7	98,3	83,1	27,9	386,0
Juillet	6.548	4.032	3.157	845	14.582	1.705	1.446	1.097	212	4.460	168,7	97,6	76,3	32,1	374,7
Août	7.486	3.993	3.155	664	15.298	2.055	1.373	1.125	173	4.726	200,5	90,3	72,8	26,1	389,7
Septembre	7.005	3.955	3.187	721	14.868	1.907	1.402	1.102	183	4.594	188,0	94,0	72,7	26,8	381,5
Octobre	8.070	4.042	3.361	913	16.386	2.202	1.444	1.194	234	5.074	210,1	95,7	75,9	34,0	415,7
Novembre	7.228	3.549	2.795	830	14.402	1.976	1.261	951	208	4.396	187,5	81,7	59,2	30,2	358,6
Décembre	7.234	3.384	2.607	785	14.010	2.057	1.219	919	196	4.391	200,0	82,6	60,0	26,9	369,5
1958 Janvier	6.841	3.142	2.499	756	13.238	1.938	1.127	871	193	4.129	190,4	75,4	58,5	26,8	351,1
Février						1.654	1.023	804	147	3.628					

COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)

75

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	(0) Produits alimen- taires	(1) Boissons et tabacs	(2) Mat. brutes non comest. à l'ex- ception des car- burants	(8) Com- bustibles miné- raux, lu- brifiants et produits connexes	(4) Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	(5) Produits chimi- ques	(6) Art. manuf., classés princi- palement d'après la mat. première	(7) Ma- chines et matériel de transport	(8) Articles manu- facturés divers	(9) Mar- chan- dises non dénom- mées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux importa- tions en p.c.
<i>Importations.</i>														
Valeurs (millions de francs)														
1956 Moyenne	1.807	191	3.046	1.519	143	732	3.203	2.376	579	39	13.635	2.982		
1957 Moyenne	1.783	215	3.153	1.848	138	837	3.192	2.429	677	30	14.302	3.033		
1957 Septembre ...	1.473	208	2.732	1.971	131	806	2.814	2.246	779	24	13.184	2.672		
Octobre	1.779	245	3.076	1.725	102	929	3.447	2.505	818	32	14.658	2.974		
Novembre	1.810	239	2.848	1.845	100	809	3.131	2.343	681	34	13.840	2.902		
Décembre	2.148	270	3.035	1.759	123	785	2.787	2.454	602	31	13.994	3.010		
1958 Janvier	1.819	221	2.756	1.804	86	853	2.810	2.388	550	31	13.318	2.900		
Février	1.680	195	2.100	1.601	116	850	2.539	2.501	657	28	12.267	2.888		
Mars	1.774	213	2.279	1.667	111	1.010	2.975	2.758	903	33	13.723	2.927		
Avril	1.737	230	2.266	1.705	216	878	2.791	2.982	806	27	13.638	2.999		
Mai	1.832	299	2.211	1.521	88	830	2.514	2.408	729	25	12.388	2.794		
Juin	1.667	234	2.109	1.717	104	818	2.392	2.264	669	24	11.998	2.608		
Juillet p											12.570	2.617		
Août p											11.412	2.353		
<i>Exportations.</i>														
1956 Moyenne	518	26	907	807	90	854	7.744	1.511	560	160	13.177	5.169	- 458	96,6
1957 Moyenne	472	35	918	865	77	918	7.635	1.601	596	158	13.275	5.503	- 1.027	92,8
1957 Septembre ...	406	36	840	960	56	1.074	7.359	1.477	697	157	13.062	5.153	- 122	99,1
Octobre	508	32	1.023	941	67	1.020	7.845	1.736	660	171	14.003	5.598	- 655	95,5
Novembre	540	36	758	837	65	969	7.659	1.527	583	158	13.132	5.616	- 708	94,9
Décembre	614	34	885	686	60	796	6.926	1.863	576	147	12.787	5.735	- 1.207	91,4
1958 Janvier	521	40	787	960	69	1.034	8.001	2.073	504	184	14.173	6.031	+ 855	106,4
Février	496	33	736	825	69	1.036	6.859	1.692	554	166	12.466	5.705	+ 199	101,6
Mars	535	33	821	783	72	1.116	7.173	1.677	603	163	12.976	5.682	- 747	94,6
Avril	568	36	721	757	62	1.082	6.975	1.965	620	155	12.941	5.663	- 697	94,9
Mai	463	33	676	751	47	903	6.850	1.664	545	157	12.089	5.475	- 299	97,6
Juin	527	43	677	752	52	758	5.994	1.739	555	141	11.238	5.745	- 760	93,7
Juillet p											12.668	5.309	+ 98	100,8
Août p											10.304	4.673	- 1.108	90,3
<i>Importations.</i>														
Quantités (milliers de tonnes)														
1956 Moyenne	285	17,4	2.444	1.459	11,2	145	160	42,1	5,8	2,0	4.572			
1957 Moyenne	283	22,4	2.508	1.540	10,1	144	161	39,2	6,6	1,3	4.715			
1957 Septembre ...	229	10,9	2.720	1.627	10,2	137	155	36,2	7,4	0,9	4.933			
Octobre	298	49,3	2.694	1.504	7,8	145	178	42,5	7,9	1,2	4.928			
Novembre	318	12,7	2.528	1.598	7,1	119	146	31,6	6,7	1,5	4.769			
Décembre	344	14,2	2.432	1.546	9,2	112	143	41,8	6,1	1,2	4.650			
1958 Janvier	305	12,2	2.299	1.622	6,9	150	141	49,4	5,8	1,3	4.592			
Février	259	10,8	2.202	1.418	9,3	177	128	35,8	6,1	1,1	4.247			
Mars	302	12,1	2.427	1.533	8,9	212	144	39,5	7,5	1,3	4.688			
Avril	277	47,0	2.355	1.520	18,7	144	134	43,4	7,8	1,0	4.548			
Mai	331	11,9	2.365	1.396	6,7	130	137	49,7	7,1	1,0	4.434			
Juin	288	12,3	2.389	1.578	8,8	150	129	37,7	7,2	1,0	4.601			
Juillet p											4.803			
Août p											4.850			
<i>Exportations.</i>														
1956 Moyenne	70	2,2	490	704	6,0	332	839	30,4	5,7	69,8	2.549			
1957 Moyenne	52	2,2	466	633	5,3	346	822	26,9	5,8	52,5	2.412			
1957 Septembre ...	37	2,0	490	709	4,3	446	763	23,4	6,1	53,5	2.535			
Octobre	66	1,1	447	671	5,0	371	853	28,3	6,3	51,6	2.501			
Novembre	75	2,0	415	594	4,9	380	784	25,9	5,7	51,7	2.338			
Décembre	69	1,8	383	634	4,3	310	736	34,9	5,6	50,6	2.230			
1958 Janvier	66	1,4	307	684	4,7	376	802	38,5	5,0	65,1	2.350			
Février	60	1,7	290	571	4,9	407	757	29,4	5,0	59,0	2.185			
Mars	67	2,3	365	554	5,1	438	769	26,4	6,0	50,5	2.284			
Avril	93	2,1	377	492	4,7	417	797	44,0	6,2	52,4	2.285			
Mai	59	1,5	403	525	3,5	343	788	28,0	5,1	51,7	2.208			
Juin	72	2,4	367	494	4,2	270	665	25,3	5,6	50,5	1.956			
Juillet p											2.886			
Août p											2.206			

CHOMAGE

I. — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81¹

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de chômeurs contrôlés						Nombre de journées perdues		
	Chômeurs inscrits au cours du mois			Moyenne journalière			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
(milliers)									
1957 Août	77	84	161	62	22	84	1.426	497	1.923
Septembre	88	100	188	63	25	88	1.894	732	2.626
Octobre	85	101	186	64	30	94	1.479	676	2.155
Novembre	101	132	233	80	39	119	1.844	899	2.743
Décembre	128	294	422	98	92	190	2.754	2.583	5.337
1958 Janvier	141	252	393	115	89	204	2.761	2.142	4.903
Février	138	274	412	116	88	204	2.780	2.119	4.899
Mars	141	315	456	111	93	204	3.329	2.778	6.109
Avril	130	254	384	104	71	175	2.283	1.568	3.851
Mai	125	245	370	99	68	167	2.177	1.491	3.668
Juin	129	243	372	97	62	159	2.907	1.877	4.784
Juillet				98	52	150			
Août				97	49	146			

II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

81²

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
		(milliers)									

Moyenne journalière par mois

1957 Septembre	30	87,9	19,8	14,8	12,8	20,5	7,5	6,7	3,6	0,4	1,8
Octobre	23	93,6	22,5	14,2	15,1	21,2	7,5	7,2	3,5	0,5	1,9
Novembre	23	118,9	27,5	18,2	19,7	26,0	10,0	9,4	4,7	0,9	2,5
Décembre	28	189,8	38,9	28,3	34,2	43,8	15,6	13,8	8,9	2,5	3,8
1958 Janvier	24	204,0	41,2	28,7	34,3	45,2	17,3	17,3	10,6	4,3	5,1
Février	24	204,0	39,9	28,0	34,4	46,6	18,1	17,7	10,2	4,1	5,0
Mars	30	203,6	41,7	26,5	33,4	46,3	19,7	17,9	10,7	3,2	4,2
Avril	22	174,9	35,5	20,9	27,9	42,0	21,6	16,1	7,4	0,8	2,7
Mai	22	166,5	32,8	19,5	26,9	41,0	22,0	14,4	7,0	0,5	2,4
Juin	30	159,0	32,3	20,7	23,9	40,0	20,0	13,3	6,0	0,5	2,3
Juillet	23	149,9	31,1	21,0	23,0	38,0	15,1	12,5	6,4	0,5	2,3
Août	29	145,7	30,0	20,0	20,3	35,7	16,7	13,3	7,0	0,6	2,1

Moyenne journalière par semaine

1958 Juillet 6 au 12 ...	6	153,1	32,6	21,2	23,1	39,0	16,8	12,4	5,3	0,5	2,2
13 au 19 ...	6	151,3	31,1	21,3	23,0	38,0	15,9	12,3	6,8	0,5	2,4
20 au 26 ...	5	140,5									
27 au 2/8.	6	153,7	31,0	20,7	23,9	37,5	16,1	13,1	8,5	0,5	2,4
Août 3 au 9 ...	6	151,4	31,3	20,8	22,5	36,7	16,6	13,1	7,8	0,5	2,1
10 au 16 ...	5	142,7	30,0	19,9	20,9	37,6	13,3	12,9	5,5	0,6	2,0
17 au 23 ...	6	141,1	29,1	20,2	18,7	35,8	16,3	12,8	5,4	0,6	2,2
24 au 30 ...	6	149,7	29,5	19,7	19,8	34,5	21,4	13,4	8,7	0,6	2,1
31 au 6/9.	6	142,9	30,0	19,3	19,7	34,3	15,6	14,1	7,4	0,5	2,0

1 Chiffres non disponibles par suite des congés payés.

III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES

81³

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Total			Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	(milliers)								
1956 Moyenne	101,4	43,4	144,8	61,4	29,7	91,1	40,0	13,7	53,7
1957 Moyenne	83,3	33,5	116,8	55,7	22,2	77,9	27,6	11,3	38,9
1957 Août	57,4	26,2	83,6	44,1	17,9	62,0	13,3	8,3	21,6
Septembre	61,1	26,8	87,9	44,8	18,6	63,4	16,3	8,2	24,5
Octobre	64,1	29,5	93,6	45,5	18,7	64,2	18,6	10,8	29,4
Novembre	81,4	37,5	118,9	57,2	22,7	79,9	24,2	14,8	39,0
Décembre	138,3	51,5	189,8	72,0	26,3	98,3	66,3	25,2	91,5
1958 Janvier	153,3	50,7	204,0	85,5	29,5	115,0	67,8	21,2	89,0
Février	153,4	50,6	204,0	86,6	29,4	116,0	66,8	21,2	88,0
Mars	153,0	50,6	203,6	82,6	28,4	111,0	70,4	22,2	92,6
Avril	123,8	51,1	174,9	76,1	27,4	103,5	47,7	23,7	71,4
Mai	116,6	49,9	166,5	71,5	27,3	98,8	45,1	22,6	67,7
Juin	111,3	47,7	159,0	70,6	26,1	96,7	40,7	21,6	62,3
Juillet	106,2	43,7	149,9	73,0	25,1	98,1	33,2	18,6	51,8
Août	105,4	40,3	145,7	72,0	24,9	96,9	33,4	15,4	48,8

IV. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPES DE PROFESSIONS

81⁴

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés) (milliers)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Agriculture	Forêt chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameuble- ment	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation Tabac	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels- restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total
Chômeurs complets																									
1957 Juin	4,7	0,5	0,8	0,6	1,4	1,2	12,6	2,6	7,1	0,9	0,5	0,5	7,4	3,6	1,4	3,5	5,4	—	—	2,3	2,4	0,2	5,8	0,9	66,3
Juillet	4,9	0,5	0,8	0,6	1,3	1,1	12,3	2,5	7,2	0,9	0,5	0,4	7,3	3,8	1,4	3,0	5,3	—	—	1,6	2,4	0,1	5,7	0,8	64,4
Août	3,8	0,4	0,9	0,5	1,3	1,0	11,6	2,5	7,1	0,9	0,4	0,4	7,1	3,9	1,4	3,1	5,2	—	—	1,6	2,3	0,2	5,7	0,7	62,0
Septembre ...	3,9	0,4	0,8	0,5	1,5	1,4	11,3	2,4	7,0	0,9	0,5	0,4	7,1	3,5	1,3	3,2	5,2	—	—	2,9	2,3	0,2	6,0	0,7	63,4
Octobre	2,6	0,4	0,8	0,5	1,9	1,7	11,5	2,5	7,4	0,9	0,5	0,5	7,3	3,4	1,3	3,1	5,3	—	—	3,7	2,2	0,2	5,9	0,6	64,2
Novembre	6,1	0,5	1,0	0,6	3,1	2,1	14,5	3,0	9,0	1,0	0,5	0,5	8,7	4,5	1,5	3,7	6,0	—	—	4,2	2,3	0,2	6,3	0,6	79,9
Décembre	8,5	0,6	1,1	0,8	4,4	1,8	20,3	4,1	10,7	1,1	0,6	0,6	10,6	5,9	1,8	4,7	6,8	—	—	4,1	2,4	0,2	6,5	0,6	98,2
1958 Janvier	9,5	0,6	1,1	1,0	5,3	1,7	25,7	4,8	12,9	1,3	0,7	0,6	12,4	7,0	1,9	5,6	8,1	—	—	4,4	2,6	0,3	6,8	0,7	115,0
Février	9,5	0,6	1,2	1,1	5,4	1,6	26,1	4,8	13,3	1,3	0,7	0,6	12,9	6,0	2,0	5,8	8,2	—	—	4,4	2,5	0,3	7,0	0,7	116,0
Mars	8,7	0,5	1,3	1,0	4,8	1,8	24,0	4,6	13,7	1,3	0,7	0,7	13,2	5,0	2,1	5,9	7,9	—	—	3,9	2,5	0,2	6,5	0,7	111,0
Avril	7,9	0,5	1,4	1,0	2,7	2,3	20,4	4,6	14,2	1,4	0,7	0,5	13,4	4,7	2,1	5,7	7,6	—	—	3,1	2,4	0,2	6,0	0,7	103,5
Mai	5,1	0,5	1,4	0,9	2,2	2,1	19,0	4,8	14,5	1,4	0,7	0,5	13,7	4,9	2,1	5,3	7,6	—	—	2,9	2,3	0,2	5,9	0,8	98,8
Juin	5,2	0,5	1,3	0,8	2,2	2,0	18,0	5,0	15,1	1,4	0,7	0,5	13,4	5,1	2,1	4,4	7,5	—	—	2,4	2,3	0,2	5,8	0,8	96,7
Chômeurs partiels et accidentels																									
1957 Juin	1,1	0,3	0,3	0,1	0,2	0,3	2,0	0,7	4,2	0,3	0,1	0,1	4,7	3,4	2,3	1,1	1,5	4,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	27,3
Juillet	0,8	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3	2,0	0,6	5,9	0,3	0,1	0,1	5,2	3,7	1,7	1,6	1,6	4,1	0,0	0,1	0,3	0,0	0,2	0,0	29,6
Août	0,8	0,3	0,1	0,1	0,4	0,2	1,9	0,6	1,2	0,4	0,1	0,1	5,1	3,5	0,9	0,9	1,3	3,1	0,0	0,2	0,3	0,0	0,1	0,0	21,6
Septembre ...	0,9	0,4	0,1	0,1	0,9	0,5	2,4	0,5	1,4	0,3	0,1	0,1	5,3	3,1	0,8	1,0	1,3	4,7	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	24,5
Octobre	0,6	0,4	0,1	0,1	1,2	0,9	2,1	0,6	2,4	0,4	0,1	0,1	6,5	4,2	1,6	1,0	1,4	5,0	0,0	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	29,4
Novembre	0,7	0,5	0,6	0,2	0,8	0,6	3,7	0,8	3,7	0,5	0,1	0,1	8,6	6,7	2,3	1,1	1,6	5,6	0,1	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	39,0
Décembre	1,5	0,7	0,7	1,0	1,3	0,4	32,3	3,3	6,3	0,7	0,5	0,1	16,4	11,4	3,3	1,9	3,1	5,5	0,1	0,4	0,4	0,0	0,2	0,1	91,6
1958 Janvier	1,3	1,5	0,7	2,0	1,4	0,3	31,5	3,3	6,7	0,5	0,3	0,2	15,7	8,9	1,8	1,8	3,6	6,3	0,2	0,4	0,3	0,0	0,3	0,0	89,0
Février	1,6	1,4	0,6	2,2	1,6	0,4	28,9	3,1	7,3	0,5	0,4	0,2	18,4	7,0	1,9	2,0	3,6	5,8	0,2	0,3	0,3	0,0	0,3	0,0	88,0
Mars	1,1	1,2	4,4	1,5	1,4	0,8	29,1	2,8	7,5	0,6	0,5	0,2	19,7	6,0	2,5	2,4	3,3	6,2	0,4	0,3	0,4	0,0	0,3	0,0	92,6
Avril	0,6	0,4	10,3	0,8	0,8	1,7	4,0	1,5	7,5	1,0	0,7	0,3	20,5	6,3	3,2	2,0	2,2	6,3	0,5	0,3	0,3	0,0	0,2	0,0	71,4
Mai	0,5	0,3	10,3	0,7	0,6	1,4	3,1	1,5	7,5	0,7	0,5	0,2	20,7	5,7	3,3	1,7	2,1	5,9	0,3	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	67,7
Juin	1,5	0,3	8,4	0,4	0,6	0,9	2,9	1,5	6,8	0,8	0,4	0,2	17,0	6,7	3,8	1,5	2,1	5,3	0,5	0,2	0,3	0,0	0,2	0,0	62,3
Total des chômeurs contrôlés																									
1957 Juin	5,8	0,8	1,1	0,7	1,5	1,4	14,5	3,3	11,4	1,2	0,6	0,6	12,1	7,1	3,7	4,6	6,9	4,0	0,0	2,6	2,6	0,2	6,0	0,9	93,6
Juillet	5,7	0,7	1,0	0,8	1,7	1,5	14,2	3,1	13,1	1,2	0,6	0,5	12,5	7,5	3,1	4,6	6,9	4,1	0,0	1,7	2,6	0,2	5,9	0,8	94,0
Août	4,6	0,8	0,9	0,6	1,7	1,2	13,5	3,1	8,3	1,3	0,5	0,5	12,2	7,4	2,3	4,0	6,5	3,1	0,0	1,8	2,6	0,2	5,8	0,7	83,6
Septembre ...	4,7	0,8	1,0	0,6	2,5	1,8	13,7	2,9	8,4	1,3	0,6	0,5	12,4	6,5	2,2	4,1	6,5	4,7	0,0	3,2	2,4	0,2	6,2	0,7	87,9
Octobre	3,3	0,8	1,0	0,6	3,1	2,6	13,6	3,1	9,8	1,3	0,5	0,6	13,8	7,6	2,9	4,1	6,7	5,0	0,0	4,0	2,3	0,2	6,1	0,6	93,6
Novembre	6,7	1,0	1,5	0,8	3,9	2,7	18,3	3,9	12,7	1,5	0,6	0,6	17,2	11,2	3,9	4,8	7,6	5,6	0,1	4,5	2,5	0,2	6,5	0,6	118,9
Décembre	10,0	1,3	1,8	1,8	5,7	2,2	52,6	7,4	17,0	1,8	1,1	0,7	27,0	17,3	5,1	6,6	9,9	5,5	0,1	4,5	2,8	0,2	6,7	0,7	189,8
1958 Janvier	10,8	2,1	1,8	3,0	6,7	2,0	57,2	8,1	19,6	1,8	1,0	0,8	28,1	15,9	3,7	7,4	11,7	6,3	0,2	4,8	2,9	0,3	7,1	0,7	204,0
Février	11,1	2,0	1,8	3,3	7,0	2,0	55,0	7,9	20,6	1,8	1,1	0,8	31,3	13,0	3,9	7,8	11,8	5,8	0,2	4,7	2,8	0,3	7,3	0,7	204,0
Mars	9,8	1,7	5,7	2,5	6,2	2,6	53,1	7,4	21,2	1,9	1,2	0,9	32,9	11,0	4,6	8,3	11,2	6,2	0,4	4,2	2,9	0,2	6,8	0,7	203,6
Avril	8,5	0,9	11,7	1,8	3,5	4,0	24,4	6,1	21,7	2,4	1,4	0,8	33,9	11,0	5,3	7,7	9,8	6,3	0,5	3,4	2,7	0,2	6,2	0,7	174,9
Mai	5,6	0,8	11,7	1,6	2,8	3,5	22,1	6,3	22,0	2,1	1,2	0,7	34,4	10,6	5,4	7,0	9,7	5,9	0,3	3,2	2,5	0,2	6,1	0,8	166,5
Juin	6,7	0,8	9,7	1,2	2,8	2,9	20,9	6,5	21,9	2,2	1,1	0,7	30,4	11,8	5,9	5,9	9,6	5,3	0,5	2,6	2,6	0,2	6,0	0,8	159,0

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES ¹ (millions de francs)

85¹

Rubriques	1957 30 novembre	1957 31 décembre	1958 31 janvier	1958 28 février	1958 31 mars	1958 30 avril	1958 31 mai	1958 30 juin
ACTIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	2.845	5.908	2.624	2.733	4.261	2.997	3.144	3.096
Prêts au jour le jour	1.402	848	1.111	1.459	1.064	2.173	2.224	1.984
Banquiers	5.219	4.304	5.121	4.479	5.194	5.386	5.012	5.412
Maison-mère, succursales et filiales ...	925	1.066	828	935	1.129	1.083	1.019	1.333
Autres valeurs à recevoir à court terme	4.630	4.481	4.224	4.345	4.048	5.066	4.904	4.717
Portefeuille-effets	44.747	44.270	44.562	45.024	47.067	48.173	49.487	49.950
a) Portefeuille commercial ²	15.083	15.596	14.265	15.095	16.722	16.997	16.750	16.493
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	14.566	14.156	16.793	17.433	16.677	16.885	17.824	18.220
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	15.098	14.518	13.504	12.496	13.668	14.291	14.913	15.237
Reports et avances sur titres	1.093	1.114	1.175	1.131	1.109	1.110	1.075	1.064
Débiteurs par acceptations	8.833	9.326	9.166	8.923	8.919	8.752	9.140	9.533
Débiteurs divers	21.407	21.638	21.765	22.365	21.415	22.234	22.401	21.765
Portefeuille-titres	24.820	24.474	24.402	24.580	24.482	25.226	24.837	25.229
a) Valeurs de la réserve légale	294	295	295	295	296	317	317	321
b) Fonds publics belges	22.032	21.692	21.787	21.966	21.882	22.599	22.214	22.598
c) Fonds publics étrangers	78	78	78	78	78	78	83	81
d) Actions de banques	1.140	1.113	1.129	1.130	1.133	1.134	1.134	1.134
e) Autres titres	1.276	1.296	1.113	1.111	1.093	1.098	1.089	1.095
Divers	1.086	976	928	806	812	871	877	929
Capital non versé	5	5	5	5	6	6	6	6
Total disponible et réalisable ...	117.012	118.410	115.911	116.785	119.506	123.077	124.126	125.018
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	24	21	21	21	23	24	24	24
Immeubles	993	1.001	1.000	1.009	1.018	1.016	1.018	1.017
Participation dans les filiales immobil.	267	267	267	267	267	267	267	267
Créances sur filiales immobilières ...	331	340	333	340	338	335	342	350
Matériel et mobilier	129	121	123	127	131	134	137	135
Total de l'immobilisé ...	1.744	1.750	1.744	1.764	1.777	1.776	1.788	1.793
Total général actif ...	118.756	120.160	117.655	118.549	121.283	124.853	125.914	126.811
PASSIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	395	296	994	1.588	787	1.641	838	783
Emprunts au jour le jour	22	90	39	37	23	26	22	42
Banquiers	7.990	6.786	6.509	6.084	6.799	7.267	7.432	8.157
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.630	2.054	1.577	1.528	1.581	1.630	1.609	1.490
Acceptations	8.833	9.326	9.166	8.923	8.919	8.752	9.140	9.533
Autres valeurs à payer à court terme	2.619	2.255	2.370	2.620	2.181	2.801	2.433	2.116
Créditeurs pour effets à l'encaissement	848	861	770	777	767	887	854	782
Dépôts et comptes courants	78.924	81.113	78.661	79.584	82.989	83.809	85.062	85.635
a) A vue et à un mois au plus ³ ...	68.029	69.307	65.867	66.037	68.987	69.598	71.512	71.983
b) A plus d'un mois	10.895	11.806	12.794	13.547	14.002	14.211	13.550	13.652
Obligations et bons de caisse	4.794	4.938	5.045	5.175	5.320	5.447	5.581	5.793
Montants à libérer sur titres et partic.	629	634	627	623	623	620	618	618
Divers	3.996	3.622	3.869	3.565	3.164	3.607	3.956	3.349
Total de l'exigible ...	110.680	111.975	109.627	110.504	113.153	116.487	117.545	118.298
C. Non exigible :								
Capital	4.749	4.844	4.679	4.679	4.784	4.985	4.984	4.985
Fonds indis. par prime d'émission ...	140	139	140	140	140	140	140	140
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) ...	299	299	299	299	301	321	321	325
Réserve disponible	2.818	2.825	2.834	2.861	2.835	2.845	2.849	2.990
Provisions	70	78	76	76	70	75	75	73
Total du non exigible ...	8.076	8.185	8.028	8.045	8.130	8.366	8.369	8.513
Total général passif ...	118.756	120.160	117.655	118.549	121.283	124.853	125.914	126.811

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

² L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts parastatiques s'élevait aux 30 novembre, 31 décembre 1957, 31 janvier, 28 février, 31 mars, 30 avril, 31 mai et 30 juin 1958 respectivement à 11.228, 12.804, 12.423, 11.247, 10.423, 9.401, 8.849 et 7.898 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

³ Y compris les dépôts inscrits en carnets ou livrets sur lesquels il peut être disposé à concurrence de 5.000 francs par période de quatorze jours, et, à concurrence de 50.000 francs maximum, par période de quatorze jours, moyennant un préavis de quatorze jours au moins. Pour les mois de novembre, décembre 1957, janvier, février, mars, avril, mai et juin 1958, ces dépôts s'élevaient respectivement à 10.522, 10.513, 10.608, 10.543, 10.497, 10.478, 10.488 et 10.548 millions de francs.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

85²

(millions de francs)

	1958 24 juillet	1958 31 juillet	1958 7 août	1958 13 août	1958 21 août	1958 28 août	1958 4 septembre	1958 11 septembre
ACTIF								
Encaisse en or	58.057	59.107	59.634	59.808	60.684	60.625	61.090	61.090
Avoirs sur l'étranger	2.011	1.011	1.254	1.077	865	795	884	873
Devises étrangères et or à recevoir	425	425	425	—	—	—	—	—
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	7.790	7.743	7.743	7.742	7.846	7.846	7.798	7.798
b) pays membres de l'U.E.P.	788	862	1.019	1.042	492	629	617	721
c) autres pays	896	879	874	871	886	882	879	866
Débiteurs pour change et or, à terme ...	12	25	37	37	37	45	45	50
Effets commerciaux sur la Belgique	4.720	5.313	4.269	3.792	3.240	3.031	3.377	2.452
Avances sur nantissement	908	1.351	1.054	327	262	478	393	261
Effets publics (art. 20 des statuts. Con- ventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	7.890	8.065	8.240	9.040	7.615	7.615	7.940	9.040
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	40	40	40	40	40	40	39	39
c) autres effets publics belges	—	—	—	—	—	—	—	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	681	690	693	701	724	732	723	733
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	2	1	2	1	2	2	1
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.243	34.243	34.243	34.243	34.243	34.243	34.243	34.243
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.375	2.376	2.376	2.376	2.376	2.376	2.376	2.376
Immeubles, matériel et mobilier	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	1.001	1.001	1.000	1.001	1.001	1.001	999	999
Divers	665	643	737	760	745	736	783	823
	123.920	125.192	125.055	124.275	122.473	122.492	123.604	123.781

PASSIF

Billets en circulation	115.808	117.394	117.224	116.194	114.980	114.977	116.448	115.606
Comptes courants :								
Compte ordinaire ...	4	11	4	7	20	19	15	12
Comptes Accord de Trésor public } Coop. Economique	19	19	19	19	19	19	19	19
Taxe exceptionnelle de conjunct. (Loi du 12-3-1957) ...	455	424	424	424	374	448	448	427
Banques à l'étranger : comptes ordin.	147	146	150	154	153	150	144	147
Comptes courants divers	1.522	1.106	1.092	1.736	1.222	1.153	1.010	1.951
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
Pays membres de l'U.E.P.	170	228	225	210	118	141	59	94
Autres pays	255	303	304	334	369	356	373	405
Total des engagements à vue	118.380	119.631	119.442	119.078	117.255	117.263	118.516	118.661
Provision spéciale :								
Convention du 14-9-54 : S.N.C.I.	725	725	675	675	675	675	550	550
Devises étrangères et or à livrer	463	472	499	73	89	93	68	91
Caisse de Pensions du Personnel	1.001	1.001	1.000	1.001	1.001	1.001	999	999
Divers	972	984	1.060	1.069	1.074	1.081	1.092	1.101
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979
	123.920	125.192	125.055	124.275	122.473	122.492	123.604	123.781

DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

(millions de francs)

Rubriques	1957 31 décembre	1958 31 janvier	1958 28 février	1958 31 mars	1958 30 avril	1958 31 mai	1958 30 juin	1958 31 juillet
ACTIF								
Encaisse or	4.032	3.810	3.896	4.313	4.262	4.212	4.160	4.111
Avoirs en monnaies convertibles en or ...	2.368	2.697	2.431	2.673	3.069	2.013	1.927	1.907
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes	1	—	1	1	1	—	2	—
Certificats du Trésor belge	100	300	550	1.800	1.905	1.720	1.720	1.421
Autres avoires	616	617	483	432	436	782	345	434
Avoirs en autres monnaies	24	25	26	22	24	22	28	27
Monnaies étrangères et or à recevoir	1.058	1.058	922	58	1	58	11	44
Débiteurs pour change et or à terme ...	—	—	2	2	1	1	1	2
Effets commerc. sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi	303	190	213	260	259	269	196	238
Avances sur fonds publ. et subs. précieuses	17	51	10	13	19	62	161	53
Avoirs aux Offices des Chèques postaux ...	10	10	5	10	6	9	11	8
Effets publics (stat. : art. 6, § 1, n° 3) Emis par le Congo Belge	310	305	165	—	50	330	330	260
Avances (Stat. : art. 6, § 1, n° 4, litt. a et c) à des organismes créés ou régis par des disp. lég. partic. ou dont les engag. sont garantis par le Congo Belge	282	285	284	319	314	293	315	302
Effets publics belges émis en francs cong.	2.390	2.034	1.825	1.717	1.629	1.629	1.630	1.630
Fonds publics :								
Stat. : art. 6, § 1, n°s 12 et 13	1.190	1.201	1.209	1.216	1.216	1.393	1.401	1.406
Stat. : art. 6, § 2, n° 4, al. 2	157	168	188	189	192	9	11	13
Immeubles, matériel et mobilier	301	307	310	318	334	332	345	348
Divers	132	109	123	126	178	152	168	174
	13.291	13.167	12.643	13.469	13.896	13.286	12.762	12.378
PASSIF								
Billets et monnaies métalliques en circul.	5.885	5.795	5.814	5.679	5.518	5.462	5.719	5.920
Comptes courants et créditeurs divers :								
Congo Belge	3.310	2.790	1.878	1.955	1.621	1.579	1.411	1.452
Ruanda-Urundi	30	15	10	37	201	116	83	84
Comptes courants divers	1.667	1.699	1.934	1.931	1.945	1.860	1.857	1.577
Valeurs à payer	316	238	275	198	223	336	317	245
Total des engagements à vue	11.208	10.537	9.911	9.800	9.508	9.353	9.387	9.278
Créditeurs pour change et or à terme	—	—	—	—	—	—	10	42
Engagements en francs belges :								
A vue	1.011	1.070	1.075	898	1.091	1.120	967	826
A terme	141	113	89	1.258	1.658	1.829	1.438	1.212
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles	2	523	520	561	731	31	11	28
En autres devises	9	10	10	9	9	15	12	7
Monnaies étrangères et or à livrer	56	56	171	58	1	57	11	44
Divers	458	452	461	479	492	383	428	443
Capital	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement	256	256	256	256	256	348	348	348
	13.291	13.167	12.643	13.469	13.896	13.286	12.762	12.378

Mois		Comptes Chèques postaux 1 3	Mois		Dépôts à vue dans les banques 2 3
1957	Juin	4,01	1957	Mai	2,25
	Juillet	3,99		Juin	2,11
	Août	4,01		Juillet	2,10
	Septembre	3,85		Août	2,00
	Octobre	4,07		Septembre	1,96
	Novembre	4,53		Octobre	2,05
	Décembre	4,47		Novembre	2,28
1958	Janvier	4,40	1958	Décembre	2,36
	Février	4,21		Janvier	2,13
	Mars	4,03		Février	2,11
	Avril	4,33		Mars	1,99
	Mai	4,32		Avril	2,26
	Juin	4,05		Mai	2,31
	Juillet	4,25		Juin	2,08
	Août	4,09		Juillet	1,98

1 Voir tableau n° 86.

2 Méthode d'établissement : voir notre *Bulletin d'Information et de Documentation* d'octobre 1950, p. 222.

3 Chiffres réduits en mois-type de 25 jours.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE INTERIEUR

(en milliards de francs)

Fin de mois	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale détenue par					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	Mouvements du stock monétaire total		
	Billets et mon- naies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire	le Trésor et les pouvoirs publics subor- donnés	les entreprises et particuliers **			Stock de monnaie scripturale					
					Comptes courants à la Banque Nationale de Belgique	Avoirs en comptes chèques postaux	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établis- sements paraéta- tiques					Total	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (3) + (9)	(11) = (8) (10)	(12)		
1956	Mai	5,4	107,2	110,1	6,9	0,4	22,0	53,5	75,9	82,8	192,9	57,1	+ 1,1
	Juin	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1	+ 2,2
	Juillet	5,4	110,1	113,1	6,0	0,4	22,3	52,6	75,3	81,3	194,4	58,2	- 0,7
	Août	5,4	109,9	113,0	6,5	0,3	21,6	53,5	75,4	81,9	194,9	58,0	+ 0,5
	Septembre ..	5,4	109,8	112,8	7,7	0,4	21,2	53,9	75,5	83,2	196,0	57,6	+ 1,1
	Octobre	5,4	110,7	113,6	5,8	0,3	21,3	54,7	76,3	82,1	195,7	58,1	- 0,3
	Novembre	5,4	110,0	112,9	5,7	0,3	21,6	54,2	76,1	81,8	194,7	58,0	- 1,0
	Décembre	5,4	111,5	114,4	6,4	0,6	21,9	55,6	78,1	84,5	198,9	57,5	+ 4,2
1957	Janvier	5,4	109,8	112,6	6,4	0,4	22,3	53,9	76,6	83,0	195,6	57,6	- 3,3
	Février	5,4	110,4	113,2	6,2	0,5	21,6	53,6	75,7	81,9	195,1	58,0	- 0,5
	Mars	5,2	110,9	113,6	7,2	0,4	21,5	55,5	77,4	84,6	198,2	57,3	+ 3,1
	Avril	5,2	110,5	113,3	7,1	0,4	22,4	54,2	77,0	84,1	197,4	57,4	- 0,7
	Mai	5,3	110,7	113,6	6,7	0,3	22,1	54,8	77,2	83,9	197,5	57,5	+ 0,1
	Juin	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4	+ 4,4
	Juillet	5,1	112,3	115,1	6,4	0,4	22,3	54,2	76,9	83,3	198,4	58,0	- 3,5
	Août	5,4	111,9	114,7	6,1	0,3	21,3	52,8	74,4	80,5	195,2	58,8	- 3,2
	Septembre ..	5,3	111,5	114,4	6,7	0,3	21,4	51,6	73,3	80,0	194,4	58,9	- 0,8
	Octobre	5,3	111,5	114,5	5,8	0,3	22,4	51,3	74,0	79,8	194,3	58,9	- 0,1
	Novembre	5,3	111,0	113,9	5,4	0,5	21,8	51,7	74,0	79,4	193,3	58,9	- 1,0
	Décembre	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,4	53,2	76,5	82,9	198,4	58,2	+ 5,1
1958	Janvier	5,4	110,2	113,1	5,6	0,5	23,0	50,0	73,5	79,1	192,2	58,8	- 6,2
	Février	5,4	111,0	113,9	5,2	0,4	22,9	50,7	74,0	79,2	193,1	59,0	+ 0,9
	Mars	5,4	111,7	114,5	6,4	0,4	22,2	53,5	76,1	82,5	197,0	58,1	+ 3,9
	Avril	5,4	113,1	115,9	6,7	0,5	23,7	54,1	78,3	85,0	200,9	57,7	+ 3,9
	Mai	5,4	114,2	116,9	6,7	0,4	23,1	56,3	79,8	86,5	203,4	57,5	+ 2,5
	Juin	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3	+ 2,7
	Juillet	5,5	117,4	120,2	6,3	0,4	24,1	55,7	80,2	86,5	206,7	58,1	+ 0,6

* Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.

** Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONETAIRES

(en milliards de francs)

85⁴

Dates	Stock monétaire				Avoirs extérieurs nets			Créances sur le Trésor et sur d'autres emprunteurs publics			Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Divers			Comptes pour balance	Total	Sous déduction de					Différence (20) - (21) à (25)			
	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale			Total	Avoirs et engagements à vue (montants nets)		Autres avoirs et engagements nets (montants nets)	Total	Dettes de l'Etat	Total	Logés dans les organismes monétaires	Pour mémoire Logés dans et hors des organismes monétaires	Solde des opérations du Crédit Communal de Belgique, de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et du Fonds Monétaire, autres qu'à court terme	Opérations spécifiques de prêts et emprunts avec des organismes financiers non monétaires			Solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux	Total	Engagements quasi monétaires des organismes émetteurs de monnaie envers l'économie nationale				Emprunts obligataires (banques de dépôts)		
		détenue par les entreprises et particuliers	détenue par les pouvoirs publics	Total		B.N.B.	Banques privées													Détenu par les entreprises et particuliers	Dépôts détenus par les entreprises et particuliers	Détenu par le Trésor			Écart entre les fonds propres et immobilisations et participations (Banque Nationale, Institut de Récompte et banques de dépôts)	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	
1951 Mars	89,6	57,8	6,9	64,7	154,3	+36,7	- 3,1	+1,2	34,8	98,7	1,4	2,0	102,1	35,5	39,9	+0,8	+0,7	-1,9	+1,7	173,7	-12,5	-1,9	-0,1	-4,6	-0,3	154,3
Juin	92,2	58,3	6,6	64,9	157,1	+39,7	- 3,7	+1,1	37,1	100,2	1,5	1,8	103,5	34,6	39,5	+0,5	+1,1	-1,8	+1,6	176,6	-12,4	-1,6	-0,3	-4,9	-0,3	157,1
Septembre ...	96,0	59,7	6,9	66,6	162,6	+46,6	- 4,3	+1,1	43,4	104,5	1,5	1,0	107,0	32,5	36,7	+0,8	+0,9	-1,9	+1,3	184,0	-13,2	-1,6	-1,0	-5,2	-0,4	162,6
Décembre	99,1	62,0	7,4	69,4	168,5	+50,2	- 5,8	+1,4	45,8	105,1	1,3	1,6	108,0	36,2	42,1	+1,1	+0,7	-2,0	+2,1	191,9	-14,1	-2,4	-1,1	-5,2	-0,6	168,5
1952 Mars	99,0	63,6	7,3	70,9	169,9	+55,1	- 5,1	+2,3	52,3	105,2	1,4	0,9	107,5	35,3	41,5	-0,1	+0,6	-2,1	+1,4	194,9	-16,1	-1,6	-1,3	-5,1	-0,9	169,9
Juin	100,6	64,2	6,8	71,0	171,6	+56,2	- 4,2	+2,2	54,2	108,4	1,4	0,8	110,6	33,7	40,3	-0,4	+0,1	-1,2	+1,0	198,0	-17,7	-1,5	-1,3	-5,2	-0,7	171,6
Septembre ...	100,3	65,0	7,0	72,0	172,3	+51,9	- 4,2	+2,8	50,5	116,0	1,5	0,4	117,9	32,6	40,1	-0,1	-0,2	-1,5	+1,1	200,3	-18,9	-1,5	-1,4	-5,4	-0,8	172,3
Décembre	102,0	65,1	7,4	72,5	174,5	+51,0	- 4,3	+3,7	50,4	115,2	1,4	0,3	116,9	36,5	43,3	-	-0,1	-1,6	+0,2	202,3	-18,6	-1,6	-1,4	-5,2	-1,0	174,5
1953 Mars	101,4	65,0	6,9	71,9	173,3	+49,1	- 4,6	+3,2	47,7	119,0	1,7	-	120,7	35,9	43,5	-0,8	+0,3	-3,0	+0,6	201,4	-19,9	-1,7	-0,3	-5,1	-1,1	173,3
Juin	102,6	66,3	6,9	73,2	175,8	+48,8	- 4,0	+2,7	47,5	118,5	1,7	0,7	120,9	36,1	43,7	-1,5	+0,5	-1,4	+1,5	203,6	-19,3	-1,6	-0,5	-5,2	-1,2	175,8
Septembre ...	104,4	66,5	7,3	73,8	178,2	+49,7	- 3,4	+2,6	48,9	121,6	1,4	0,3	123,3	36,3	43,6	-0,4	+0,5	-2,0	+1,9	208,5	-19,9	-2,3	-1,2	-5,4	-1,5	178,2
Décembre	105,9	67,3	7,1	74,4	180,3	+52,4	- 4,8	+2,7	50,3	120,4	1,6	-	122,0	38,7	45,4	-0,4	+0,1	-1,9	+1,0	209,8	-20,6	-1,5	-0,2	-5,3	-1,9	180,3
1954 Mars	102,9	66,5	7,5	74,0	176,9	+52,3	- 6,8	+4,3	49,8	117,7	1,7	-	119,4	37,4	45,1	-0,9	+0,2	-1,5	+2,7	207,1	-21,1	-1,4	-0,1	-5,4	-2,2	176,9
Juin	104,3	69,9	8,1	78,0	182,3	+49,7	- 4,8	+2,9	47,8	121,9	1,8	0,2	123,9	38,2	46,2	-	+1,0	-1,9	+2,6	211,6	-19,6	-1,6	-0,1	-5,5	-2,5	182,3
Septembre ...	105,2	67,1	7,9	75,0	180,2	+49,6	- 4,4	+2,7	47,9	120,7	1,9	-	122,6	38,8	47,0	+0,8	+0,8	-2,5	+2,0	210,4	-20,2	-1,4	-0,1	-5,7	-2,8	180,2
Décembre	106,7	69,5	7,4	76,9	183,6	+50,5	- 3,7	+1,5	48,3	119,9	1,9	1,2	123,0	41,7	49,8	+1,5	+1,0	-1,2	+1,6	215,9	-21,3	-2,0	-0,1	-6,0	-2,9	183,6
1955 Mars	107,5	70,1	7,1	77,2	184,7	+53,7	- 4,7	+2,4	51,4	120,4	2,3	0,1	122,8	41,4	49,6	+0,9	+1,3	-1,4	+1,3	217,7	-22,3	-1,7	-0,1	-5,7	-3,2	184,7
Juin	108,6	71,7	7,3	79,0	187,6	+52,9	- 4,8	+2,7	50,8	121,1	2,6	0,9	124,6	43,0	50,1	+1,4	+1,3	-2,0	+2,2	221,3	-22,4	-1,7	-0,1	-6,1	-3,4	187,6
Septembre ...	109,7	70,3	7,4	77,7	187,4	+54,3	- 4,8	+2,9	52,4	120,9	2,5	1,4	124,8	41,4	49,5	+2,4	+1,3	-1,9	+1,0	221,4	-22,2	-2,0	-0,1	-6,2	-3,5	187,4
Décembre	110,7	74,1	7,9	82,0	192,7	+56,1	- 4,8	+3,4	54,7	122,4	2,9	0,7	126,0	44,4	52,0	+2,9	+1,3	-1,8	+0,9	228,4	-23,4	-2,4	-0,1	-6,0	-3,8	192,7
1956 Mars	109,5	74,0	7,5	81,5	191,0	+58,8	- 4,9	+3,6	57,5	121,8	2,9	0,7	125,4	43,4	52,0	+2,0	+1,1	-1,6	+0,5	228,2	-24,5	-2,4	-0,1	-6,2	-4,0	191,0
Juin	111,4	77,0	6,7	83,7	195,1	+59,2	- 3,8	+3,1	58,5	124,2	3,5	1,4	129,1	42,1	52,6	+1,6	+1,4	-1,4	+1,9	233,2	-24,5	-2,8	-0,1	-6,6	-4,1	195,1
Septembre ...	112,8	75,5	7,7	83,2	196,0	+59,2	- 5,1	+2,3	56,4	123,4	3,6	1,3	128,3	45,1	55,3	+2,2	+1,4	-1,9	+1,8	233,3	-23,6	-2,6	-	-6,9	-4,2	196,0
Décembre	114,4	78,1	6,4	84,5	198,9	+56,9	- 6,1	+3,2	54,0	123,4	4,1	2,0	129,5	49,0	58,4	+2,7	+1,2	-1,6	+0,6	235,4	-22,3	-3,2	-	-6,7	-4,3	198,9
1957 Mars	113,6	77,4	7,2	84,6	198,2	+53,2	- 6,2	+3,4	50,4	129,2	4,0	0,7	133,9	50,1	60,3	+0,2	+1,2	-1,5	+1,5	235,8	-23,3	-3,3	-	-6,6	-4,4	198,2
Juin	113,9	80,1	7,9	88,0	201,9	+53,3	- 4,8	+3,0	51,5	127,5	4,1	1,8	133,4	50,9	61,0	+1,0	+1,0	-1,9	+2,7	238,6	-21,9	-3,3	-	-7,1	-4,4	201,9
Septembre ...	114,4	73,3	6,7	80,0	194,4	+51,4	- 4,7	+2,6	49,3	124,3	4,2	1,2	129,7	50,9	60,0	+0,8	+1,3	-2,0	+2,5	232,5	-22,1	-3,9	-	-7,6	-4,5	194,4
Décembre	115,5	76,5	6,4	82,9	198,4	+57,0	- 3,9	+2,8	55,9	123,8	4,3	0,5	128,6	52,7	61,5	+0,4	+0,9	-2,3	+1,4	237,6	-23,4	-3,2	-0,2	-7,5	-4,9	198,4
1958 Mars	114,5	76,1	6,4	82,5	197,0	+60,5	- 2,4	+1,9	60,0	123,6	4,7	0,4	128,7	49,2	60,2	+0,1	+1,2	-2,1	+1,4	238,5	-25,4	-3,0	-0,4	-7,4	-5,3	197,0
Juin	118,1	80,4	7,6	88,0	206,1	+67,5	- 3,8	+3,1	66,8	128,5	4,9	1,9	135,3	46,7	58,3	-1,9	-0,1	-1,7	+2,6	247,7	-25,0	-2,5	-0,5	-7,8	-5,8	206,1

* Y compris les comptes d'organismes parasétatiques administratifs

ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE

(milliards de francs.)

85⁴

Périodes	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires				Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (6) = (1) + (5)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital des pouvoirs publics et des donations officielles)	Financement monétaire des pouvoirs publics		Monétisation de la dette de l'Etat et autres fonds publics	Crédits d'es-compte d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers logés dans les organismes monétaires	Différence entre fonds propres et immobilisations + participations des organismes monétaires	Emprunts obligataires des banques de dépôts	Opérations autres qu'à court terme du Fonds Monétaire, du Crédit Communal et de la Caisse Nationale de Crédit professionnel (soldes)	Divers		Comptes pour balance	Total (18) = de (7) à (17)
		Dépôts à terme et comptes spéciaux des exportateurs vers l'U.E.P.	Dépôts en devises de nationaux	Avoirs du Trésor	Total			Etat	Autres						Opérations spécifiques de prêts et d'emprunts avec des organismes financiers nationaux (soldes)	Créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux (soldes)		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
1952 1 ^{er} trimestre	+ 1,3	+ 2,0	- 0,8	+ 0,2	+ 1,4	+ 2,7	+ 4,4	+ 1,5	+ 0,1	- 0,4	- 0,9	-	- 0,3	- 1,1	- 0,2	- 0,1	- 0,3	+ 2,7
2 ^e trimestre	+ 1,8	+ 1,5	- 0,1	+ 0,1	+ 1,5	+ 3,3	+ 2,6	+ 2,1	-	+ 0,2	- 1,6	-	+ 0,1	- 0,3	- 0,4	+ 0,9	- 0,3	+ 3,3
3 ^e trimestre	+ 0,7	+ 1,2	-	-	+ 1,2	+ 1,9	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,1	-	- 1,1	- 0,2	- 0,1	+ 0,3	- 0,3	- 0,3	+ 0,2	+ 1,9
4 ^e trimestre	+ 2,2	- 0,3	+ 0,1	-	- 0,2	+ 2,0	- 0,1	- 1,5	- 0,1	+ 0,5	+ 3,9	+ 0,2	- 0,1	+ 0,1	+ 0,1	- 0,1	- 0,9	+ 2,0
Total ...	+ 6,0	+ 4,4	- 0,8	+ 0,3	+ 3,9	+ 9,9	+ 7,1	+ 5,2	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,3	-	- 0,4	- 1,0	- 0,8	+ 0,4	- 1,3	+ 9,9
1953 1 ^{er} trimestre	- 1,2	+ 1,3	+ 0,1	- 1,1	+ 0,3	- 0,9	- 0,3	+ 1,6	+ 0,4	- 0,2	- 0,5	-	- 0,1	- 0,8	+ 0,3	- 1,4	+ 0,1	- 0,9
2 ^e trimestre	+ 2,5	- 0,6	- 0,1	+ 0,2	- 0,5	+ 2,0	- 0,8	-	- 0,1	+ 1,3	+ 0,2	-	- 0,1	- 0,7	+ 0,2	+ 1,6	+ 0,4	+ 2,0
3 ^e trimestre	+ 2,4	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,8	+ 2,1	+ 4,5	- 1,2	+ 5,2	- 0,5	-	+ 0,2	- 0,2	- 0,3	+ 1,2	-	- 0,6	+ 0,7	+ 4,5
4 ^e trimestre	+ 2,1	+ 0,7	- 0,8	- 1,1	- 1,2	+ 0,9	+ 1,3	- 1,0	+ 0,2	-	+ 2,3	+ 0,1	- 0,4	-	- 0,4	+ 0,1	- 1,3	+ 0,9
Total ...	+ 5,8	+ 2,0	- 0,1	- 1,2	+ 0,7	+ 6,5	- 1,0	+ 5,8	-	+ 1,1	+ 2,2	- 0,1	- 0,9	- 0,3	+ 0,1	- 0,3	- 0,1	+ 6,5
1954 1 ^{er} trimestre	- 3,3	+ 0,5	- 0,1	- 0,1	+ 0,3	- 3,0	- 1,0	- 3,2	+ 0,1	+ 1,0	- 1,3	- 0,1	- 0,3	- 0,5	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,7	- 3,0
2 ^e trimestre	+ 5,3	- 1,4	+ 0,1	-	- 1,3	+ 4,0	- 2,8	+ 4,7	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,8	- 0,1	- 0,3	+ 0,9	+ 0,8	- 0,4	+ 0,1	+ 4,0
3 ^e trimestre	- 2,0	+ 0,5	- 0,2	-	+ 0,3	- 1,7	- 1,5	+ 0,2	-	+ 0,3	+ 0,6	- 0,2	- 0,2	+ 0,7	- 0,2	- 0,6	- 0,8	- 1,7
4 ^e trimestre	+ 3,3	+ 1,1	+ 0,7	-	+ 1,8	+ 5,1	+ 0,6	- 1,4	- 0,1	+ 1,7	+ 2,9	- 0,3	- 0,2	+ 0,8	+ 0,2	+ 1,2	- 0,3	+ 5,1
Total ...	+ 3,3	+ 0,7	+ 0,5	- 0,1	+ 1,1	+ 4,4	- 4,7	+ 0,3	+ 0,1	+ 3,2	+ 3,0	- 0,7	- 1,0	+ 1,9	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,7	+ 4,4
1955 1 ^{er} trimestre	+ 1,1	+ 1,0	- 0,3	-	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 2,2	+ 0,1	- 0,6	- 0,4	+ 0,3	- 0,3	- 0,6	+ 0,2	- 0,1	- 0,4	+ 1,8
2 ^e trimestre	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,1	-	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,5	- 1,1	+ 0,2	+ 1,6	+ 1,7	- 0,3	- 0,2	+ 0,5	-	- 0,6	+ 0,8	+ 3,1
3 ^e trimestre	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	-	-	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	- 0,1	+ 0,6	- 1,5	- 0,2	- 0,2	+ 1,0	-	+ 0,1	- 1,3	- 0,2
4 ^e trimestre	+ 5,3	+ 1,2	+ 0,4	-	+ 1,6	+ 6,9	+ 0,5	+ 2,3	+ 0,2	+ 0,4	+ 2,9	+ 0,2	- 0,2	+ 0,5	-	+ 0,1	-	+ 6,9
Total ...	+ 9,1	+ 2,1	+ 0,4	-	+ 2,5	+ 11,6	+ 4,1	+ 3,1	+ 0,4	+ 2,0	+ 2,7	-	- 0,9	+ 1,4	+ 0,2	- 0,5	- 0,9	+ 11,6
1956 1 ^{er} trimestre	- 1,7	+ 1,1	-	-	+ 1,1	- 0,6	+ 3,2	- 1,5	+ 0,1	+ 0,2	- 1,0	- 0,2	- 0,2	- 1,0	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,6
2 ^e trimestre	+ 4,1	-	+ 0,4	-	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 1,2	+ 0,2	+ 1,3	- 1,3	- 0,4	- 0,1	- 0,4	+ 0,4	+ 0,2	+ 1,5	+ 4,5
3 ^e trimestre	+ 0,8	- 0,9	- 0,2	-	- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 2,0	- 0,1	+ 0,3	+ 3,0	- 0,3	- 0,1	+ 0,7	-	- 0,5	- 0,3	- 0,3
4 ^e trimestre	+ 2,9	- 1,2	+ 0,5	-	- 0,7	+ 2,2	- 1,3	- 1,3	+ 0,6	+ 1,0	+ 3,9	+ 0,2	- 0,1	+ 0,5	- 0,3	+ 0,3	- 1,3	+ 2,2
Total ...	+ 6,1	- 1,0	+ 0,7	-	- 0,3	+ 5,8	+ 2,8	- 3,6	+ 0,8	+ 2,8	+ 4,6	- 0,7	- 0,5	- 0,2	- 0,1	+ 0,2	- 0,3	+ 5,8
1957 1 ^{er} trimestre	- 0,7	+ 1,0	+ 0,1	-	+ 1,1	+ 0,4	- 1,2	+ 4,0	- 0,5	- 1,3	+ 1,1	-	- 0,1	- 2,5	-	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,4
2 ^e trimestre	+ 3,7	- 1,4	-	-	- 1,4	+ 2,3	- 0,1	- 0,5	+ 0,1	+ 1,0	+ 0,8	- 0,5	-	+ 0,8	- 0,2	- 0,3	+ 1,2	+ 2,3
3 ^e trimestre	- 7,5	+ 0,2	+ 0,6	-	+ 0,8	- 6,7	- 2,5	- 3,0	+ 0,1	- 0,3	-	- 0,4	- 0,1	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,3	- 6,7
4 ^e trimestre	+ 4,0	+ 1,3	- 0,7	+ 0,2	+ 0,8	+ 4,8	+ 5,3	+ 0,3	+ 0,1	- 0,5	+ 1,8	+ 0,1	- 0,4	- 0,5	- 0,3	- 0,3	- 0,8	+ 4,8
Total ...	- 0,5	+ 1,1	-	+ 0,2	+ 1,3	+ 0,8	+ 1,5	+ 0,8	- 0,2	- 1,1	+ 3,7	- 0,8	- 0,6	- 2,4	- 0,3	- 0,7	+ 0,9	+ 0,8
1958 1 ^{er} trimestre	- 1,3	+ 2,0	- 0,2	+ 0,1	+ 1,9	+ 0,6	+ 3,9	-	+ 0,2	+ 0,3	- 3,5	+ 0,1	- 0,4	- 0,3	+ 0,3	+ 0,2	- 0,2	+ 0,6
2 ^e trimestre	+ 9,1	- 0,5	- 0,4	+ 0,1	- 0,8	+ 8,3	+ 6,4	+ 5,2	- 0,2	+ 2,0	- 2,4	- 0,4	- 0,5	- 2,1	- 1,3	+ 0,4	+ 1,2	+ 8,3

* Mouvement des crédits directs aux pouvoirs publics + solde de leurs opérations en capital avec l'étranger. (Pouvoirs publics : Etat et pouvoirs subordonnés).
1 Chiffres rectifiés.

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

BANQUE DE FRANCE
(milliards de francs français)

86¹

Rubriques	1958 6 février	1958 6 mars	1958 10 avril	1958 7 mai	1958 5 juin	1958 10 juillet	1958 7 août	1958 4 septembre
ACTIF								
Encaisse or	201	201	201	201	201	201	248	248
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes ¹	100	100	100	100	100	100	120	120
Disponibilités à vue à l'étranger	12	12	12	12	12	12	14	14
Monnaies divisionnaires	11	12	12	12	11	11	11	11
Comptes courants postaux	45	56	49	41	49	42	45	43
Av. au Fonds de Stabilisat. des changes ²	—	—	—	—	—	—	—	—
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique	4	4	4	4	4	4	—	—
Prêts sans intérêts à l'Etat ³	50	50	50	50	50	50	50	50
Av. provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 ⁴	426	426	426	426	426	426	426	426
Avances provisoires à l'Etat ⁵	175	175	175	175	175	175	175	175
Avances spéciales à l'Etat	390 ⁶	390 ⁶	390 ⁶	390 ⁶	390 ⁶	390 ⁶	390 ⁶	390 ⁶
Avances à l'Etat à échéance déterminée ⁷	98	61	111	74	105	101	100	110
Bons du Trésor achetés	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille d'escompte	1.887	1.912	1.947	1.916	2.029	2.042	2.033	2.018
<i>Effets escomptés sur la France</i>	582	595	566	611	624	619	619	604
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<i>Effets garant. par l'Office des céréales</i> ⁸	53	47	34	31	21	14	9	7
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	1.252	1.270	1.347	1.274	1.384	1.409	1.405	1.407
Effets négociables achetés en France ⁹	264	293	247	332	304	261	240	219
Avances à 30 jours sur effets publics	23	25	19	21	22	23	22	20
Avances sur titres	10	10	9	10	9	9	9	10
Avances sur or	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtel et mobilier de la Banque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rentes pourvues d'affectations spéciales ¹⁰	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Effets en cours de recouvrement	26	24	32	31	28	29	21	36
Divers	52	52	52	50	51	52	54	56
Total ...	3.774	3.803	3.836	3.845	3.966	3.928	3.958	3.946

PASSIF

Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	3.200	3.229	3.272	3.286	3.311	3.370	3.404	3.395
Comptes courants créditeurs	451	446	445	461	537	430	438	423
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères</i>	373	373	372	389	465	352	360	345
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	78	73	73	72	72	78	78	78
Capital de la Banque	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Bénéfices en addition au capital ¹¹	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Réserves mobilières légales ¹⁰	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserve immobilière	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Divers	122	127	118	97	117	128	115	127
Total ...	3.774	3.803	3.836	3.845	3.966	3.928	3.958	3.946

¹ Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957.

² Convention du 27 juin 1949.

³ Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 20 mars 1947.

⁴ Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.

⁵ Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1^{er} septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 20 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1^{er} octobre 1947.

⁶ Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957, convention du 9 janvier 1958 approuvée par la loi du 29 janvier 1958.

⁷ Convention du 6 novembre 1957 approuvée par la loi du 7 novembre 1957, convention du 9 janvier 1958 approuvée par la loi du 29 janvier 1958.

⁸ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941.

⁹ Décret du 17 juin 1938.

¹⁰ Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1838, loi du 9 juin 1857.

¹¹ Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897.

BANK OF ENGLAND

(millions de £)

86²

Rubriques	1958 5 février	1958 5 mars	1958 9 avril	1958 7 mai	1958 4 juin	1958 9 juillet	1958 6 août	1958 8 septembre
-----------	-------------------	----------------	-----------------	---------------	----------------	-------------------	----------------	---------------------

Département d'émission

ACTIF

Dette de l'Etat	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics	1.985	1.985	2.035	2.035	2.035	2.085	2.135	2.035
Autres titres	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or	3	3	3	3	3	3	3	3
Montant de l'émission fiduciaire	2.000	2.000	2.050	2.050	2.050	2.100	2.150	2.050
Monnaies d'or et lingots	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	2.000	2.000	2.050	2.050	2.050	2.100	2.150	2.050

PASSIF

Billets émis :								
En circulation	1.959	1.974	2.025	2.016	2.038	2.060	2.123	2.037
Au Département bancaire	41	26	25	34	12	40	27	13
	2.000	2.000	2.050	2.050	2.050	2.100	2.150	2.050

Département bancaire

ACTIF

Fonds publics	198	274	250	243	261	228	247	264
Autres titres :								
Escomptes et avances	46	12	22	13	25	30	7	16
Titres	21	22	20	20	19	19	19	21
Billets	41	27	25	35	12	40	27	13
Monnaies	2	2	2	2	2	2	2	2
	308	337	319	313	319	319	302	316

PASSIF

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Réserves	4	4	3	3	3	4	4	4
Dépôts publics :	11	12	19	9	10	12	21	16
Y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes								
Autres dépôts :								
Banquiers	205	233	207	215	217	215	192	210
Autres comptes	73	73	75	71	74	73	70	71
	308	337	319	313	319	319	302	316

FEDERAL RESERVE BANKS ¹

86³

(millions de \$)

Rubriques	1958 5 février	1958 5 mars	1958 9 avril	1958 7 mai	1958 4 juin	1958 9 juillet	1958 6 août	1958 10 sept.
ACTIF								
Certificats-or	21.246	21.235	20.848	20.518	20.174	19.885	19.709	19.546
Fonds de rachat des billets des F.R.	857	861	853	840	831	842	860	378
Total des réserves de certificats-or	22.103	22.096	21.701	21.358	21.005	20.727	20.569	20.424
Billets F.R. d'autres banques	627	511	440	391	325	277	347	336
Autres encaisses	536	508	432	384	329	326	368	364
Escompte et avances	153	107	139	125	142	129	266	464
Prêts à l'économie privée	—	—	1	—	—	—	—	—
Acceptations achetées directement	40	43	39	39	41	42	33	30
Acceptations détenues en vertu d'une con- vention de rachat	—	—	—	—	—	—	—	—
Fonds publics :								
Achetés directement								
Effets	571	581	893	1.117	1.532	2.705	1.357	1.080
Certificats	19.934	19.946	19.946	19.946	19.946	19.946	21.507	21.507
Billets	—	—	—	—	—	—	10	10
Obligations	2.802	2.789	2.789	2.789	2.789	2.789	2.484	2.484
Total achetés directement ...	23.307	23.316	23.628	23.852	24.267	25.440	25.358	25.081
Détenus en vertu d'une convention de rachat	104	15	—	—	—	—	—	—
Total des fonds publics	23.411	23.331	23.628	23.852	24.267	25.440	25.358	25.081
Total des prêts et des fonds publics	23.604	23.481	23.807	24.016	24.450	25.611	25.657	25.575
Avoirs sur banques étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyens de trésorerie non encaissés	4.424	4.616	4.380	4.451	4.704	4.730	4.428	4.739
Immeubles	84	85	86	87	88	90	90	90
Autres avoirs	173	141	203	261	172	223	153	143
Total actif ...	51.551	51.439	51.049	50.948	51.073	51.984	51.612	51.671
EXIGIBLE								
Billets de la Federal Reserve	26.685	26.551	26.528	26.450	26.567	26.889	26.837	27.006
Dépôts :								
Banques affiliées — compte de réserve	19.058	18.708	18.298	18.322	18.184	18.514	18.549	16.171
Trésor américain — compte général ...	207	386	482	359	416	643	461	512
Etrangers	284	286	252	288	272	264	287	382
Autres	321	309	407	373	365	380	325	319
Total dépôts	19.870	19.689	19.439	19.342	19.237	19.801	19.622	19.384
Moyens de trésor. avec disponib. différée	3.619	3.824	3.688	3.760	3.868	3.886	3.744	3.897
Autres engagements et dividendes courus	15	16	18	20	22	14	14	18
Total exigible ...	50.189	50.080	49.673	49.572	49.694	50.590	50.217	50.305
COMPTES DE CAPITAL								
Capital libéré	348	349	350	350	352	354	355	356
Surplus (section 7)	809	809	809	809	809	809	809	809
Surplus (section 13b)	28	28	28	28	28	28	28	—
Autres comptes de capital	177	173	189	189	190	203	203	201
Total passif ...	51.551	51.439	51.049	50.948	51.073	51.984	51.612	51.671
Engagements éventuels sur acceptations achetées p ^r correspondants étrangers ...	128	133	139	132	111	112	107	83
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	1	1	1	1	1	1	1	1
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.	47,5 %	47,8 %	47,2 %	46,6 %	45,9 %	44,4 %	44,3 %	44,0 %

¹ Situation globale des douze banques de réserve fédérales.

NEDERLANDSCHE BANK
(millions de florins)

86⁴

Rubriques	1958 10 février	1958 10 mars	1958 8 avril	1958 5 mai	1958 9 juin	1958 7 juillet	1958 4 août	1958 8 septembre
ACTIF								
Effets, promesses et obligat. escomptés ¹	—	—	6	—	—	6	7	—
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 ^e , de la loi bancaire de 1948)	68	—	—	—	100	131	109	56
Certif. du Trésor repris par la Banque à l'Etat en vertu de la conv. du 26-2-1947	460	288	226	165	137	137	106	104
Avances en comptes courants nantis (y compris les prêts) ²	60	23	112	22	26	85	17	27
<i>sur titres, etc.</i> ²	59	22	111	21	26	85	16	26
<i>sur produits et cédules</i>	1	1	1	1	—	—	1	1
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi bancaire de 1948)	—	—	—	—	—	—	—	—
Créance comptable sur l'Etat en vertu de la convention du 26-2-1947	100	100	100	100	—	—	—	—
Lingots et monnaies	3.008	3.147	3.219	3.275	3.348	3.460	3.498	3.598
<i>Monnaies et lingots d'or</i>	2.995	3.131	3.203	3.260	3.332	3.442	3.480	3.570
<i>Monnaies d'argent, etc.</i>	13	16	16	15	16	18	18	28
Créances et titres libellés en monnaies étrangères. ³	1.141	1.498	1.344	1.327	1.401	1.364	1.306	1.328
Moyens de paiement étrangers ³	0,6	0,6	0,6	4	1	1	1	1
Créances en florins résultant d'accords de paiement ⁴	155	141	143	137	128	111	110	103
Placement du capital, des réserves, du fonds des pensions et du fonds de prévision	146	146	145	149	150	149	149	151
Immeubles et inventaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Comptes divers	51	52	58	35	39	19	21	23
	5.191	5.397	5.355	5.215	5.331	5.464	5.325	5.387
PASSIF								
Capital	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Réserves spéciales	105	105	105	110	110	110	110	110
Fonds de prévis. du personnel temporaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Billets en circulation	3.911	4.023	4.081	4.094	4.077	4.152	4.256	4.119
Accréditifs en circulation	—	—	—	3	—	—	—	—
Comptes courants	1.009	1.047	966	854	951	1.039	786	982
<i>Trésor public</i>	593	558	495	316	398	336	205	267
<i>Trésor public, compte spécial</i>	17	17	17	17	—	—	—	—
<i>Avoirs des banques aux Pays-Bas</i>	275	344	303	381	310	433	416	531
<i>Engagements résultant d'accords de paiement</i>	34	37	49	37	132	136	32	25
<i>Autres avoirs de non-résidents</i>	15	14	13	15	14	16	15	15
<i>Autres engagements</i>	75	77	89	88	97	118	118	144
Engagements libellés en monnaies étrang.	33	120	101	74	110	76	77	77
Comptes divers	92	61	61	39	42	46	55	58
	5.191	5.397	5.355	5.215	5.331	5.464	5.325	5.387
¹ Dont Certificats du Trésor (escomptés directement par la Banque)	—	—	—	—	—	—	—	—
² Dont à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1933 — <i>Staatsblad.</i> n ^o 99)	13	13	13	13	13	11	11	11
³ Conformément aux dispositions des articles 1 (a) et 3 (b) de l'arrêté royal du 27 juin 1956 (Stb. 857) le montant convertible de ces deux postes réunis s'élève à	695	1.095	890	915	909	896	884	875
⁴ Dans ces postes sont comprises des créances consolidées pour un montant de	2	2	1	1	1	1	1	1
N. B. — Soldes en florins résultant d'accords de paiements et placés en bons du Trésor néerlandais	—	177	—	—	—	—	—	—
Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat	122	121	122	120	117	116	116	118

SVERIGES RIKSBANK

(millions de kr.)

86⁵

Rubriques	1958 31 janvier	1958 28 février	1958 31 mars	1958 30 avril	1958 31 mai	1958 30 juin	1958 31 juillet	1958 30 août
ACTIF								
Monnaies et lingots d'or	475	460	448	448	448	449	449	449
Surplus de valeur d'or	639	619	604	604	604	605	605	605
Fonds publics étrangers *	712	704	718	710	684	677	672	754
Effets sur l'étranger *	244	248	218	227	240	236	239	212
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers *	257	214	267	242	316	347	408	398
Autres avoirs sur l'étranger	1	1	1	1	1	1	1	1
Effets et obligations du Trésor suédois *	4.761	4.579	4.468	4.723	4.586	4.597	3.773	3.773
Effets payables en Suède *	5	5	5	5	5	4	4	4
Prêts nantis *	6	124	247	159	241	378	51	44
Avances en comptes courants *	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts sur ventes à tempérament	54	54	54	54	54	54	53	53
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or)	31	33	34	34	34	34	35	35
Chèques et effets bancaires	5	2	17	8	3	39	6	1
Autres valeurs actives intérieures	82	76	45	43	36	33	32	31
Quota de la Suède au F.M.I.	517	517	517	517	517	517	517	517
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D.	103	103	104	103	103	103	103	103
Total ...	7.899	7.746	7.754	7.885	7.879	8.081	6.955	6.987
PASSIF								
Billets en circulation ¹	5.547	5.506	5.443	5.533	5.358	5.513	5.359	5.423
Effets bancaires	2	2	2	2	2	3	2	2
Dépôts en comptes courants :	317	200	141	181	153	191	196	163
Institutions officielles	276	159	87	132	107	136	125	104
Banques commerciales	38	38	50	46	42	52	70	57
Autres déposants	3	3	4	3	4	3	1	2
Dépôts	1.006	1.008	1.135	1.147	1.323	1.323	322	320
Comptes d'ajustements de change	374	374	374	405	405	405	405	405
Autres engagements	46	49	52	56	78	85	110	114
Capital	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfices reportés	1	1	1	—	—	—	—	—
Bénéfice pour 1957	45	45	45	—	—	—	—	—
Fonds Monétaire International	388	388	388	388	388	388	388	388
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement	31	31	31	31	30	31	31	30
Total ...	7.899	7.746	7.754	7.885	7.879	8.081	6.955	6.987

N.B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque.
¹ Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée est de 6.600 millions de Kr. en vertu de la loi no 202 du 2 mai 1958.

Rubriques	1957 30 novembre	1957 31 décembre	1958 31 janvier	1958 28 février	1958 31 mars	1958 30 avril	1958 31 mai	1958 30 juin
ACTIF								
Encaisse en or	4	4	4	4	4	4	4	4
Or à l'étranger dû par l'Etat	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse ¹	6	6	6	7	7	11	11	11
Portefeuille d'escompte	381	405	392	384	378	359	353	354
Effets reçus à l'encaissement	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants	74	86	53	96	58	75	60	73
Disponibilités en devises à l'étranger	71	71	71	71	71	71	70	71
Titres émis ou garantis par l'Etat	68	72	71	71	72	66	65	62
Immeubles	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers	1.012	1.038	1.068	1.097	1.151	1.191	1.234	1.305
Créances diverses	3	3	3	3	3	3	3	3
Avances provisoires à l'Etat	77	77	77	77	77	77	77	77
Avances extraordinaires à l'Etat	343	343	343	343	343	343	343	343
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte	145	145	145	145	145	145	145	145
Compte courant du Trésor ²	107	170	174	108	167	90	139	90
Placements en titres pour le compte du Trésor	347	345	345	335	340	330	330	330
Services divers pour le compte de l'Etat .	31	32	29	33	33	34	34	37
Dépenses diverses	28	35	2	3	5	6	7	21
Total de l'actif ...	2.699	2.834	2.785	2.779	2.856	2.807	2.877	2.928
PASSIF								
Billets en circulation ³	1.716	1.914	1.751	1.726	1.766	1.747	1.768	1.775
Chèques et autres dettes à vue ⁴	12	26	14	13	14	16	15	15
Comptes courants à vue	128	140	114	104	121	111	113	137
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques	652	548	726	751	770	753	796	788
Créditeurs divers	149	159	164	167	164	157	163	176
Comptes courants des Accords de coopération économique	10	9	11	12	13	14	11	13
Capital	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire	2	2	2	2	2	2	2	2
Fonds de réserve extraordinaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfices de l'exercice en cours	29	35	2	3	5	6	8	21
Total du passif et du patrimoine ...	2.699	2.834	2.785	2.779	2.856	2.807	2.877	2.928
Dépôts de titres et valeurs (compte d'ordre)	3.447	3.430	3.210	3.918	4.647	4.563	4.397	5.472
Circulation du Trésor (net)	37	37	37	37	38	39	41	—
Circulation bancaire et du Trésor (net) .	1.752	1.950	1.787	1.762	1.803	1.735	1.809	—
Moyens de paiement	4.920	5.266	5.007	4.971	5.049	5.033	5.088	—
Escomptes effectués	113	205	57	38	119	157	50	44
Avances effectuées	309	566	341	380	308	374	328	458
Opérations au comptant liquidées par les Chambres de compensation	5.160	6.763	6.112	5.719	5.553	6.160	5.606	6.064
¹ Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor	5	5	5	5	5	9	9	10
² Solde du fonds spécial	2	2	2	2	2	2	—	—
³ Comprend les billets auprès du Trésor	1	1	1	1	1	1	1	—
⁴ Comprend valeurs et assignations	9	18	11	10	10	12	10	10

DEUTSCHE BUNDESBANK

(millions de D.M.)

867

Rubriques	1958 7 février	1958 7 mars	1958 8 avril	1958 7 mai	1958 7 juin	1958 7 juillet	1958 7 août	1958 6 septembre
ACTIF								
Or	10.430	10.383	10.261	10.394	10.431	10.743	10.814	10.792
Avoirs auprès des banques étrangères et placements à court terme à l'étranger .	6.535	6.541	6.714	6.908	7.661	7.815	8.454	8.722
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger	154	151	152	147	146	144	147	134
Autres créances sur l'étranger, dont avoirs à l'U.E.P.	6.292	6.292	6.248	6.275	6.316	—	—	—
Crédits aux institutions internationales et crédits de consolidation aux banques centrales étrangères	—	—	—	—	—	6.065	5.855	5.869
dont : a) U.E.P.	—	—	—	—	—	4.443	4.234	4.251
b) B.I.R.D.	—	—	—	—	—	1.320	1.320	1.320
Monnaies divisionnaires allemandes	98	97	78	87	92	104	90	86
Avoirs en comptes chèques postaux	82	86	97	128	88	115	116	81
Effets sur l'intérieur	1.084	1.547	1.504	1.249	1.295	1.480	807	1.124
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt	—	75	43	15	62	37	24	134
Créances sur titres	25	37	29	22	23	30	19	17
Crédits de caisse	71	90	56	73	50	105	80	37
Titres	238	240	244	246	238	232	244	246
Créances de péréquation et titre d'obligation sans intérêt	3.408	3.559	3.313	2.467	2.060	2.517	2.153	1.910
Crédit à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire et à la Banque Mondiale	420	420	483	433	483	609	662	662
Autres valeurs actives	369	443	468	513	545	412	346	345
	29.206	29.961	29.690	29.007	29.490	30.408	29.811	30.159

PASSIF

Billets en circulation	15.176	15.724	16.410	15.689	15.911	16.153	16.150	16.415
Dépôts	11.413	11.550	10.754	10.839	11.199	11.467	10.980	11.034
a) institutions de crédit (y compris les Offices des Chèques et des Epargnes Postaux)	6.752	7.137	6.514	6.806	7.084	6.904	7.138	7.325
b) déposants officiels	4.080	3.859	3.806	3.649	3.708	4.371	3.671	3.526
c) autres déposants intérieurs	324	249	198	169	178	192	171	983
d) déposants étrangers	257	305	236	215	229	—	—	—
Engagements résultant de transactions avec l'étranger	871	976	883	763	856	1.149	1.160	1.161
dépôts étrangers	—	—	—	—	—	642	649	637
autres	—	—	—	—	—	507	511	524
Fonds de prévision	571	571	571	571	675	656	656	656
Capital social	290	290	290	290	290	290	290	290
Réserves	436	436	436	436	492	492	492	492
Autres passifs	449	414	346	419	67	201	83	111
	29.206	29.961	29.690	29.007	29.490	30.408	29.811	30.159

BANQUE NATIONALE SUISSE
(millions de francs suisses)

86⁸

Rubriques	1958 7 février	1958 7 mars	1958 8 avril	1958 7 mai	1958 7 juin	1958 8 juillet	1958 7 août	1958 6 septembre
ACTIF								
Encaisse or	7.444	7.470	7.552	7.726	7.944	8.034	8.294	8.350
Disponibilités à l'étranger	585	574	613	562	530	541	557	523
<i>pouvant servir de couverture</i>	585	574	613	562	530	541	557	523
<i>autres</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille effets sur la Suisse	152	139	134	132	130	130	125	92
<i>Effets de change</i>	152	139	134	132	130	130	125	92
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Avances sur nantissement	13	11	9	12	10	12	13	11
Titres	45	45	45	45	45	45	45	45
<i>pouvant servir de couverture</i>	1	1	—	—	1	1	1	1
<i>autres</i>	44	44	45	45	44	44	44	44
Correspondants en Suisse	7	8	11	9	8	9	8	7
Autres postes de l'actif	28	30	31	30	26	34	32	29
Total ...	8.274	8.277	8.395	8.516	8.693	8.805	9.074	9.057

PASSIF								
Fonds propres	49	49	50	50	50	50	50	50
Billets en circulation	5.363	5.400	5.441	5.408	5.401	5.465	5.469	5.506
Engagements à vue	2.684	2.648	2.723	2.876	3.057	3.098	3.364	3.310
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	2.278	2.219	2.280	2.468	2.727	2.749	3.000	2.919
<i>Autres engagements à vue</i>	406	429	443	408	330	349	364	391
Autres postes du passif	178	180	181	182	185	192	191	191
Total ...	8.274	8.277	8.395	8.516	8.693	8.805	9.074	9.057

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION *
(au 31 août 1958)

86⁹

(en % depuis la date indiquée)

Allemagne	27 juin 1958	3,—	Grande-Bretagne	14 août 1958	4,50
Autriche	17 novemb. 1955	5,—	Grèce	1 mai 1956	10,—
Belgique	28 août 1958	3,50 ¹	Irlande	31 mai 1958	5,— ⁴
Congo belge et Ruanda-Urundi	31 juillet 1957	4,— ²	Italie	7 juin 1958	3,50
Danemark	15 août 1958	4,50	Norvège	14 février 1955	3,50
Espagne	22 juillet 1957	5,—	Pays-Bas	14 juin 1958	3,50
Etats-Unis (Federal Reserve			Portugal	12 janvier 1944	2,50
Bank of New-York)	18 avril 1958	1,75 ³	Suède	3 mai 1958	4,50
Finlande	19 avril 1956	6,50	Suisse	15 mai 1957	2,50
France	12 août 1957	5,—	Turquie	6 juin 1956	6,—

(*) Canada : depuis le 1er novembre 1956, taux d'escompte fixé le jeudi de chaque semaine.

¹ Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

² Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

³ Depuis le 12 septembre 1958 : 2,— %.

⁴ Depuis le 2 septembre 1958 : 4,50 %.

Situations en millions de francs suisses or
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif	30 juin 1958		31 juillet 1958		31 août 1958		Passif		30 juin 1958		31 juillet 1958		31 août 1958	
		%		%		%		%		%		%		%
I. Or en lingots et monnayé	612.528	24,3	509.918	20,1	524.414	19,6	I. Capital :							
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	54.420	2,2	59.919	2,4	50.278	1,9	Actions libérées de 25 %	125.000	5,0	125.000	4,9	125.000	4,7	
III. Portefeuille réescomptable	405.326		488.208		641.998		II. Réserves :	22.129	0,9	22.129	0,9	22.129	0,8	
1. Effets de commerce et acceptations de banque	41.767	1,7	72.701	2,9	76.090	2,8	1. Fonds de Réserve légale	8.786		8.786		8.786		
2. Bons du Trésor	363.559	14,4	415.507	16,4	565.908	21,2	2. Fonds de Réserve générale	13.343		13.343		13.343		
IV. Effets divers remobilisabl. sur dem.	19.445	0,8	26.481	1,0	28.662	1,1	III. Dépôts (or) :	839.896		782.862		817.060		
V. Dépôts à terme et avances :	580.780		550.918		542.248		Banques centrales :							
a) à 3 mois au maximum	447.523	17,8	447.692	17,7	463.597	17,3	a) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—	
b) de 3 à 6 mois	102.312	4,0	102.463	4,0	77.574	2,9	b) de 3 à 6 mois	113.730	4,5	155.104	6,1	190.681	7,1	
c) de 6 à 9 mois	30.945	1,2	763	0,0	1.077	0,0	c) à 3 mois au maximum	425.985	16,9	419.042	16,6	414.470	15,5	
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	d) à vue	164.745	6,5	73.971	2,9	77.140	2,9	
e) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—	2. Autres déposants :							
VI. Autres effets et titres :	776.768		827.097		816.184		a) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—	
1. Or :							b) de 3 à 6 mois	5.872	0,2	67.095	2,7	36.489	1,4	
a) à 3 mois au maximum	36.883	1,5	81.752	3,2	92.214	3,5	c) à 3 mois au maximum	125.734	5,0	63.809	2,5	94.426	3,5	
b) de 3 à 6 mois	92.927	3,7	49.875	2,0	68.195	2,6	d) à vue	3.830	0,2	3.841	0,2	3.854	0,1	
c) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—	IV. Dépôts (monnaies) :	1.353.277		1.429.365		1.535.399		
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	1. Banques centrales :							
e) à plus d'un an	—	—	30.765	1,2	17.310	0,6	a) à plus d'un an	35.775	1,4	35.857	1,4	35.939	1,3	
2. Monnaies :							b) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	
a) à 3 mois au maximum	443.327	17,6	414.112	16,4	398.729	14,9	c) de 6 à 9 mois	151.364	6,0	1.440	0,1	1.443	0,1	
b) de 3 à 6 mois	24.799	1,0	64.741	2,6	136.019	5,1	d) de 3 à 6 mois	43.928	1,7	216.064	8,5	271.373	10,2	
c) de 6 à 9 mois	95.428	3,8	88.372	3,5	6.295	0,2	e) à 3 mois au maximum	732.945	29,1	760.685	30,0	773.769	28,9	
d) de 9 à 12 mois	6.261	0,2	9.358	0,4	18.386	0,7	f) à vue	27.034	1,1	52.563	2,1	36.194	1,4	
e) à plus d'un an	77.193	3,1	88.122	3,5	79.036	3,0	2. Autres déposants :							
VII. Actifs divers	1.188	0,0	577	0,0	963	0,0	a) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68.291	2,7	68.291	2,7	68.291	2,6	b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—	
Total actif ...	2.518.746	100,0	2.531.409	100,0	2.673.038	100,0	c) de 3 à 6 mois	92.674	3,7	—	—	—	—	
							d) à 3 mois au maximum	251.072	10,0	344.268	13,6	392.822	14,7	
							e) à vue	18.485	0,7	18.488	0,7	23.859	0,9	
							V. Divers	19.601	0,8	20.846	0,8	22.243	0,8	
							VI. Dividende payable le 1^{er} juill. 1958	7.636	0,3	—	—	—	—	
							VII. Compte de profits et pertes :	7.707	0,3	7.707	0,3	7.707	0,3	
							Report à nouveau	7.707		7.707		7.707		
							VIII. Provision pour charges éventuelles	143.500	5,7	143.500	5,7	143.500	5,4	
							Total passif ...	2.518.746	100,0	2.531.409	100,0	2.673.038	100,0	

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)					Dépôts à long terme :	228.909		228.909		228.909
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus)	221.019		221.019		1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3)	152.606		152.606		152.606
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181		76.181		2. Dépôt du Gouvernem. allemand	76.303		76.303		76.303
Total ...	297.200		297.200		Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68.291		68.291		68.291
					Total ...	297.200		297.200		297.200

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1^{er} avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.380,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

Note 4. — D'autres effets et titres (monnaies) représentant francs or 15.265.000, à échéance de plus d'un an, ont été vendus avec engagement de rachat par la banque.

IV. — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

 88¹

 Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable
 en millions d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

ACTIF	Début des opérat. 1-7-1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable								
		Déc. 1954	Juin 1955	Déc. 1955	Juin 1956	Déc. 1956	Juin 1957	Déc. 1957	Juin 1958	Juillet 1958
I. Disponibilités.										
a) Montant de l'eng. du gouv. des E.U.A. (\$)	350,0	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5
b) Or en lingots	—	153,0	153,0	248,3	290,6	264,3	209,4	239,6	125,8	125,8
c) Solde du compte courant (dollars)	—	46,2	50,6	4,0	17,9	0,5	53,3	52,0	97,5	63,7
d) Bons Trésor E.U.A. au prix d'achat	—	100,2	72,3	—	5,9	1,5	—	17,6	83,7	120,1
	350,0	422,9	399,4	375,8	437,9	389,8	386,2	432,7	430,5	433,1
II. Soldes init. débit. attribués p^r l'exercice finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore utilisés.										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	44,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède	21,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni	150,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	215,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
III. Prêts consentis à des Parties contract. (19-9-50)										
Autriche	—	—	—	—	0,7	—	—	—	—	—
Danemark	—	97,4	122,7	106,0	100,4	93,2	93,3	82,4	74,6	72,3
France ²	—	241,4	148,9	86,6	74,6	217,1	356,8	384,8	446,1	451,4
Islande	—	4,5	4,6	5,2	5,2	5,4	5,3	5,3	5,3	5,3
Italie ³	—	116,9	182,7	179,0	162,0	156,2	157,7	102,6	22,3	17,4
Norvège	—	98,6	107,3	114,2	100,7	88,2	77,8	77,1	85,0	86,9
Royaume-Uni	—	343,4	275,9	344,3	323,6	352,4	324,3	382,7	347,8	337,3
Turquie ⁵	—	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,6
Portugal	—	—	0,2	0,2	—	—	—	—	—	—
Grèce	—	—	—	—	—	—	—	1,7	—	2,9
	—	932,2	872,3	865,5	797,2	942,5	1045,2	1066,6	1011,1	1004,1
IV. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des sold. init. crédit. attribués à titre de prêt ⁴										
Norvège	—	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Turquie	—	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
	—	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0
V. Prêt spécial consenti à la France	—	—	—	—	—	—	—	—	80,0	80,0
VI. Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	565,3	1390,1	1306,7	1276,3	1270,1	1367,3	1466,4	1534,3	1556,6	1552,2
PASSIF										
I. Fonds de roulement	286,3	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6
II. Sold. init. crédit. attr. à titre de dons p^r l'exerc. finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore util.										
Autriche	80,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Grèce	115,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Islande	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	50,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	279,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
III. Crédits reçus de Parties contractantes (19-9-50).										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	148,3	162,3	165,3	181,9	183,4	154,2	141,7	152,9	154,0
Allemagne	—	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0
Autriche	—	42,0	1,0	1,0	—	2,4	5,0	8,9	0,9	4,3
Grèce	—	—	—	—	—	0,1	—	—	0,4	—
Pays-Bas	—	181,2	182,8	171,4	125,2	110,0	93,5	95,1	87,1	89,7
Portugal	—	6,5	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède	—	40,3	9,0	13,3	2,4	11,3	20,5	11,5	3,1	5,6
Suisse	—	150,0	123,8	100,9	78,5	69,8	40,9	7,6	—	—
	—	868,3	778,9	751,9	688,0	677,0	614,1	564,8	544,4	553,6
IV. Créd. reçus de Part. contr. (19-9-50) (hors quota)										
Allemagne	—	197,9	233,5	230,2	298,4	407,4	579,2	696,7	676,6	663,1
Autriche	—	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—
Suisse	—	17,6	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	217,5	233,5	230,2	298,4	407,4	579,2	696,7	676,6	663,1
V. Crédit spécial accordé par l'U.E.B.L. (19-9-50).	—	30,0	20,0	20,0	10,0	10,0	—	—	—	—
VI. Crédits spéciaux reçus de Part. contractantes										
Autriche	—	—	—	—	—	—	—	—	0,8	0,8
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	—	—	—	—	—	—	—	2,9	2,9
Allemagne	—	—	—	—	—	—	—	—	53,3	53,3
Italie	—	—	—	—	—	—	—	—	2,7	2,7
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	—	3,2	3,2
	—	—	—	—	—	—	—	—	62,9	62,9
VII. Divers	—	2,7	2,7	2,6	2,1	1,3	1,5	1,2	1,1	1,0
	565,3	1390,1	1306,7	1276,3	1270,1	1367,3	1466,4	1534,3	1556,6	1552,2

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus figurent dans la situation ci-dessus. — ¹ Y compris un crédit de 5,7 millions d'unités de compte accordé au Danemark en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — ² Y compris un crédit de 44,8 millions d'unités de compte (juin 1957), 72,8 millions d'unités de compte (décembre 1957), 134,1 millions d'unités de compte (juin 1958) et 139,4 millions d'unités de compte (juillet 1958) accordé à la France en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — ³ Y compris un crédit de 59,7 millions d'unités de compte (juin 1955), 58,0 millions d'unités de compte (décembre 1955), 89,0 millions d'unités de compte (juin 1956), 83,2 millions d'unités de compte (décembre 1956) et 84,7 millions d'unités de compte (juin 1957), accordé à l'Italie en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — ⁴ Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950. — ⁵ Y compris un crédit de 0,6 millions d'unités de compte (juillet 1958) accordé à la Turquie en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950.

UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS — OPERATIONS POUR LE MOIS DE JUILLET 1958

(en millions d'unités de compte)

 88²

Pays Membres (et leurs zones monétaires) *	Excédent (+) ou déficit (-) net pour le mois	Régulé par ¹				Crédit remboursé au cours du mois par le pays membre (+) ou au pays membre (-) en vertu d'accords bilatéraux d'amortissement	Position au 31 juillet 1958 Créance du pays membre (+) ou dette du pays membre (-) vis-à-vis de l'Union?
		Versement (ou remboursement) d'or		Octroi (ou remboursement) de crédit			
		par le pays membre	au pays membre	au pays membre	par le pays membre		
Autriche	+ 13,9	—	10,4	—	3,5	- 0,1	+ 4,3
Belgique-Luxembourg	+ 13,2	—	9,9	—	3,3	- 2,2	+ 154,0
Danemark	+ 5,4	—	4,0	—	1,3	+ 1,0	- 72,3
France	- 28,6	21,4	—	7,1	—	+ 1,9	- 451,4
Allemagne	+ 37,0	—	27,7	—	9,2	- 22,8	+ 963,1
Grèce	- 12,9	9,7	—	3,2	—	—	- 2,9
Irlande	- 0,3	0,2	—	0,1	—	+ 0,0	- 5,3
Italie	+ 19,5	—	14,6	—	4,9	—	- 17,4
Pays-Bas	+ 17,0	—	12,8	—	4,3	- 1,6	+ 89,7
Norvège	- 11,7	8,8	—	2,9	—	+ 1,0	- 86,9 ³
Portugal	- 11,9	11,9 (a)	—	—	—	—	néant ⁴
Suède	+ 12,6	—	9,5	—	3,2	- 0,7	+ 5,6
Suisse	+ 1,3	—	1,3 (b)	—	—	—	néant ⁴
Turquie	- 2,5	1,9	—	0,6	—	—	- 30,6 ³
Royaume-Uni	- 52,0	39,0	—	13,0	—	+ 23,6	- 337,3
Totaux ...	+ 119,9 - 119,9	92,9	90,2	27,0	29,6	+ 27,4 - 27,4	+ 1.216,6 - 1.004,1

* L'Irlande est comprise dans la zone monétaire du Royaume-Uni qui comprend également les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni et les pays non participants de la zone sterling.

¹ Les règlements sont effectués pour 75 % en or (ou en dollars) et pour 25 % en crédit, à l'exception des cas suivants :

- (a) Portugal — Un quart de ce montant correspond à un crédit que le Portugal aurait eu le droit d'obtenir de l'Union mais qu'il a choisi (conformément à l'article 11(d)) de régler temporairement en or (ou en dollars)
 (b) Suisse — Un quart de ce montant correspond à un remboursement d'or ou de dollars que la Suisse avait précédemment versé à l'Union (conformément à l'article 11(d)) alors qu'un crédit aurait pu lui être accordé.

² Ces chiffres ne comprennent pas les « prêts spéciaux » accordés par l'Union et à l'Union.

³ Les chiffres des dettes vis-à-vis de l'Union indiqués ci-dessus ne comprennent pas les soldes initiaux attribués à titre de prêt à la Norvège et à la Turquie, soit 10 millions et 25 millions d'u.c. respectivement.

⁴ Ces chiffres ne comprennent pas les montants correspondant à la fraction de leurs déficits dont le Portugal et la Suisse auraient eu le droit d'obtenir le règlement sous forme de crédit mais qu'ils ont préféré régler temporairement en or (ou en dollars) conformément à l'article 11(d) et (e). Après exécution des opérations pour juillet, ces montants s'élèvent à 30,1 millions d'u.c. pour le Portugal et 16,6 millions d'u.c. pour la Suisse.

A la suite des opérations relatives au mois de juillet 1958, les avoirs en or et les avoirs convertibles de l'Union qui s'élevaient à 430,5 millions d'u.c. après les opérations pour juin 1958, ont été portés à 433,1 millions d'u.c.

TABLE DES MATIERES

STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

MARCHE DE L'ARGENT.	Tabl.	PRODUCTION.	Tabl.
Ia. — Taux officiels d'escompte et de prêts	2	I. — Indices de l'activité et de la production industrielle	50
Ib. — Taux de l'argent au jour le jour et à très court terme	2	II. — Combustibles et produits métallurgiques	55 ¹ et 55 ²
Ic. — Taux des certificats de trésorerie	2	III. — Produits textiles	56 ¹
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	4	IV. — Produits divers	56 ²
III. — Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme	8	V. — Energie électrique	58
IV. — Taux d'escompte des principales banques d'émission	86 ²	VI. — Gaz	59
METAUX PRECIEUX.		CONSOMMATION.	
Cours des métaux précieux	9	I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100	65 ² et 65 ³
MARCHE DES CHANGES.		II. — Consommation de tabac	66
Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	10 ¹	III. — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
MARCHE DES CAPITAUX.		TRANSPORTS.	
I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14	I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges :	
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15 ¹	a) recettes et dépenses d'exploitation	70 ¹
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15 ²	b) wagons fournis à l'industrie	70 ²
IV. — Rendement de titres à revenu fixe cotés à la Bourse de Bruxelles	16	c) trafic :	
V. — Emissions des sociétés industrielles et commerciales :		1° trafic général	70 ²
Tableau rétrospectif	17 ¹	2° grosses marchandises	70 ³
Emissions des sociétés congolaises en janvier 1958 :		A) ensemble du trafic	
Détail des émissions	17 ²	B) service interne belge	
Groupement par importance du capital	17 ²	II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70 ⁴
Emissions des sociétés belges en janvier et février 1958 :		III. — Mouvement des ports :	
Détail des émissions	17 ³	a) Port d'Anvers	71 ¹
Groupement par importance du capital	17 ⁴	b) Port de Gand	71 ²
VI. — Emprunts des pouvoirs publics	18	IV. — Mouvement général de la navigation intérieure ...	72
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal	19	COMMERCE EXTERIEUR.	
VIII. — Inscriptions hypothécaires	20	Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)	75
FINANCES PUBLIQUES.		CHOMAGE.	
I. — Situation de la Dette publique	25 ¹	I. — Chômage complet et partiel	81 ¹
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25 ²	II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province ...	81 ²
III. — Aperçu de l'exécution des budgets	25 ³	III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés	81 ³
IV. — Rendement des impôts	26	IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions	81 ⁴
REVENUS ET EPARGNE.		STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.	
I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises :		I. — Belgique et Congo belge :	
Tableau rétrospectif	30 ²	Situations globales des banques	85 ¹
II. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	31	Banque Nationale de Belgique :	
Dépôts sur livrets des particuliers à la Caisse d'Epargne.		Situations hebdomadaires	85 ²
III. — Indice des rémunérations horaires brutes des ouvriers	32	Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :	
MOUVEMENT DES AFFAIRES.		Situations mensuelles	85 ³
I. — Activité des Chambres de Compensation : (Mouvement du débit)	35	Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	85 ⁴
II. — Mouvement des chèques postaux	36	Stock monétaire intérieur	85 ⁴
PRIX.		Bilans intégrés des organismes monétaires	85 ⁴
a) Indices des prix de gros en Belgique	45 ¹	Origines des variations du stock monétaire	85 ⁴
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45 ²	II. — Banques d'émission étrangères.	
c) Indices des prix de détail en Belgique	46	Situations :	
		Banque de France	86 ¹
		Bank of England	86 ²
		Federal Reserve Banks	86 ³
		Nederlandsche Bank	86 ⁴
		Sveriges Riksbank	86 ⁵
		Banca d'Italia	86 ⁶
		Deutsche Bundesbank	86 ⁷
		Banque Nationale Suisse	86 ⁸
		Taux d'escompte	86 ⁹
		III. — Banqué des Règlements Internationaux, à Bâle ...	87
		IV. — Union Européenne de Paiements :	
		Résumé de la situation financière	88 ¹
		Règlement de la position des pays membres	88 ²